



Exercice 2003



Le présent document de référence a été déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 12/05/04, conformément au règlement COB n°98-01. Il pourra être utilisé à l'appui d'une opération financière s'il est complété par une note d'opérations visée par l'Autorité des Marchés Financiers.

Table des matières

<u>CHAPITRE 1</u>	6
<u>RESPONSABLE DU DOCUMENT DE REFERENCE ET DU CONTROLE DES COMPTES</u>	
1.1 RESPONSABLE DU DOCUMENT DE REFERENCE	6
1.2 ATTESTATION DU RESPONSABLE	6
1.3 RESPONSABLES DU CONTROLE DES COMPTES	6
1.3.1 Commissaires aux comptes titulaires	6
1.3.2 Commissaires aux comptes suppléants	6
1.3.3 Attestation des commissaires aux comptes	7
1.4 RESPONSABLE DE L'INFORMATION FINANCIERE	8
1.5 AGENDA DE COMMUNICATION FINANCIERE	8
<u>CHAPITRE 3</u>	9
<u>RENSEIGNEMENTS DE CARACTERE GENERAL CONCERNANT IEC PROFESSIONNEL MEDIA ET SON CAPITAL</u>	
3.1 RENSEIGNEMENTS CONCERNANT IEC PROFESSIONNEL MEDIA	9
3.1.0 Dénomination et siège social	9
3.1.1 Forme juridique	9
3.1.2 Législation	9
3.1.3 Date de création et durée	9
3.1.4 Objet social	9
3.1.5 Registre du Commerce et des Sociétés, Code NAF	9
3.1.6 Consultation des documents sociaux	10
3.1.7 Exercice social	10
3.1.8 Répartition et affectation des bénéfices	10
3.1.9 Assemblées générales	10
3.1.9.1 Franchissement de seuil	11
3.1.9.2 Droits de vote double	11
3.1.9.3 Titres au porteur identifiables	11
3.1.9.4 Rachat par la société de ses propres actions	11
3.2 RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE CAPITAL ET LES DROITS DE VOTE	11
3.2.1 Capital social et forme des actions	11
3.2.2 Capital potentiel	11
3.2.4 Nantissement des actions de la société ou de ses filiales	13
3.2.5 Evolution du capital de la société depuis sa création	14
3.3 REPARTITION ACTUELLE DU CAPITAL ET DES DROITS DE VOTE	15
3.3.1 Répartition du capital et des droits de vote au 31.12.2003	15
3.3.2 Modifications intervenues depuis 3 ans dans la répartition du capital	16
3.3.3 Action de concert	16
3.3.3.1 Pacte d'actionnaires	17
3.4 MARCHE DES TITRES DE LA SOCIETE	18
3.4.1 Place de cotation	18
3.5 DIVIDENDES	20

<u>CHAPITRE 4</u>		21
<u>RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'HISTORIQUE ET LES ACTIVITES DE IEC PROFESSIONNEL MEDIA ET SON CAPITAL</u>		
4.1.0.1	Historique	21
4.1.0.2	Organigramme juridique au 31.12.2003	23
4.1.1	Les marchés du groupe IEC Professionnel Média	24
4.1.1.0	L'activité du groupe IEC : l'audiovisuel professionnel	24
4.1.1.1	Le marché de l'audiovisuel professionnel	24
4.1.1.2	Les clients	25
4.1.1.3	Les fournisseurs	29
4.1.1.4	La concurrence	29
4.1.2	Répartition du chiffre d'affaires consolidés par activité (hors rétrocessions internes)	30
4.1.4	Localisation géographique	30
4.3	EVOLUTION DES EFFECTIFS	30
4.4	POLITIQUE D'INVESTISSEMENT	30
4.4.0	La recherche et le développement	30
4.4.1	Principaux investissements	30
4.7	ANALYSE DES RISQUES	31
4.7.1	Risques de Marché	31
4.7.1.0	Risques de liquidité	31
4.7.1.1	Risques de change	31
4.7.1.2	Risques de taux	32
4.7.1.3	Risques sur actions	32
4.7.1.4	Risques liés à l'historique de pertes du groupe	32
4.7.2	Risques juridiques	33
4.7.3	Risques industriels et liés à l'environnement	33
4.7.4	Assurances	33
4.7.5	Autres risques particuliers	34
<u>CHAPITRE 5</u>		35
<u>PATRIMOINE – SITUATION FINANCIERE – RESULTATS</u>		
5.1	COMPTES SOCIAUX D'IEC PROFESSIONNEL MEDIA	35
I	Bilan au 31 décembre 2003	35
II	Compte de résultat au 31 décembre 2003	36
III	Projet d'affectation du résultat	36
IV	Annexe aux comptes sociaux	37
1.	Faits majeurs de l'exercice et principes comptables	37
2.	Informations relatives au bilan	38
3.	Informations relatives au compte de résultat	43
4.	Engagements	45
Tableau des résultats financiers au cours des cinq derniers exercices		46
Rapport général des commissaires aux comptes sur les comptes sociaux		47
Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les comptes sociaux		49
5.1.1	Comptes consolidés d'IEC Professionnel Média	52
1.	Bilan au 31 décembre 2003	52
2.	Compte de résultat consolidé	53

4		
3.	Tableau de variation de flux de trésorerie	54
4.	Annexes aux comptes consolidés	55
	<u>Faits caractéristiques de l'exercice et événements postérieurs à la clôture de l'exercice</u>	55
	<u>Informations relatives au référentiel comptable, aux modalités de consolidation et aux méthodes et règles d'évaluation</u>	56
	<u>Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés</u>	69
	<u>Rapport de gestion du Conseil d'Administration pour l'exercice clos le 31 décembre 2003</u>	71
1.	Situation de la société et de ses activités au cours de l'exercice 2003	71
2.	Résultats du groupe pour l'exercice 2003	72
2.1	Résultats de la société mère	72
2.2	Résultats des filiales	72
2.3	Résultats consolidés	74
3.	Evénements postérieurs à la clôture de l'exercice	76
4.	Perspectives	76
5.	Montant des dividendes distribués	76
6.	Recherche et développement	76
7.	Facteurs de risque	76
8.	Affectation du résultat	77
9.	Capital et actionariat	78
10.	Mandataires sociaux	79
11.	Conséquences environnementales et sociales	80
5.7	HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES ET DES MEMBRES DE LEURS RESEAUX PRIS EN CHARGE PAR LE GROUPE	81
	<u>CHAPITRE 6</u>	82
	<u>GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE</u>	
6.1.0	Composition du conseil d'administration	82
6.2.0	Fonctionnement des organes d'administration et de direction	82
6.3.0	Rémunération des mandataires sociaux	83
6.4.0	Options de souscription d'actions	83
6.3	SCHEMAS D'INTERESSEMENT DU PERSONNEL	84
6.3.1	Contrats d'intéressement et de participation	84
6.3.2	Options de souscription d'actions consenties aux salariés non mandataires sociaux	84
6.4	Rapport du Président sur le fonctionnement du Conseil d'Administration et le contrôle interne	85
	<u>Rapport du commissaire aux comptes, établi en application du dernier alinéa de l'article L. 225-235 du Code de commerce, sur le rapport du Président du Conseil d'Administration de la société IEC Professionnel Média S.A. pour ce qui concerne les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.</u>	88

<u>CHAPITRE 7</u>	89	
<u>RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'EVOLUTION RECENTE ET LES PERSPECTIVES D'AVENIR</u>		
7.1	EVOLUTION RECENTE	89
7.2	PERSPECTIVES D'AVENIR	89
TABLE DE CONCORDANCE DU DOCUMENT DE REFERENCE		90
Communiqué dans la Tribune du 14 avril 2004		92
Assemblée générale mixte du 7 juin 2004 – texte des résolutions		93

Chapitre 1

Responsables du document de référence et du contrôle des comptes

1.1. Responsable du document de référence

Alain COTTE
Président Directeur Général

1.2. Attestation du responsable

A notre connaissance, les données du présent document de référence sont conformes à la réalité. Elles comprennent toutes les informations nécessaires aux investisseurs pour fonder leur jugement sur le patrimoine, l'activité, la situation financière, les résultats et les perspectives de la société et de ses filiales. Elles ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

Fait à Gennevilliers, 12 mai 2004

Alain COTTE
Président Directeur Général

1.3. Responsables du contrôle des comptes

Les comptes sociaux et consolidés établis au titre des exercices 2002 et 2003 pour le groupe IEC Professionnel Média ont fait l'objet de rapports établis par les commissaires aux comptes titulaires de la société.

1.3.1. Commissaires aux comptes titulaires

- Audit Consultants, Zone Atalante, Champeaux, 7 route de Vezin, CS 24325, 35043 RENNES CEDEX, représentée par Michel HARDY, nommée le 27 juillet 1998 en qualité de co-commissaire au comptes titulaire, pour un mandat expirant au moment de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31.12.2003.
- PricewaterhouseCoopers Audit S.A, 32 rue Guersant – 75017 PARIS, représentée par Jacques Lévi, nommée le 31 juillet 2003 en qualité de co-commissaire au comptes titulaire, pour un mandat expirant au moment de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31.12.2007.

Aux termes des rapports des commissaires aux comptes les concernant, les comptes établis au titre des exercices 2002 et 2003 ont été certifiés, après qu'ont été accomplies les diligences jugées nécessaires par les commissaires aux comptes, ainsi que les vérifications prévues par les normes de leurs professions et vérifiées les informations spécifiques prévues par la loi.

1.3.2. Commissaires aux comptes suppléants

- Gérard SOUET, Zone Atalante, Champeaux, 7 route de Vezin, CS 24325, 35043 RENNES CEDEX, nommé le 27 juillet 1998 pour un mandat expirant au moment de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31.12.2003. Monsieur SOUET est associé au sein du cabinet Audit Consultants.
- Yves NICOLAS, 32 rue Guersant – 75017 PARIS, nommé le 31 juillet 2003 pour un mandat expirant au moment de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31.12.2007. Yves Nicolas est associé au sein du cabinet PricewaterhouseCoopers Audit.

1.3.3 Attestation des commissaires aux comptes

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société IEC Professionnel Média S.A. et en application du règlement COB n° 98-01, nous avons procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes historiques données dans le présent document de référence.

Ce document a été établi sous la responsabilité de Monsieur Alain Cotte, Président Directeur Général. Il nous appartient d'émettre un avis sur la sincérité des informations qu'il contient portant sur la situation financière et les comptes.

Nos diligences ont consisté, conformément aux normes professionnelles applicables en France, à apprécier la sincérité des informations portant sur la situation financière et les comptes, à vérifier leur concordance avec les comptes ayant fait l'objet d'un rapport. Elles ont également consisté à lire les autres informations contenues dans le document de référence, afin d'identifier le cas échéant les incohérences significatives avec les informations portant sur la situation financière et les comptes, et de signaler les informations manifestement erronées que nous aurions relevées sur la base de notre connaissance générale de la société acquise dans le cadre de notre mission. Ce document ne contient pas de données prévisionnelles isolées résultant d'un processus d'élaboration structuré.

Les comptes annuels et les comptes consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2001 arrêtés par le Conseil d'Administration, ont fait l'objet d'un audit par les cabinets Audit Consultants et KPMG Audit, selon les normes professionnelles applicables en France.

Le rapport sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2001 comporte l'observation suivante :

« Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus (certification sans réserve), nous attirons votre attention sur le point suivant : le paragraphe de l'annexe sur les faits caractéristiques de l'exercice relate les mesures engagées pour rétablir les équilibres de gestion et financiers du groupe. Ces mesures doivent être complétées de la réalisation d'une augmentation de capital prévue en début de second semestre 2002 pour assurer la continuité d'exploitation de la société. »

Le rapport sur les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2001 comporte les observations suivantes :

« Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus (certification sans réserve), nous attirons votre attention sur les points suivants :

Le paragraphe de l'annexe sur les faits caractéristiques de l'exercice relate les mesures engagées pour rétablir les équilibres de gestion et financiers du groupe. Ces mesures doivent être complétées de la réalisation d'une augmentation de capital prévue en début de second semestre 2002 pour assurer la continuité d'exploitation du groupe.

Dans notre rapport sur les comptes consolidés de l'exercice 2000, nous indiquons qu'en raison des difficultés rencontrées par le groupe IEC au cours du second semestre 2000, nous n'étions pas en mesure de nous prononcer sur la présentation du compte de résultat consolidé de l'exercice 2000. »

Les comptes annuels et les comptes consolidés pour l'exercice clos les 31 décembre 2002 et 2003, arrêtés par le Conseil d'Administration, ont fait l'objet d'un audit par nos soins, selon les normes professionnelles applicables en France

Notre rapport sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2002 comporte l'observation suivante :

« Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le paragraphe 1.6. de l'annexe qui expose que la poursuite de la réorganisation en 2003 et la nécessité de retrouver un niveau normal d'investissement entraîneront des besoins financiers à court terme qui ne pourront être couverts que par une augmentation de capital. »

Notre rapport sur les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2002 comporte l'observation suivante :

« Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le paragraphe 1.5. de l'annexe qui expose que la poursuite de la réorganisation en 2003 et la nécessité de retrouver un niveau normal d'investissement entraîneront des besoins financiers à court terme qui ne pourront être couverts que par une augmentation de capital. »

Notre rapport sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2003 comporte l'observation suivante :

« Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le paragraphe 6 de la note 1 de l'annexe qui expose que la poursuite nécessaire du redéploiement du groupe IEC engagé en 2003 se traduira par des besoins de financement à court terme qui ne pourront être satisfaits que par une augmentation de capital »

Notre rapport sur les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2003 comporte l'observation suivante :

« Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le paragraphe 5 des faits caractéristiques de l'exercice, présentés en annexe, qui expose que la poursuite nécessaire du redéploiement du groupe IEC engagé en 2003 se traduira par des besoins de financement à court terme qui ne pourront être satisfaits que par une augmentation de capital »

Sur la base de ces diligences, nous n'avons pas d'autres observations à formuler sur la sincérité des informations portant sur la situation financière et les comptes présentés dans ce document de référence.

Fait à Paris et Rennes, le 12 mai 2004

Les commissaires aux comptes
PricewaterhouseCoopers Audit S.A

Audit Consultants

Jacques Lévi

Michel HARDY

Le présent document de référence inclut par ailleurs :

- le rapport général et le rapport sur les comptes consolidés au 31 décembre 2003 comportant la justification des appréciations des commissaires aux comptes établie en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce (respectivement chapitre 5.1 et chapitre 5.1.1) ;
- le rapport des commissaires aux comptes (chapitre 6.4) établi en application du dernier aliéna de l'article L. 225-235 du Code de commerce, sur le rapport du Président du Conseil d'administration décrivant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

1.4. Responsable de l'information financière

Jean-Marc THIERCELIN
Secrétaire Général
Tél 02 23 35 57 57
jmthiercelin@iec-asv.com

1.5. Agenda de communication financière

Chiffre d'affaires du 1er semestre 2004	6 août 2004
Résultats du 1er semestre 2004	25 octobre 2004
Chiffre d'affaires du 3ème trimestre 2004	10 novembre 2004
Chiffre d'affaires 2004	14 février 2005
Résultats de l'exercice 2004	25 avril 2005

Chapitre 3

Renseignements de caractère général concernant IEC Professionnel Média et son capital

3.1. Renseignements concernant IEC Professionnel Média

3.1.0. Dénomination et siège social

IEC Professionnel Média
13/15, rue Louis Kérautret Botmel
35000 Rennes
Tél 02 23 35 57 57
Fax 02 23 35 56 61

3.1.1. Forme juridique

SA à conseil d'administration, régie par le Code de Commerce et le décret n° 67-236 du 23 mars 1967.

3.1.1. Législation

IEC Professionnel Média est une société de droit français.

3.1.3. Date de création et durée

La société a été créée le 13 juin 1991 à Rennes. Elle a été immatriculée au Registre du Commerce de Rennes le 27 septembre 1991, pour une durée de 99 ans. Sauf en cas de dissolution anticipée ou de prorogation décidée en assemblée générale extraordinaire, la société expirera le 27 septembre 2090.

3.1.4. Objet social (article 2 des statuts)

La société a pour objet, en France et dans tous les pays :

- L'activité holding et notamment l'activité de prise de participation sous toutes ses formes dans toutes sociétés créées ou à créer, l'activité de gestion de portefeuilles titres et celle de prestations de services et de conseils dans quelque domaine que ce soit.
- L'activité de fabrication, négoce, location de matériel audio, vidéo et informatique, et plus généralement toutes opérations ou activités se rapportant au multimédia.
- L'émission de toutes valeurs mobilières.
- L'émission de tout emprunt obligataire.
- Le tout directement ou indirectement, par voie de création de sociétés et groupements nouveaux, d'apport, de commandite, de souscription, d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion, d'alliance, d'association en participation ou de prise ou de dation en location ou location-gérance de tous biens et autres droits.
- Et généralement toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières et immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social de la société ci-dessus ou à tous objets similaires ou connexes susceptibles de contribuer au développement de la société.

3.1.5. Registre du Commerce et des Sociétés, Code NAF

La société est immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Rennes sous le n° B 382 574 739. Le code NAF est le 671 C.

3.1.6. Consultation des documents sociaux

Les statuts, procès verbaux et autres documents sociaux, comptables ou juridiques, peuvent être consultés, en application de la législation sur les sociétés commerciales, au siège de la société 13/15, rue Louis Kérautret Botmel – 35000 Rennes.

3.1.7. Exercice social

L'exercice social débute le 1er janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

3.1.8. Répartition et affectation des bénéfices (article 35 des statuts)

Le compte de résultat, qui récapitule les produits et charges de l'exercice, fait apparaître par différence, après déduction des amortissements et des provisions, le bénéfice de l'exercice. Sur le bénéfice de l'exercice diminué, le cas échéant, des pertes antérieures, il est prélevé 5% au moins pour constituer le fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque le fonds de réserve atteint le dixième du capital social. Il reprend son cours lorsque, pour une raison quelconque, la réserve légale est descendue au-dessous de ce dixième.

Le bénéfice distribuable est constitué par le bénéfice de l'exercice diminué des pertes antérieures et des sommes portées en réserve, en application de la loi et des statuts, et augmenté du report bénéficiaire.

Ce bénéfice est réparti entre tous les actionnaires, proportionnellement au nombre d'actions appartenant à chacun d'eux. L'assemblée générale peut décider la mise en distribution de sommes prélevées sur les réserves dont elle a la disposition, en indiquant expressément les postes de réserves sur lesquels les prélèvements sont effectués.

Toutefois, les dividendes sont prélevés par priorité sur les bénéfices de l'exercice. Hors le cas de réduction de capital, aucune distribution ne peut être faite aux actionnaires lorsque les capitaux propres sont ou deviendraient, à la suite de celle-ci, inférieurs au montant du capital augmenté des réserves que la loi ou les statuts ne permettent pas de distribuer.

L'écart de réévaluation n'est pas distribuable. Il peut être incorporé en tout ou partie au capital.

Toutefois, après prélèvement des sommes portées en réserve en application de la loi, l'assemblée générale a la faculté d'accorder à chaque actionnaire, pour tout ou partie du dividende mis en distribution, une option entre le paiement du dividende en actions dans les conditions légales ou en numéraire.

Il peut être distribué des acomptes sur dividende avant l'approbation des comptes de l'exercice.

Les dividendes non réclamés dans les 5 ans de leur mise en paiement sont prescrits.

Le partage de l'actif net subsistant après remboursement du nominal des actions est effectué entre les actionnaires dans les mêmes proportions que leur participation au capital.

3.1.9. Assemblées générales (articles 25 à 32 des statuts)

Les assemblées générales sont convoquées et délibèrent dans les conditions fixées par la loi.

Les assemblées générales sont convoquées soit par le conseil d'administration, soit par les commissaires aux comptes, soit par un mandataire désigné en justice dans les conditions prévues par la loi, soit d'un ou plusieurs actionnaires réunissant le cinquième (5^{ème}) au moins du capital, soit du Comité d'entreprise en cas d'urgence.

Les réunions ont lieu au siège social ou à tout autre endroit indiqué dans la convocation.

Tout actionnaire a le droit de participer aux assemblées, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède, sur simple justification de son identité et de la propriété de ses actions, sous la forme soit d'une inscription nominative, soit du dépôt aux lieux mentionnés dans l'avis de convocation du certificat d'un intermédiaire agréé constatant l'indisponibilité des actions jusqu'à la date de l'assemblée.

Ces formalités doivent être accomplies 5 jours avant la date de réunion de l'assemblée.

Le droit de vote attaché aux actions est proportionnel au capital qu'elles représentent. A égalité de valeur nominale, chaque action de capital ou de jouissance donne droit à 1 voix.

Tout actionnaire peut voter par correspondance au moyen d'un formulaire, dont il peut obtenir l'envoi dans les conditions indiquées par l'avis de convocation à l'assemblée et dans les conditions prévues par la loi.

Dans les conditions prévues par la loi et les règlements, tout actionnaire peut également participer aux Assemblées Générales par visioconférence ou tout autre moyen de télécommunication permettant son identification.

3.1.9.1. Franchissements de seuil

Les statuts de la société ne comportent pas de seuils déclaratifs autres que les obligations légales.

3.1.9.2. Droits de vote double (article 17 des statuts)

Un droit de vote double de celui conféré aux autres actions, eu égard à la quotité de capital social qu'elles représentent, est attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il sera justifié d'une inscription nominative depuis 2 ans au moins au nom du même actionnaire.

En cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission, le droit de vote double est conféré dès leur émission aux actions nominatives attribuées gratuitement à un actionnaire à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie de ce droit.

Toute action convertie au porteur ou transférée en propriété perd le droit de vote double. Néanmoins, le transfert par suite de succession, de liquidation de communauté de biens entre époux, de donation entre vifs au profit d'un conjoint ou d'un parent au degré successible, ne fait pas perdre le droit acquis et n'interrompt pas les délais prévus à l'article 225-123 du code de commerce.

3.1.9.3. Titres au porteur identifiables (article 9 des statuts)

La société peut, dans les conditions réglementaires, demander à tout moment à l'organisme chargé de la compensation des titres le nom ou la dénomination sociale, la nationalité et l'adresse des détenteurs de titres conférant immédiatement ou à terme le droit de vote dans ses propres assemblées d'actionnaires, ainsi que le nombre de titres détenus par chacun d'eux et le cas échéant les restrictions attachées à ces titres.

A la demande de la société, les informations visées ci-dessus pourront être limitées aux personnes détenant un nombre de titres fixé par cette dernière.

3.1.9.4. Rachat par la société de ses propres actions

L'assemblée générale mixte du 20 octobre 1998 avait autorisé la société à opérer en bourse sur ses propres actions pendant les 18 mois suivant l'admission des titres IEC sur le Second Marché. Cette autorisation n'a jamais été utilisée et aucun nouveau programme n'a été mis en place.

3.2. Renseignements concernant le capital et les droits de vote

3.2.1. Capital social et forme des actions

Le capital social est composé de 8 997 960 actions de 0,70 € de valeur nominale, soit un total de 6 298 572 €

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

3.2.2.1. Capital potentiel

L'assemblée générale mixte du 30 juin 2000 a autorisé le conseil d'administration à consentir, en une ou plusieurs fois, des options donnant droit à la souscription d'actions nouvelles à émettre par la société IEC Professionnel Média à titre d'augmentation de capital, dans les conditions prévues par la loi.

Les bénéficiaires de l'opération pouvaient être :

- Certains salariés ou certaines catégories de personnel,
- Certains mandataires sociaux,

tant de la société elle-même que des sociétés ou groupements qui lui sont liés indirectement, dans les conditions précisées par l'article 225-180 du code de commerce.

Le nombre total des options qui pouvaient être consenties par le conseil d'administration en application de la présente autorisation était limité à 5% du capital de la société.

Le prix de souscription des actions par les bénéficiaires est déterminé par le conseil d'administration lors de chacune de ses décisions d'attribution d'options, par application des modalités de fixation du prix définies ci-après : le prix des actions sous options sera égal à la moyenne des cours des 20 séances de bourse précédant le jour de la réunion du conseil d'administration, décotée de 5%. La présente autorisation était valable pour une durée de 2 ans. Les options peuvent être exercées pendant une durée de 5 ans à partir du jour où elles ont été consenties.

Le nombre d'options attribuées et restantes au 31 décembre 2003 au titre de ce plan figure au paragraphe 6.2.1.

Par la suite, l'assemblée générale mixte du 22 avril 2003 a autorisé le conseil d'administration à consentir en une ou plusieurs fois des options donnant droit à la souscription d'actions nouvelles à émettre par la Société IEC PROFESSIONNEL MEDIA à titre d'augmentation de capital, dans les conditions prévues par la Loi.

Les bénéficiaires de l'opération pourront être :

* certains salariés ou certaines catégories de personnel

* certains mandataires sociaux

tant de la société elle-même que des sociétés ou groupements qui lui sont liés indirectement dans les conditions précisées par l'article 225-180 du code de commerce.

Le nombre total des options qui seront consenties par le conseil d'administration en application de la présente autorisation est limitée à 340 000 actions nouvelles.

Le prix de souscription des actions par les bénéficiaires sera déterminé par le conseil d'administration lors de chacune de ses décisions d'attribution d'options par application des modalités de fixation du prix défini ci-après.

Le prix des actions sous option sera égal à la moyenne des cours cotés au 20 séances de bourse précédant le jour de la réunion du conseil d'administration, décoté de 5 %.

La présente autorisation est valable pour une durée de vingt quatre mois.

Les options pourront être exercées pendant une durée de cinq ans à partir du jour où elles auront été consenties.

Le nombre d'options attribuées et restantes au 31 décembre 2003 au titre de ce plan figure au paragraphe 6.2.1.

3.2.2.2. Capital autorisé non émis

- Dans le cadre de la délégation donnée pour une période de 26 mois par l'assemblée générale extraordinaire du 22 avril 2003, le conseil d'administration du 16 juillet 2003 a décidé d'augmenter le capital d'un montant maximum de 2 794 300,60 €, par l'émission de 3 991 858 actions nouvelles de 0,70 € de nominal avec maintien du droit préférentiel de souscription. La souscription a été ouverte du 13 au 27 août 2003. Le 10 septembre 2003, le dépositaire a certifié avoir reçu la somme de 3 991 858 € correspondant à la souscription de 3 991 858 actions nouvelles et incluant une prime d'émission de 0,30 € par action.
- Cette assemblée générale du 22 avril 2003 a délégué au conseil d'administration tous pouvoirs à l'effet de procéder à l'émission, avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires, d'actions de la Société et/ou de valeurs mobilières – y compris de bons de souscription émis de manière autonome à titre gratuit ou onéreux, d'obligations convertibles ou échangeables en actions nouvelles ou existantes, ou d'obligations remboursables en actions nouvelles ou existantes – donnant accès immédiat et/ou à terme, à tout moment ou à date fixe, à des actions de la Société (nouvelles ou déjà émises), par souscription, conversion, échange, remboursement ou présentation d'un bon ou de toute autre manière et dont la souscription pourra être opérée soit en espèces, soit par compensation de créances.
Le plafond maximum d'augmentation de capital immédiate ou à terme résultant de l'ensemble des émissions réalisées en vertu de la présente délégation est fixé à un montant total, prime d'émission comprise, de 8 millions d'euro, étant précisé que dans la limite de ce plafond, les émissions d'actions autrement que par conversion, échange ou remboursement de valeurs mobilières, ou par présentation d'un bon attaché à une valeur mobilière, ne pourront avoir pour conséquence d'augmenter le capital d'un montant nominal total supérieur à 5 millions d'euro.
- Compte tenu de cette opération, il subsiste une autorisation de 2 205 699.40 € d'augmentation en nominal par émission d'action, limitée à 4 008 142 € prime d'émission comprise.
- Il sera proposé à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2003 et convoquée pour le 7 juin 2004 de mettre fin à l'autorisation visée au paragraphe précédent et de consentir au Conseil d'administration une nouvelle autorisation d'augmentation du capital (le texte des résolutions proposées à l'assemblée générale mixte du 7 juin 2004 figure à la fin du présent document de référence).

3.2.4. Nantissement des actions de la société ou de ses filiales

Nantissement des actions de la filiale SAS IEC détenue à 99.99 % par IEC Professionnel Média

Nom de l'actionnaire inscrit au	Bénéficiaire	Date de départ du nantissement	Date d'échéance du nantissement	Condition de levée du nantissement	Nombre d'actions nanties de SA IEC	% de capital nanti de SA IEC

nominatif pur						
IEC Professionnel Média	Banque de Bretagne	15/12/1998	31/12/2007	Remboursement de l'emprunt		
IEC Professionnel Média	Crédit Agricole	15/12/1998	31/12/2007	Remboursement de l'emprunt		
IEC Professionnel Média	Crédit Lyonnais	15/12/1998	31/12/2007	Remboursement de l'emprunt	(1) 3 246	6,27 %
IEC Professionnel Média	Société générale	15/12/1998	31 /12/2007	Remboursement de l'emprunt		

(1) Nantissement de 3 246 actions de SA IEC pris par le Crédit Lyonnais pari passu pour le compte commun des quatre banques ci-dessus en garantie d'un prêt de 2,4 M€ consenti à la société par celles-ci..

Nantissement des actions de la filiale C2M détenue à 100 % par IEC Professionnel Média

Nom de l'actionnaire inscrit au nominatif pur	Bénéficiaire	Date de départ du nantissement	Date d'échéance du nantissement	Condition de levée du nantissement	Nombre d'actions nanties de C2M	% de capital nanti de C2M
IEC Professionnel Média	Caisse d'Epargne de Paris	3/10/1998	31/12/2007	Remboursement de l'emprunt	(1) 36 165	10,1 %
IEC Professionnel Média	Caisse d'Epargne de Paris et CIC	5/03/1998	31/12/2007	Remboursement de l'emprunt	(2) 76 530	21,4 %
IEC Professionnel Média	Caisse d'Epargne de Paris, CCF et CEPME	10/12/1997	31/12/2007	Remboursement de l'emprunt	(3) 224 916	63,0 %

(1) Nantissement de 36 165 action de C2M au profit de la Caisse d'Epargne, en contrepartie d'un prêt d'un montant de 0,35 M€ au profit de la SA Vision Share absorbée par IEC AVP en 2002.

(2) Nantissement de 76 530 actions de C2M au profit de la Caisse d'Epargne et du CIC, en contrepartie de prêts d'un montant respectivement de 0,15 M€ et de 0,46 M€.

(3) Nantissement de 224 916 actions de C2M au profit de la Caisse d'Epargne, du CCF et du CEPME, en contrepartie de prêts pour un montant total de 1,13 M€ au profit de la SA Vision Share absorbée par IEC AVP en 2002.

Il n'existe pas de nantissement sur les immobilisations incorporelles, corporelles et financières.

3.2.5. Evolution du capital de la société depuis sa création

Date	Nature de l'opération	Montant de l'opération	Prime d'émission ou d'apport	Nombre total d'actions	Valeur nominale	Capital après l'opération
13.06.1991	Constitution de la société	-	-	1 250	100 F	125 000 F
13.11.1995	Libération du solde du capital	-	-	5 000	100 F	500 000 F
27.12.1995	Apport en nature de la SA IEC et de parts sociales de la SARL SSI	1 625 700 F	13 658 380 F	21 257	100 F	2 125 700 F
23.06.1998	Incorporation de réserves	2 874 300 F	-	50 000	100 F	5 000 000 F
20.10.1998	Division du nominal par 10	-	-	500 000	10 F	5 000 000 F
17.11.1998	Emission d'actions nouvelles Visa n° 98-890 du 17/11/98	714 290 F	9 285 770 F	571 429	10 F	5 714 290 F
20.12.1999	Augmentation de capital par apport en nature	2 857 290 F	25 302 710 F	857 158	10 F	8 571 580 F
20.12.1999	Augmentation de capital en numéraire Visa n° 99-1430 du 19/11/1999	1 000 000 F	18 079 000 F	957 158	10 F	9 571 580 F
04.12.2000	Augmentation de capital en numéraire Visa n° 00-1856 du 15/11/2000	4 785 790 F	39 812 210 €	1 435 737	10 F	14 357 370 F
27.12.2001	Réduction de capital	7 370 F		737	10 F	14 350 000 F
27.12.2001	Conversion en euros			1 435 000	1.52 €	2 181 200 €
26.08.2002	Augmentation de capital en numéraire Visa n° 02-855 du 11/07/02	1 552 731.68 €		1 021 534	1.52 €	3 733 931.68 €
22.04.2003	Réduction de capital par voie d'absorption des pertes	2 014 357.88 €			0.70 €	1 719 573.80 €
10.09.2003	Augmentation de capital en numéraire Visa n° 03-725 du 31/07/03	2 794 300.60 €	1 197 557.4	3 991 858	.0.70 €	4 513 874.40 €
10.09.2003	Augmentation de capital - Apport en nature de 27.97 % de Cap Ciné Numéro d'enregistrement E.03-158 du 17 juillet 2003	897 300.60 €	384 557.40 €	1 281 858	0.70 €	5 411 175.00 €
10.09.2003	Augmentation de capital – Apport en nature de créances Fin Cap Numéro d'enregistrement E.03-158 du 17 juillet 2003	887 397.00 €	380 313.00 €	1 267 710	0.70 €	6 298 572.00 €

3.3. Répartition actuelle du capital et des droits de vote

3.3.1. Répartition du capital et des droits de vote au 31.12.2003

Suite à l'augmentation de capital du 10 septembre 2003 et aux déclarations de franchissement de seuil qui s'en sont suivies, la répartition du capital et des droits de vote est la suivante :

Actionnaires	Nombre d'actions 2003	% du capital 2003	Droits de vote 2003	% des droits de vote 2003	Nombre d'actions 2002	% du capital 2002	Droits de vote 2002	% des droits de vote 2002
Qual Tech (1)	777 639	8,64 %	777 639	8,65 %	777 639	31,66 %	777 639	31,77 %
Sochrastem SA (1)	500 000	5,56 %	500 000	5,56 %	500 000	20,35 %	500 000	20,42 %
Fin Cap (1)	4 405 628	48,96 %	4 405 628	49,01 %				
T. Delcourt	640 784	7,12 %	640 784	7,13 %				
C. Humann	640 784	7,12 %	640 784	7,13 %				
Financière de l'Echiquier Public	810 000	9,00 %	810 000	9,01 %				
	1 214 717	13,50%	1 214 906	13,51 %	1 170 487	47,65 %	1 170 576	47,81%
Autocontrôle (2)	8 408	0,09 %	0	0,00%	8 408	0,34 %	0	0,00%
Total	8 997 960	100,00%	8 989 641	100,00%	2 456 534	100,00%	2 448 215	100,00%

(1) Le concert Qual Tech / Fin Cap / Sochrastem possède 5 683 267 actions (63,16% du capital) et 5 683 267 droits de vote (63,22% du total des droits de vote).

(2) L'autocontrôle correspond aux 8 408 actions détenues par la société Starline International qui les a acquises auprès de la société C2M, le 20/12/2002. C2M les a acquis auprès de la société Vision Share le 6 décembre 2001. Cette dernière société a reçu ces actions en échange de ses propres actions qu'elle détenait en auto contrôle, lors de son rapprochement du 20 décembre 1999 avec la société IEC Professionnel Média.

En juin 2002, une enquête de la Sicovam a permis d'identifier 2 274 actionnaires.

La société Qual Tech est contrôlée par la société Qualis. La SCA Qualis est un holding industriel diversifié dont le capital est principalement détenu par des personnes physiques et des sociétés d'investissement familiales.

Les actionnaires de SCA Qualis détenant plus de 5 % du capital sont LYGON Holdings BV (famille Spinola) pour 25,12 %, Yxis Holding (Gianluca Spinola) pour 14,93 %, BREDERODE SA pour 7,26 %, Famille COSTE pour 6,85 %, Robert LEON pour 6,85 %, Famille de GALBERT pour 6,50 % et ERSA + SMC (Belle-famille de H. de Galbert) pour 6,42 %. Il n'y a aucun autre actionnaire significatif.

Qualis a constitué par acquisition et développement interne cinq pôles d'activité dans le service et l'industrie, qui correspondent à des situations de leadership établi, et qui sont détenus de façon largement majoritaire (80 % ou plus) :

- CTN, fournisseur des installateurs de stands de foires et d'expositions, leader en France, Belgique, Pologne et Grande Bretagne,
- SGCC (ancienne filiale de Saint Gobain), leader mondial du contrôle du verre creux,
- EUROCAVE, leader mondial de l'armoire à vin (70 % de part de marché aux USA),
- ERARD, leader français de la fixation d'antennes de télévision,
- et EUROPEAN CARGO SERVICES.

En outre Qualis détient des participations minoritaires dans différents domaines :

- le software avec principalement MASA et EXALEAD ,
- la production et la diffusion de contenu avec CENTER.COM,
- la distribution spécialisée avec IEC PROFESSIONNEL MEDIA.
- la production et la distribution de produits d'épargne à support immobilier avec GROUPE GRATTE-CIEL.

Il n'existe pas d'autre lien (commercial, financier) entre Qual Tech et IEC Professionnel Média.

La société Sochrastem est contrôlée par Monsieur Stéphane André. Il n'existe pas d'autre lien (commercial, financier) entre Sochrastem et IEC Professionnel Média.

La SAS Fin Cap a été constituée pour prendre le contrôle de la société Cap Ciné et pour participer au renforcement des capitaux propres d'IEC Professionnel Média. La société Fin Cap s'était engagée à souscrire 75% de l'augmentation de capital réalisée en 2003.

Le capital de la société Fin Cap est réparti comme suit :

- Qual Tech (contrôlée par la société Qualis) : 35,17%
- Sophem (contrôlée par M. Stéphane André) : 23,59%
- Gonset Holding (contrôlée par M. Pierre Gonset) : 39,05%
- Port-Noir Investment Sarl (contrôlée par M. Claude Berda) : 2,17%

Messieurs Thierry Delcourt et Charles Humann sont les fondateurs de Cap Ciné. Ils sont devenus actionnaires d'IEC Professionnel Média lors de l'apport de 27,97% de Cap Ciné à la société.

Avec 1 Md d'euros d'actifs gérés, Financière de l'Echiquier-EBPF est l'une des principales sociétés de gestion à capitaux privés. Financière de l'Echiquier-EBPF est entrée dans le capital d'IEC Professionnel Média à l'occasion de l'augmentation de capital en numéraire réalisée en 2003.

A la connaissance de la société, il n'existe pas d'autres actionnaires détenant seul ou de concert plus de 5 % du capital ou des droits de vote.

3.3.2. Modifications intervenues depuis 3 ans dans la répartition du capital

- 23.05.2001 A cette date, Serge HAYAT, ancien dirigeant du groupe Vision Share acquis par IEC en 1999, n'a plus d'intérêts significatifs dans la société IEC Professionnel Média.
- 26.08.2002 La société Qual Tech (ex-Excal 1, suite à l'augmentation de capital de ce jour, détient directement 777 639 actions IEC PM, soit 31,66% du capital
- 26.08.2002 La société Sochrastem SA, suite à l'augmentation de capital du 26/08/02, détient 500 000 actions IEC PM, soit 20,35% du capital
- 15.09.2003 Fin Cap a franchi en hausse à titre individuel les seuils de 5%, 10%, 20%, 1/3 du capital et des droits de vote de IEC PM et de concert avec ses associés actionnaires ainsi qu'avec Sochrastem, celui de la moitié du capital et des droits de vote.
- 15.09.2003 Qual Tech a franchi en hausse de concert avec Fin Cap, les autres associés actionnaires de cette dernière et Sochrastem, les seuils de 10%, 20%, du tiers et de la moitié du capital et des droits de vote de IEC PM.
- 15.09.2003 Sochrastem SA a franchi en hausse de concert avec Fin Cap et les associés actionnaires de cette dernière les seuils de 10%, 20%, du tiers et de la moitié du capital et des droits de vote de IEC PM.
- 15.09.2003 Sophem, Gonset Holding SA et Port-Noir Investment Sarl ont franchi en hausse de concert avec Fin Cap, les autres associés actionnaires de cette dernière et Sochrastem les seuils de 5%, 10%, 20%, du tiers et de la moitié du capital et des droits de vote de IEC PM.
- 15.09.2003 Messieurs Thierry Delcourt et Charles Humann, fondateurs de la société Cap ciné, ont franchi chacun à la hausse le seuil de 5% du capital et des droits de vote. Ils détiennent chacun 640 784 actions de IEC Professionnel Média en rémunération de l'apport à IEC de 1958 actions de la société Cap Ciné.
- 18.09.2003 Les OPCVM gérées par la société Financière de l'Echiquier EDPF ont franchi en hausse le seuil de 5% du capital et des droits de vote d'IEC PM.

3.3.3. Action de concert

Par courrier du 17 septembre 2003 à l'AMF, Fin Cap a déclaré agir de concert vis-à-vis de la société IEC PM avec ses actionnaires Qual Tech, Sophem, Gonset Holding SA, Port-Noir Investment Sarl ainsi qu'avec la société Sochrastem.

Fin Cap a déclaré ses intentions vis-à-vis d'IEC PM pour les douze mois à venir à compter du 17 septembre 2003 dans les termes suivants :

« Fin Cap agit de concert vis-à-vis de la société IEC PM avec ses actionnaires Qual Tech, Sophem, Gonset Holding SA, Port-Noir Investment Sarl ainsi qu'avec la société Sochrastem ;

- elle n'exclut pas de procéder sur le marché à des achats complémentaires d'actions de la société IEC PROFESSIONNEL MEDIA ;
- elle contrôle IEC PM avec les actionnaires agissant de concert avec elle ;
- elle a l'intention de demander qu'un siège au Conseil d'administration d'IEC PM lui soit attribué à l'occasion de la prochaine assemblée générale d'IEC PM ».

En complément à la déclaration formulée par Fin Cap, les membres du concert autres que Fin Cap ont précisé également leurs intentions vis-à-vis d'IEC PM pour les douze mois à venir à compter du 17 septembre 2003 :

« ils agissent ensemble de concert avec Fin Cap vis-à-vis de la société IEC PROFESSIONNEL MEDIA ;

- ils n'envisagent pas de procéder sur le marché à des achats complémentaires d'actions de la société IEC PROFESSIONNEL MEDIA ;
- ils contrôlent IEC PROFESSIONNEL MEDIA de concert avec Fin Cap ;
- ils n'ont pas l'intention de demander qu'un siège au Conseil d'administration d'IEC PROFESSIONNEL MEDIA leur soit attribué ».

3.3.3.1. Pacte d'actionnaires

Par actes en date du 28 mai 2003 conclu entre Fin Cap d'une part, et Monsieur Thierry DELCOURT, Monsieur Charles HUMANN et Madame Patricia HUMANN, d'autre part, :

- Monsieur Thierry DELCOURT d'une part, et Monsieur et Madame Charles HUMANN d'autre part, disposent de la part de Fin Cap d'une promesse d'achat portant sur les 1.281.268 actions IEC Professionnel Média qu'ils détiennent (soit 640.784 actions IEC Professionnel Média chacun), à un prix de 2,2 M€, augmenté de 5% par an à compter du 1^{er} juillet 2005, cette option étant exerçable pendant une durée de trois mois à compter de la plus proche des 2 dates suivantes :
 - 1^{er} juillet 2006
 - date à laquelle IEC Professionnel Média détiendra au moins 95 % de Cap Ciné.
- Monsieur Thierry DELCOURT d'une part, et Monsieur et Madame Charles HUMANN d'autre part, se sont pour leur part interdit de céder à des tiers jusqu'au 1^{er} juillet 2005, sans l'accord écrit et préalable de Fin Cap, les 1.281.268 actions IEC Professionnel Média qu'ils détiennent (soit 640.784 actions IEC Professionnel Média chacun).
- En outre, Fin Cap dispose d'un droit de préemption sur les 1.281.268 actions IEC Professionnel Média que détiennent Monsieur Thierry DELCOURT d'une part, et Monsieur et Madame Charles HUMANN d'autre part (soit 640.784 actions IEC Professionnel Média chacun).

Par ailleurs, dans le cadre du pacte d'actionnaires qu'ils ont signé le 30 juillet 2003, les actionnaires de Fin Cap ont exprimé leur souhait de pouvoir procéder à une fusion absorption entre Fin Cap et IEC Professionnel Média au plus tard le 31 décembre 2006.

3.4. Marché des titres de la société

3.4.1. Place de cotation

Second Marché de Euronext Paris SA

source : Euronext Paris

Année 2002	Oct	Nov	Déc
Nombre de séances de bourse	23	21	20
Nombre de séances de cotation	23	21	20
Taux de cotation	100%	100%	100%

Cours le plus haut (en €)	0,75	0,75	1,10
Cours le plus bas (en €)	0,41	0,57	0,58
Dernier cours du mois (en €)	0,56	0,65	0,82

Nombre de titres échangés	26 713	29 794	47 903
Taux de rotation du capital	1,09%	1,21%	1,95%

Capitalisation boursière (en M€)	1,37	1,60	2,01
----------------------------------	------	------	------

Année 2003	Jan	Fév	Mar	Avr	Mai	Jun	Jul	Aoû	Sep	Oct	Nov	Déc
Nombre de séances de bourse	22	20	20	20	21	21	23	21	22	23	20	21
Nombre de séances de cotation	18	12	15	15	17	18	16	18	20	20	20	21
Taux de cotation	82%	60%	75%	75%	81%	86%	70%	86%	91%	87%	100%	100%

Cours le plus haut (en €)	1,00	0,82	0,66	0,44	0,52	0,77	0,72	0,80	0,78	1,87	1,65	1,30
Cours le plus bas (en €)	0,61	0,63	0,35	0,36	0,39	0,44	0,51	0,53	0,70	0,70	1,20	0,91
Dernier cours du mois (en €)	0,76	0,65	0,45	0,39	0,46	0,66	0,55	0,78	0,78	1,58	1,30	1,10

Nombre de titres échangés	44 656	11 228	36 401	62 697	96 685	48 858	36 408	74 963	50 858	302007	261561	145402
Taux de rotation du capital	1,82%	0,46%	1,48%	2,55%	3,94%	1,99%	1,48%	3,05%	1,59%	3,38%	2,91%	1,62%

Capitalisation boursière (en M€)	1,87	1,60	1,11	0,96	1,13	1,62	1,35	1,92	5,03	14,22	11,70	9,90
----------------------------------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	-------	-------	------

Année 2004	Jan	Fév	Mar
------------	-----	-----	-----

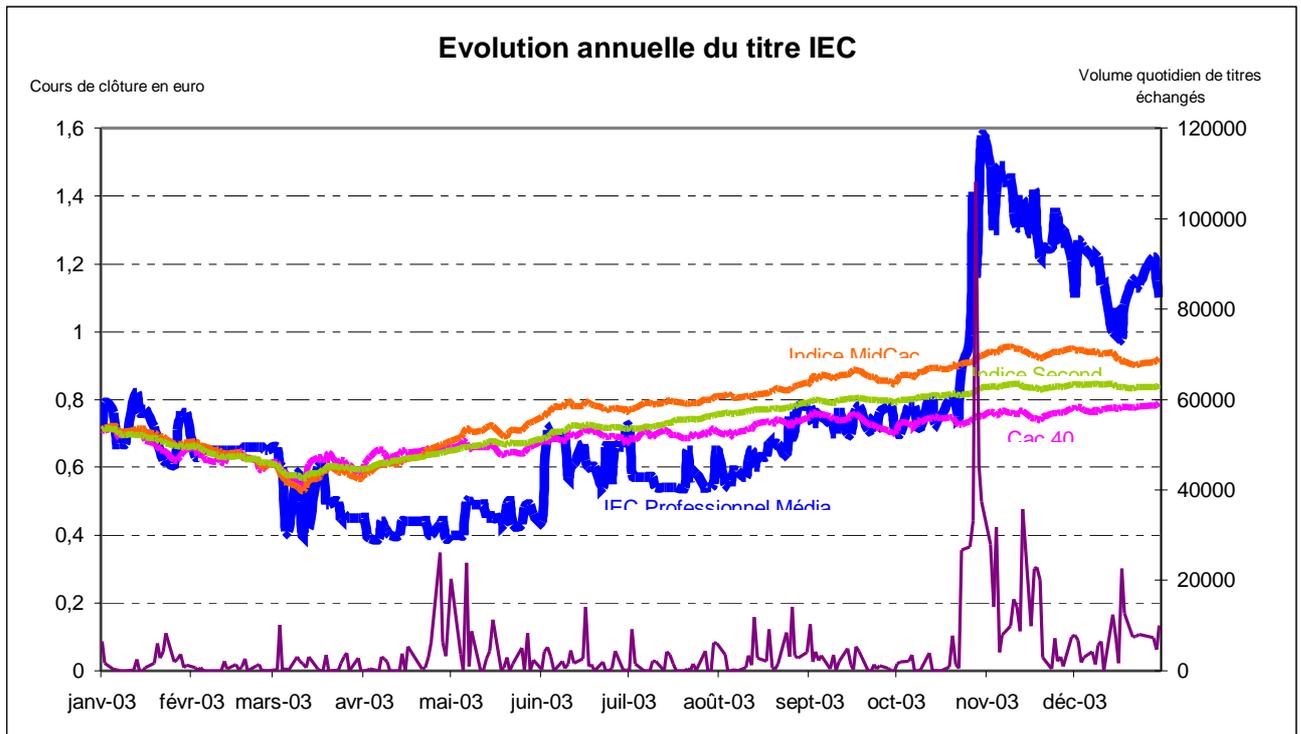
Nombre de séances de bourse	21	20	23
Nombre de séances de cotation	21	19	21
Taux de cotation	100 %	95 %	91 %

Cours le plus haut (en €)	1,39	1,26	1,25
Cours le plus bas (en €)	1,17	1,08	1,07
Dernier cours du mois (en €)	1,20	1,12	1,15

Nombre de titres échangés	137 941	68 478	63 545
Taux de rotation du capital	1,53 %	0,76 %	0,71 %

Capitalisation boursière (en M€)	10,80	10,08	10,35
----------------------------------	-------	-------	-------

Graphe cours / volume en 2003



Fiche technique		Synthèse de l'activité boursière en 2003	
Code Euroclear	6668	Nombre de séances de bourse	254
Code Reuter	IPMA.PA	Nombre de séances de cotation	210
Code GL	IEC	Taux de cotation	83%
Code Bloomberg	IEC FP	Premier cours coté	0,86 € le 02.01.2003
Code ISIN	FR 0000066680	Plus haut	1,87 € le 29.10.2003
Mnémonique	IEC	Plus bas	0,35 € le 10.03.2003
Place de cotation	Euronext Paris (France)	Dernier cours coté	1,10 € le 31.12.2003
Marché de cotation	Second Marché	Variation sur l'année 2003	+ 28 %
Catégorie de cotation	Continu	Volume des transactions en titres	1 171 724
Horaires de cotation	De 9h00 à 17h30	Volume des transactions en capitaux	1 200,38 K€
Appartenance à un indice	Non	Taux de rotation du capital	12 %
Capital au 31.12.2003	6 298 572 €	Capitalisation boursière au 31.12.2003	9.9 M€
Nominal	0,70 €		
Nombre de titres au 31.12.2003	8 997 960		
Dernier coupon versé	0,73 € brut- 0,49€ net (le 05/08/1999)		
Autre ligne de cotation	Non		
Eligibilité PEA	OUI		
Eligibilité SRD	Non		
Flottant en % du capital au 31.12.2003	22,52%		
Flottant en K€ au 31.12.2002	2,22 M€		
Secteur d'activité	Equipements électroniques & électriques		
Classification sectorielle FTSE	253 – Equipements électroniques		

3.5. Dividendes

	1999	2000	2001	2002	2003
Dividende net global versé au titre de l'exercice (en K€)	0	0	0	0	0
Dividende net par action (en €)	0	0	0	0	0

Chapitre 4

Renseignements concernant l'historique et les activités de IEC Professionnel Média

4.1.0.1. Historique

- 1989
 - Création à Rennes de la société IEC Audio Vidéo Pro, spécialisée dans l'achat, le reconditionnement et la vente de matériel audiovisuel d'occasion.

- 1990
 - IEC Audio Vidéo Pro ouvre une agence à Paris et reprend SSI, spécialisée dans la prestation et la location de matériel audiovisuel professionnel. SSI existe encore juridiquement, mais son activité est limitée à la mise en location-gérance de son fonds de commerce à IEC Audio Vidéo Pro. La fusion de ces 2 entités doit intervenir prochainement.
 - Création d'IEC UK, filiale à 60% d'IEC Audio Vidéo Pro.

- 1991
 - Création de la société IEC Professionnel Média ayant pour objet l'import-export de matériel audio vidéo professionnel.
 - Reprise de la société Fonalec, installée à Rennes et spécialisée depuis 30 ans dans la conception, la distribution et la maintenance de systèmes audio puis vidéo professionnels. Fonalec apporte son savoir-faire technique et permet à IEC Audio Vidéo Pro de toucher de nouveaux segments de clientèle : l'éducation, la formation, les collectivités, les PME-PMI ou les grands comptes. Fonalec a également permis à IEC Audio Vidéo Pro de modéliser le concept d'agence intégrant 3 métiers : la vente, la location et la maintenance. Sur le plan juridique, Fonalec a été absorbée par IEC Audio Vidéo Pro en 1995.

- 1992
 - IEC Audio Vidéo Pro renforce son implantation parisienne et s'installe au Village de la Communication à Saint-Ouen.
 - Reprise des actifs de la société AVST à Toulouse, qui devient la 3ème agence en France.

- 1993
 - IEC Audio Vidéo Pro crée son propre service Export, basé à Rennes, dont l'activité couvre le monde entier, hors France et Espagne.
 - Reprise de Connexion Entreprise à Belfort, spécialisée dans la location de matériel audiovisuel professionnel et possédant un petit parc de matériel. Elle apporte un savoir-faire dans le domaine de l'offre système et dans la maintenance.
 - Acquisition par SSI des parts sociales de Connexion Entreprise, ces 2 sociétés faisant l'objet d'une fusion-confusion dans le mois qui suit.
 - Ouverture d'une agence à Nice.

- 1994
 - Dans le but de compléter l'implantation nationale, acquisition de 100% des actions de Technologie Système (Villeneuve d'Ascq), qui permet de créer l'agence IEC Audio Vidéo Pro de Lille.
 - Acquisition des actifs de la société AVEC.

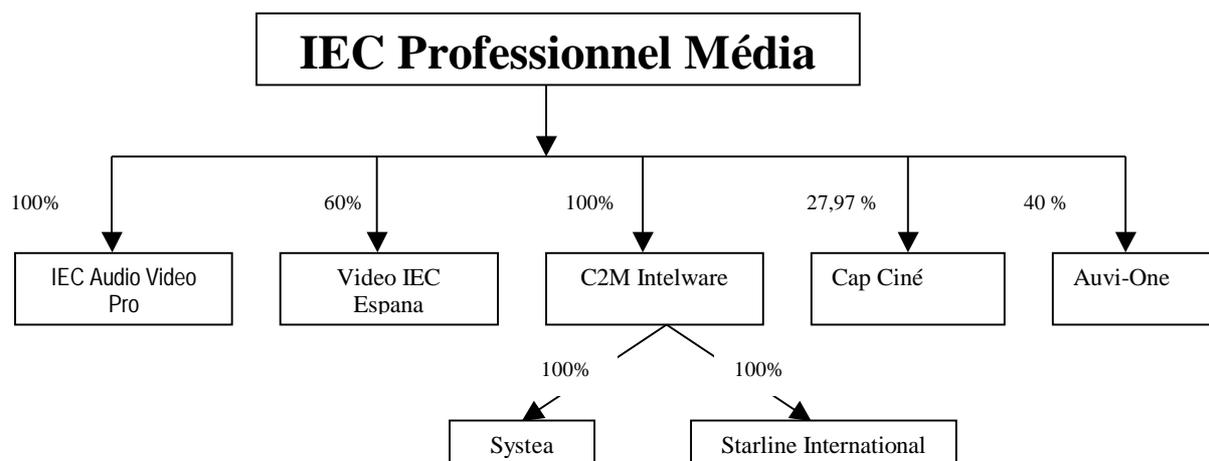
- 1995
 - Création d'une structure dédiée à l'informatique, avec pour mission d'apporter à IEC Audio Vidéo Pro un complément de compétences techniques et de développer en parallèle une activité d'assemblage et de vente de micro-ordinateurs. Naissance d'IEC Informatique.
 - Mise en place du département Multimédia, dont la vocation est de tester et valider les solutions audiovisuelles fonctionnant sur des bases informatiques.
 - Mise en sommeil d'IEC UK, l'activité export d'IEC Audio Vidéo Pro se révélant beaucoup plus dynamique.
 - Ouverture d'une agence à Lyon.
 - Augmentation de capital par apport en nature d'actions de la société IEC et de parts sociales de SSI.

- 1996
 - D'importants progrès sont réalisés en termes d'organisation et de gestion, avec notamment l'élaboration de budgets annuels et outils de gestion, ainsi que la définition d'une stratégie commerciale claire et ambitieuse.
 - Prise de participation à hauteur de 60% dans Video IEC Espana (Madrid).

- 1997
 - Regroupement des 3 métiers audiovisuels (vente, location, maintenance de matériel audio et vidéo professionnel) dans IEC Audio Vidéo Pro.

- Mise en location gérance du fonds de commerce de SSI chez IEC Audio Vidéo Pro.
 - Reprise des actifs de Tecma (Toulouse et Marseille) afin de compléter le réseau, le portant ainsi à 9 le nombre d'agences en France.
- 1998
- La filiale espagnole inaugure en mars une agence à Barcelone.
 - IEC Audio Vidéo Pro ouvre sa 10ème agence à Strasbourg.
 - Le Groupe IEC devient IEC Professionnel Média.
 - Introduction sur le Second Marché de la Bourse de Paris le 17 novembre.
- 1999
- Importantes opérations de croissance externe : rachat dans un premier temps de R+R, de Mesa puis du groupe Vision Share (n°2 du secteur), afin de compléter la couverture du territoire français, renforcer la pénétration du groupe sur la clientèle "grands comptes" et compléter ses savoirs faire dans le domaine des nouvelles technologies de l'information et de la communication.
 - Finalisation fin juin de la cession du contrôle de la filiale IEC Informatique au groupe CGST, conséquence d'une politique de recentrage sur le métier de base.
- 2000
- Augmentation de capital en numéraire avec droit préférentiel de souscription, par émission de 479 579 actions, du 20 novembre au 4 décembre 2000.
 - Mise en location gérance des fonds de commerce ASV, Systema et Euromedia.
- 2001
- En début d'exercice réalisation d'un plan social portant sur 60 personnes et réorganisation du réseau d'agences.
 - Regroupement des agences parisiennes sur un seul site à Gennevilliers.
 - Certification ISO 9002 de l'agence de Rennes.
 - Autorisation d'une augmentation de capital par émission de 1 148 000 actions au nominal de 1.52 €, soit un total de 1 744 960 €.
- 2002
- En janvier, réalisation du plan social engagé en 2001 et portant sur une cinquantaine de personnes.
 - Fusion d'une partie des entités du groupe IEC à l'intérieur de IEC-AVP, permettant de ramener la structure du groupe à un holding (IEC PM) et à trois filiales opérationnelles (IEC-AVP, C2M Intelware et IEC España).
 - Augmentation de capital en numéraire avec droit préférentiel de souscription, par émission de 1021 534 actions, du 25 juillet au 9 août 2002.
 - Dans le domaine de la visioconférence en pleine expansion, prise de contrôle de la société Starline Internationale en fin d'année.
- 2003
- Mise en place d'une nouvelle équipe dirigeante.
 - Définition d'une nouvelle stratégie sur la base de la segmentation des métiers.
 - La société Video IEC Espana ouvre sa troisième agence à Valence.
 - Augmentation de capital de 6 541 426 € avec une prise de participation de 27,97 % dans la société Cap Ciné, le leader, en France, spécialisé dans la location de systèmes de montage virtuel (matériel de post-production audiovisuel).
 - IEC Professionnel Média augmente sa participation de 20% à 40 % dans la société Auvi-One spécialisée dans l'audio professionnel.

4.1.0.2. Organigramme juridique au 31.12.2003



IEC Professionnel Média, créée le 13 juin 1991 est la société mère du groupe. Ses activités sont celles d'un holding. IEC Professionnel Média a conclu avec IEC Audio Video Pro un contrat de redevance de marque. Cette redevance est calculée en application d'un pourcentage du chiffre d'affaires facturé société au titre de l'exercice considéré.

SAS IEC (IEC Audio Vidéo Pro), société créée le 8 mars 1989, regroupe les activités de conception et intégration de solutions audiovisuelles et de services à valeur ajoutée (Prestation, location SAV et maintenance de matériel audiovisuel professionnel).

Video IEC Espana, rachetée en décembre 1996, exerce la même activité que IEC Audio Vidéo Pro : vente, location et maintenance de matériel audiovisuel sur le territoire espagnol.

Il n'existe pas de pacte ou de convention entre les actionnaires de la société Video IEC Espana.

SAS C2M est grossiste en matériels et systèmes pour la projection d'images.

Starline International est une société d'installation, maintenance et distribution de systèmes de visioconférence.

Starline International était filiale de la société GM2I-TASQ qui a été déclarée en redressement judiciaire en date du 7 octobre 2002.

En date du 11 décembre 2002, le juge commissaire au redressement judiciaire de la société GM2I-TASQ a donné son autorisation à la cession de la totalité des titres détenus dans sa filiale Starline au bénéfice de la société C2M-Intelware, filiale directe de IEC Professionnel Média, pour un montant forfaitaire de 1 euro.

Dès le 20 décembre 2002, Starline International a déménagé dans les locaux du groupe IEC à Gennevilliers. Mais ce n'est que le 28 février 2003 que l'acte de cession de parts sociales a pu être signé. Aussi dans le rapport de gestion, il est indiqué que "le groupe a pris le contrôle de la société Starline International fin d'année 2002".

Starline a réalisé en 2002 un chiffre d'affaires de 1 209 K€ et seulement 366 K€ en 2003, suite au fait que la société a donné en location gérance son fonds de commerce à SAS IEC et SAS C2M en 2003.

Cap Ciné est l'un des principaux loueurs de matériel post-production en France.

IEC Professionnel Média dispose de promesses de vente sur les actions Cap Ciné détenues par Fin Cap, lui permettant d'acquérir :

- 50,2 % de Cap Ciné, cette promesse de vente étant exerçable par IEC Professionnel Média à tout moment entre le 10 septembre 2003 (date de réalisation de l'apport des 1.958 actions par Messieurs Charles Humann et Thierry Delcourt à IEC Professionnel Média) et le 31 juillet 2007, pour un prix total de 2,3 M€ (soit le prix payé par Fin Cap en mai 2003), majoré d'un intérêt de 12 % par an entre le 28 mai 2003 et la date à laquelle IEC Professionnel Média exercerait son option ;
- et 21,83 % de Cap Ciné pour une période d'exercice débutant le 28 avril 2004 (date à laquelle Fin Cap a acquis lesdites actions auprès de MM. Humann et Delcourt) et s'achevant le 31 juillet 2007, pour un prix total de 1 M€ (soit le prix payé par Fin Cap), majoré d'un intérêt de 12 % par an entre le 28 avril 2004 et la date à laquelle IEC Professionnel Média exercerait son option.

Auvi-One est une société spécialisée dans l'audio professionnel. La société a réalisé au 30 juin 2003 (exercice de 12 mois) un chiffre d'affaires de 1 345 K€.

4.1.1. Les marchés du groupe IEC Professionnel Média

4.1.1.0. L'activité du groupe IEC : l'audiovisuel professionnel

S'adressant à une clientèle d'entreprises ou de professionnels, le groupe IEC est spécialisé dans la conception et le déploiement de solutions audiovisuelles. Son activité couvre respectivement :

- ✓ La conception et la réalisation de solutions audiovisuelles plus ou moins lourdes et complexes,
- ✓ la mise à disposition et la maintenance de matériels audiovisuels, et la fourniture de prestations à haute valeur ajoutée autour de ces systèmes et matériels,
- ✓ la distribution en volume d'équipements audiovisuel.

IEC maîtrise l'ensemble des compétences, matériels et systèmes recouvrant les domaines suivants :

- ✓ la prise d'images (captation) avec son, le montage, et le traitement,
- ✓ la diffusion de l'image au sein de l'entreprise,
- ✓ la communication audiovisuelle au travers notamment de l'audioconférence et la visioconférence.

IEC est le 1er intégrateur en France de solutions audiovisuelles professionnelles et, plus généralement, le groupe leader à la fois par son chiffre d'affaires (59 M€), par sa couverture géographique (13 agences commerciales et techniques en France), enfin par la gamme des prestations qu'il propose (ces données résultent de statistiques internes à la société).

4.1.1.1. Le marché de l'audiovisuel professionnel

Parallèlement au fait, très positif en lui-même, que les offres d'IEC ne connaissent pas les mêmes cycles, le marché d'IEC profite de plusieurs tendances favorables à son développement.

- Pour la clientèle Broadcast :

Ce marché est pour beaucoup lié aux ruptures technologiques, les professionnels souhaitant disposer d'équipements up-to-date pour valoriser leur production.

Alors que le marché n'a pas vu de bouleversement majeur depuis le numérique, le parc matériel des professionnels semble promis à un profond renouvellement avec l'avènement de la Haute Définition. Déjà présentes en Asie et aux Etats-unis, la HD commence à atteindre l'Europe.

En termes de confort et de qualité d'images, la HD est une révolution. Et il n'est pas de précédent, surtout compte tenu du profil des consommateurs de ce type de produits, qu'une telle rupture n'entraînant pas un profond bouleversement du parc installé.

Ce renouvellement portera sur l'ensemble de la chaîne de production (tournage, montage, diffusion).

En outre, son prix encore élevé devrait participer très favorablement à la croissance de l'activité de service et de prestations, génératrice de beaucoup de valeur ajoutée.

Par ailleurs, les professionnels dans une logique de plus saine gestion (minimisation des risques sur la production, économie en variabilisant leur coûts, ...), sont en train d'accroître le poids des services externalisés dans leur activité.

Ceci bénéficiera directement aux activités de gérance que propose IEC.

- Pour la clientèle Corporate :

Sur fond de recherche d'efficacité accrue et d'optimisation des risques et des coûts, certaines évolutions technologiques sont aussi porteuses de développement auprès de cette clientèle.

Pour exemple, sans même parler des multinationales, les entreprises sont de plus en plus éclatées géographiquement, et les déplacements sont très consommateurs de temps, d'argent, voire, en périodes troublées, de risques.

Dans ce contexte, et grâce à la généralisation du haut débit, le développement de la visioconférence dans les 10 années à venir constitue une réelle évidence

Plus généralement, les échanges d'images, de sons et de data entre les entreprises et en leur sein vont se multiplier. Les réseaux vont devoir transmettre tout à la fois des signes vidéo, du son, de la lumière, des télécoms et de l'informatique, d'où la nécessité d'un équipement « semi-professionnel » de diffusion pour un nombre de plus en plus grand d'entreprises.

A cela s'ajoute que nous sommes aujourd'hui dans une société de l'image et que le média audiovisuel devient pour les entreprises une voie privilégiée pour communiquer avec leurs actionnaires, leurs partenaires et leurs clients. Alors qu'hier ces outils étaient limités à quelques secteurs de l'entreprise, aujourd'hui ils se développent et sont utilisés dans la communication interne et externe de toutes les sociétés.

Sont également concernés des développements connexes comme la sécurité où le média audiovisuel prend de l'importance avec la mise en œuvre par exemple de réseaux de caméras sur IP visant à trouver des solutions professionnelles et fiables sur des réseaux de surveillance étendue.

IEC vise à, et dispose des outils nécessaires pour, être considéré par les entreprises comme le partenaire qui va les accompagner durablement dans la mise en œuvre de ces media.

- Pour la clientèle de l'administration et des services publics :

Le secteur public n'échappe pas aux mutations préalablement évoquées pour les grandes organisations publiques ou parapubliques.

De même, le vecteur audiovisuel se trouve lui aussi au cœur des nouveaux projets locaux avec un engouement significatif de la diffusion de programmes interactifs, de films, etc...

Pour ce qui est de la partie éducative, celle-ci sera elle aussi tirée par les besoins en formation sur les nouveaux équipements (notamment HD, nouveaux équipements de montage, ...).

Le réseau de proximité d'IEC est particulièrement bien placé pour adresser l'ensemble de ces besoins.

4.1.1.2. Les clients

La segmentation retenue pour analyser la clientèle du groupe peut être analysée dans la segmentation suivante :

- les réalisateurs d'images (le « Broadcast ») : chaînes de TV, producteurs, studios, revendeurs audiovisuel, ...
- les diffuseurs d'images :
 - le secteur corporate : grands comptes, petites et moyennes entreprises, chaînes de magasins, ...
 - les administrations et services publics : éducation nationale, défense, organismes publics, collectivités, mairies, ...

4.1.1.2.0. La clientèle des réalisateurs d'images (Broadcast)

Il s'agit essentiellement des intervenants professionnels produisant et diffusant de l'image : les grandes chaînes nationales de télévision, les chaînes locales, les studios et sociétés de production, les prestataires en post-production, les agences d'images ou sociétés d'événementiel.

IEC intervient principalement dans deux domaines, la conception et intégration de solutions audiovisuelles et les services à valeur ajoutée (Prestation, Location, SAV, Maintenance)

4.1.1.2.0.0. Conception et intégration de solutions audiovisuelles

IEC prend en charge pour le compte de ces structures des projets d'équipement complet. De l'audit des besoins au cahier des charges, de la conception à la réalisation clé en mains, IEC-ASV apporte une compétence sur l'ensemble des besoins du process audiovisuel.

Cela se traduit par des projets clé en mains de plateaux multi-caméras, de régies de réalisation, de solutions de montage et de traitement, d'architecture de stockage, de régie de diffusion, ...

Dans ce segment de clientèle, le savoir-faire reconnu d'IEC lui a permis de développer une collaboration régulière avec l'ensemble des intervenants du process audiovisuel professionnel, qu'ils soient nationaux, internationaux ou locaux :

- Les chaînes de TV nationales : TF1, FRANCE 2, FRANCE 3, M6, ARTE, TV5, CANAL+, EUROSPORT, Cuisine TV, Pathé Sport, ...
- Les chaînes de TV locales : TV Locale de Dunkerque, TV Locale de Bruay-sur-Escaut, TV Locale de Béthune, ASTV (Lille), Delta (Gravelines), Télé Gohelle(Méricourt), C9 Télévision (Saint-André), Télé Lyon Métropole, Canal Local de Basse-Hamm, TV8 (Forbach), TV Cristal (Bitch), Rombas Télévision, Image + Télévision (Epinal), TV Locale de Lunéville, Canal CVS (Creutzwald), TV Rosselle, TV de Maizières-les-Metz, TV Locale de Baccarat, Canal 8 (Bruyère), Canal 26 (Schiltigheim), Canal Info Strasbourg, TV Locale de Bischwiller, TV Oberhoffen-sur-Moder, TV Locale de Ottrot, Voi de Sénart, Canal 32 (Troyes), Canal Coquelicot (Torcy), Télésonne (Massy), TV Breizh (Lorient), TV 10(Angers), ...
- Les chaînes de TV étrangères : ZDF, RAI, TVE, Radio Télévision Marocaine
- Les prestataires des chaînes de TV : INA, Euromedia-SFP, VCF, VISUAL TV, AMP, Even VIDEO, ...
- Les producteurs : 1^{ère} Heure, Toni Comiti, La Société du Spectacle, Pro Deo, Atom, Leo, Sombrero, FIT, Alizé, Liberator, Nonobstant, Films à Lou, Air Prod, Alam Films, DMLS TV, WLP, RESERVOIR PROD, MIREILLE DUMAS PRODUCTION, COYOTTE, THALASSA, ZONE INTERDITE, DES RACINES et des AILES, ...
- Les post-producteurs : Prestige, Sylicone, Waymel, Artistic Images, PomZed, On Line, Mikros, Fnac Video, MVS, LTS-Scanlab-SIS, Vdm, Imagine, ...

4.1.1.2.0.1. Services à valeur ajoutée (Prestation, Location, SAV, Maintenance)

IEC-ASV propose une gamme de services allant de la mise à disposition de produits tels que caméras lourdes, caméscopes, magnétoscopes, matériels de prise de son, bancs, régies, consoles, systèmes de montage, à la conception et l'exploitation de solutions audiovisuelles intégrées plus complexes résultant de ses propres compétences d'intégrateur.

IEC propose également des solutions clé en mains de prestations pour le compte de ces structures par la mise à disposition d'équipements et d'équipes complètes d'opérateurs : équipes de tournage, équipes de montage, équipes de plateaux et de cars régies pour les grands événements sportifs ou politiques qu'ils sont amenés à couvrir.

A titre d'exemple, pour des événements sportifs à vocation internationale, IEC est systématiquement retenu comme partenaire privilégié des chaînes. Le groupe apporte en amont conseil et assistance technique pour le choix des équipements et des moyens nécessaires. Une délégation technique et un support technique pendant toute la durée de ces événements sont assurés de manière à garantir un niveau de service parfait :

- Championnat du monde ou d'Europe : handisport, patinage artistique, natation, athlétisme (Paris 2003), judo
- Jeux Olympiques : Sydney 2000, Salt Lake City 2002, Athènes 2004
- Coupe du monde : Football 1998 en France, Rugby 2003 à Sydney
- Tournoi de Roland Garros, Tour de France depuis plus de 5 ans, Trophée Lancôme, 24 heures du Mans, ...

Au niveau national, les mêmes moyens sont mis en œuvre pour assurer la délégation technique complète d'opérations événementielles de type :

- Politique : congrès de partis politiques, soirées d'élections, congrès des maires de France, Parlement Européen, ...
- Culturel : Festival de Cannes depuis 5 ans, Franco-Folies de La Rochelle, Eurockéennes, Festival d'Avignon, Festival de Deauville, Transmusicales, concerts, MIPCOM, MIPTV, ...

De même, IEC est amené à assurer la prise en charge d'opérations très exigeantes de semi-direct sur des émissions de type :

- Loft Story, Star Academy, Laurent Ruquier, On a tout essayé, Canal Festival 2001, Neria Les Maternelles- La Cinquième

IEC réalise en outre dans ses propres agences diverses prestations de type authoring et duplication de cassettes vidéo, de CD, de DVD qui sont connexes aux prestations préalablement décrites.

Enfin, dans la logique d'accompagnement de ces professionnels de l'image, IEC assure des prestations de hotline, de maintenance préventive sur site et de service après-vente complet des matériels professionnels commercialisés ou mis à disposition, y compris, par délégation constructeur, du matériel encore sous garantie..

4.1.1.2.1. La clientèle des diffuseurs d'images

4.1.1.2.1.0. La clientèle « Corporate »

Il s'agit de répondre à l'ensemble des attentes audiovisuelles générées par le besoin croissant de diffusion d'images au sein de l'entreprise.

Dans ce domaine, l'acte de recherche de partenaires se professionnalise chez les utilisateurs compte tenu des budgets de plus en plus conséquents que ces technologies nécessitent. Les sociétés recherchent aujourd'hui des structures prenant en charge l'intégralité de leur problématique à partir de leur expression de besoins. De même, elles recherchent des intervenants ayant la capacité de les accompagner sur l'ensemble de leurs projets au niveau national voire international.

Avec sa couverture géographique nationale, sa taille et son expertise technique, IEC se positionne comme interlocuteur privilégié des entreprises dans ce domaine avec la possibilité d'accompagner notamment les grands comptes sur toutes leurs implantations (sièges, établissements locaux, agences, ...) et ainsi leur apporter un service de proximité dans l'exploitation de leur équipement.

Ici comme précédemment, IEC propose l'ensemble des services susceptibles d'être attachés à ces prestations, à savoir en amont études d'ingénierie et d'implantation, mise à disposition d'opérateurs ou de professionnels spécialisés pour en assurer l'installation, la maintenance et l'évolutivité pour garantir la pérennité de ces lourds investissements.

Alors que très peu d'intervenants sont à même de remplir ces fonctions, il est important de souligner que, grâce à de récents recrutements, IEC vient encore d'accroître ses compétences dans ce domaine.

Ces projets peuvent être globalement classés en cinq grands types :

- l'aménagement audiovisuel d'espace de réunion
- les aménagements d'espace de diffusion ayant vocation à recevoir un public élargi
- les espaces d'accueil visant à recevoir des visiteurs pour lesquels le design est primordial, ...
- les solutions audiovisuelles multi-sites de type PLV ou d'informations sur lieux de vente principalement pour l'usage de chaînes de distribution en réseaux ;
- les solutions de simple diffusion d'informations dans les aéroports, les gares, les lieux publics à forte fréquentation ...

Les clients d'IEC dans ce domaine recouvrent l'ensemble des secteurs économiques :

- Secteur Consulting : ANDERSEN CONSULTING, PWC, CAP GEMINI, ERNST&YOUNG, ...
- Secteur Informatique : COMPAQ, IBM, SAP, ...
- Secteur Banque & Assurances : CAISSE D'EPARGNE, CREDIT AGRICOLE, CREDIT MUTUEL, AXA, DEXIA ASSURANCES, CETELEM, ...
- Secteur High Tech et Industriel : MATRA, DE DIETRICH, AIRBUS INDUSTRIE, ALSTOM, PLASTIC OMNIUM, FAURE C.I.A, FRANCE TELECOM, HEWLETT PACKARD, SCHNEIDER ELECTRIC, ST MICROELECTRONICS, SUN, GROUPE USINOR, SPACE INDUSTRIES, NORTEL NETWORKS, ALCATEL, MOTOROLA, HERSANT-SOCPRESS, ...
- Secteur Distribution : Champion, ...
- Secteur Automobile : PEUGEOT PSA, RENAULT, RENAULT VEHICULES INDUSTRIELS, ...
- Secteur Pharmaceutique : LIPHA, BOIRON, SANOFI, CHAUVIN, ...

4.1.1.2.1.1. Les administrations, le secteur public et le monde associatif

La clientèle d'IEC dans le domaine de l'administration recouvre à la fois les besoins des professionnels de l'image et des entreprises.

La présence d'IEC en région au travers de son réseau d'agences lui a permis d'adresser localement les besoins de ces organismes pour la plupart décentralisés.

En effet, IEC a notamment développé une longue collaboration avec l'ensemble du système éducatif et de formation du monde audiovisuel et y fournit donc des équipements professionnels équivalents à ceux des chaînes de TV. Par ailleurs de nombreux organismes publics sont dotés d'équipements professionnels leur assurant une grande autonomie dans la production ou la diffusion d'image.

Les grands consommateurs de solutions audiovisuelles et actuels clients d'IEC sont :

- Entreprises du secteur public : RATP, SNCF, EDF-GDF, France Télécom, AFNOR, ...
- Education nationale : Ecole des Douanes (La Rochelle), ESC Toulouse, ESSEC Paris, Institut Pasteur (Lyon), UNIVERSITES (Strasbourg, Lille, Artois, Picardie, Littoral, Grenoble, Nancy, Nice, Montpellier, Nantes, Valenciennes, ...), IUFM, Ecole des Mines (Nantes), Ecole des Impôts, Ecole de la Magistrature (Bordeaux), Ecole de Police (Nîmes), ISEL (Le Havre), Institut National Polytechnique de Lorraine, Faculté de Médecine (Nancy), ...
- Domaine hospitalier : CENTRE HOSPITALIER (Paris, Lille, Toulouse, Pau, Bordeaux, Montpellier, Nîmes, Marseille, Brest, Nancy, ...),
- Organismes publics : CEA, INRA, Ifremer, Caisse des dépôts et consignations,
- Collectivités locales : Mairies, Conseils régionaux, Palais de Justice, Palais des Congrès, Grands Centres de Conférences, Centres de Festivals, Salles d'Opéra, Théâtres, ...
- Défense nationale : SIRPA, porte-avions CHARLES DE GAULLE, ...
- Musées : Ecole de la mer (la Rochelle), Dapper Arts Africains (Paris), Océanopolis (Brest), Electropolis (SERM Mulhouse), Pescalis (Moncoutant), L'Escal Atlantique (St Nazaire), Observatoire (Digoïn), De la mine (Harnes), l'Ovalie (Lauragais), Aquarium (La Rochelle), Corse (Corte), Maison du Cinéma (Angoulême), Histoire Naturelle (Paris), ...
- Autres : Cité de l'Espace (Toulouse), Centre Georges Pompidou, Bibliothèque Nationale de France, La Grande Halle de l'évolution (Jardin des plantes, Paris), ...

De manière générale, IEC est systématiquement consulté sur ces dossiers régionaux à forte valeur ajoutée.

Les principaux clients sont à près de 39% des professionnels de l'image, à 37 % le corporate et 24 % les administrations.

En 2003, les 10 premiers clients ont représenté environ 10 % du chiffre d'affaires, soit un pourcentage stable par rapport aux années précédentes.

Le carnet de commandes moyen représente environ 45 jours de chiffre d'affaires.

4.1.1.3. Les fournisseurs

Parce qu'il est le leader du secteur depuis des années, IEC est incontournable et dispose d'un accès privilégié non seulement à tous les fournisseurs mais également à leurs plus récents produits. C'est ce privilège qui lui permet souvent d'anticiper avec succès dans l'élaboration de ses offres intégrées.

Ces partenariats sont clés notamment dans le développement des activités d'ingénierie pour lesquelles la solution finale requiert une connaissance parfaite des possibilités offertes par chaque équipement intégrable.

Tous les constructeurs significatifs du métier sont partenaires d'IEC, mais on peut citer notamment BARCO, EMTEC, FUJITSU, NEC, PANASONIC, PINNACLE SYSTEMS, PIONEER, SONY, JVC, TOSHIBA, HITACHI, SANYO, EPSON, EXTRON, DPS, DENON, YAMAHA, PHILIPS, POLYCOM, CRESTRON, 3M, L'ACCOUSTICS, RGB SPECTRUM, SENNHEISER, AVID, AUDIOPOLE,

Un fournisseur cependant se détache – SONY - à la fois parce qu'il est celui qui pèse le plus lourd chez IEC, ensuite parce que IEC en est en France l'un des plus gros distributeurs de matériel professionnel, enfin et surtout parce que c'est le fournisseur couvrant une très large gamme de produits.

Par ailleurs, une évolution majeure se fait jour chez les constructeurs. En effet, après avoir pendant des années donné accès à leurs produits à des sociétés de toutes tailles, fragiles financièrement et ayant des niveaux de service et de compétences aléatoires face à leurs clients, la plupart des constructeurs visent aujourd'hui à limiter le nombre de leurs intégrateurs, sur la base d'une réelle qualification de leur expertise et de leur niveau de service.

Cette récente évolution stratégique des constructeurs va contribuer significativement à renforcer le phénomène de concentration des intégrateurs.

Cela devrait jouer en faveur du groupe IEC qui en tant que leader bénéficiera systématiquement des retraits de cartes aux petits intervenants.

4.1.1.4. La concurrence

Le marché des industries techniques audiovisuelles est fragmenté et caractérisé par une présence de nombreux intervenants.

Les principaux intervenants de la profession audiovisuelle professionnelle se distinguent en trois catégories de concurrents en fonction de la cible de clientèle adressée :

- les généralistes d'abord, dits Mixtes, qui adressent comme IEC les professionnels de l'image et le monde de l'entreprise et de l'administration,
- les spécialistes Broadcast qui n'adressent que le monde des professionnels de l'image,
- les spécialistes Corporate tournés vers l'entreprise et les administrations.

Il reste que la concurrence est très atomisée avec des acteurs de taille plus modeste, mêmes si quelques uns sont bien implantés localement.

Généralement dépourvus d'implantations régionales de taille critique, certains de ces concurrents sont intéressés par un rapprochement avec IEC. Plusieurs d'entre eux, bien implantés localement, ont su développer des prestations de service et des modèles de rentabilité d'une grande pertinence.

Sur chacun des métiers se dessinent des opportunités de rapprochement permettant de constituer rapidement une place de leadership incontestable du métier.

Les principaux concurrents sont Perfect Technologies, Locatel en province qui a été acquis par Perfect Technologies début 2003 et mis en redressement judiciaire en juillet, le groupe Soft, Alsace Audiovisuel, Ultram et VPS.

4.1.2. Répartition du chiffre d'affaires consolidé par activité (hors rétrocessions internes)

en K€	2003		2002		2001	
Conception et intégration de solutions audiovisuelles	35 081	59,4%	40 371	61,9%	51 672	57,1%
Services à valeur ajoutée(Prestation, Location, SAV, Maintenance)	12 256	20,8%	13 158	20,1%	17 986	19,8%
Importation et distribution de matériel de diffusion	11 675	19,8%	11 717	18,0%	20 909	23,1%
Total consolidé	59 012	100%	65 246	100%	90 567	100%

Les évolutions du système d'information du groupe IEC réalisées en 2003 ont permis d'exploiter les informations sectorielles au titre des exercices 2003 et 2002. Les résultats sont présentés au chapitre 5 de ce document, dans la note 10 des comptes consolidés.

4.1.4. Localisation géographique

Au 31/12/2003, le groupe IEC comptait 298 salariés répartis sur 13 villes en France et 3 en Espagne (Paris, Lyon, Marseille, Rennes, Bordeaux, Toulouse, Montpellier, Nice, Grenoble, Belfort, Strasbourg, Nancy et Lille, Madrid, Barcelone et Valence).



Le groupe IEC est locataire dans toutes ses agences sauf à Belfort.

4.3. Evolution des effectifs

	2003	2002	2001
Cadres	106	87	100
Non cadres	192	198	247
Total	298	285	347

4.4. Politique d'investissement

4.4.0. La recherche et le développement

Le groupe n'a aucune action significative dans le domaine de la recherche fondamentale, son activité étant essentiellement liée aux prestations et à l'ingénierie des systèmes d'information audiovisuels.

Néanmoins, il existe une veille technologique au sein du groupe.

4.4.1. Principaux investissements

En 2003 les investissements ont atteint les 3M€, avec deux principaux axes : renouvellement du parc de location pour 1,4 M€ et prise de participation dans Cap Ciné et renforcement de celle dans Auvi-One pour 0,7 M€.

4.7. Analyse des risques

4.7.1. Risques de Marché

4.7.1.0. Risques de liquidité

Créances d'exploitation, disponibilités et dettes à court terme (- 1 an) au	31/12/2003	31/12/2002
Clients et comptes rattachés	8 032	9 756
Autres créances	1 936	2 207
Disponibilités	1 706	2 538
Total	11 674	14 501
Emprunts et dettes financières	1 503	2 720
Fournisseurs	7 486	4 955
Autres dettes	4 406	5 236
Total	13 395	12 911

Au 31/12/2003, la somme des créances d'exploitations et des disponibilités (11 674 K€) ne couvre pas les dettes à cours terme (13 395 K€).

Les deux semestrialités de remboursement de l'accord de rééchelonnement représente 3,2 M€ dans les dettes à court terme

Pour faire face à cette situation, le groupe IEC va solliciter l'autorisation de la prochaine assemblée générale d'augmenter le capital de la société IEC Professionnel Média d'un montant maximum de 8 M€.

4.7.1.1. Risques de change

Le groupe IEC n'a pas d'exposition particulière dans ce domaine. La majorité des achats se fait dans la zone Euro et seuls quelques achats occasionnels peuvent se faire en devises pour des montants faibles. Les clients sont facturés et paient en euro.

4.7.1.2. Risques de taux

Caractéristiques des emprunts et dettes financières contractées	Taux fixes ou taux variables	Montant global des lignes	Echéances	Existence ou non de couverture
Crédits moyen terme	Taux fixes	653	2003-2007	Non
Crédits moyen terme	Taux variables	1 774	2003-2007	Non
Emprunts et dettes financières divers	Taux fixes	123	2003	Non
Emprunts en crédit bail	Taux fixes	722	2003-2008	Non
Concours bancaires courants	Taux variables	818	2003-2007	Non
Total emprunts et dette financières		4 090		
Avances factor	Taux variables	7 477	2003	Non

Echéancier des actifs et dettes financières	Total	-1 an	1 à 5 ans	+ 5 ans
Passifs financiers	21 089	13 395	7 694	
Actifs financiers	11 674	11 674		
Position nette avant gestion	- 9 415	- 1 721	- 7 694	
Hors bilan	0			
Position nette après gestion	- 9 415	- 1 721	- 7 694	

Les disponibilités représentent un encours de 1 706 K€, l'endettement à taux variables (y compris l'encours de financement du factor) 10 069 K€. L'essentiel du risque d'une augmentation du coût de l'endettement ne porte que sur la fraction à taux variable de l'endettement brut non compensée par les disponibilités, soit 8 363 K€. Une variation d'un point des taux d'intérêts entraînerait une charge complémentaire annuelle de 83 K€ en base annuelle, soit 13 % des charges financières de l'exercice.

Il n'existe pas de clause de remboursement anticipé dans les contrats des emprunts inclus dans le tableau ci-dessus.

4.7.1.3. Risques sur actions

Le groupe à travers la société Starline International détient 8 408 actions d'IEC Professionnel Média sur les 8 997 960 titres du capital de celle-ci. Le risque de variation du cours de l'action IEC Professionnel Média n'est pas significatif.

4.7.1.4. Risques liés à l'historique de pertes du groupe

En 2000, les difficultés inhérentes à l'intégration du groupe Vision Share acquis fin 1999, les changements intervenus dans la direction du groupe ainsi que la coexistence de deux réseaux concurrents au sein d'IEC ont engendré une dérive importante à la fois des marges et de certains coûts qui s'est soldé par une perte de 13 254 K€.

Face à ces difficultés, le groupe a pris des mesures appropriées destinées à rétablir la rentabilité de l'exploitation et à faire face à la situation de trésorerie à court terme.

- Les services administratifs des sociétés absorbantes et absorbées ont été regroupés à Rennes au siège du groupe, à l'exception de ceux de la société C2M.
- Suite au regroupement des deux réseaux commerciaux dans un certain nombre de villes, Les agences faisant double emploi ont été fermées.
- Dans un deuxième temps, les effectifs affectés aux différents services ont évolué en fonction de l'activité, il en a été de même pour le parc de location.
- Les effectifs sont passés de 390 en 2000 à 285 en 2002.
- Sur le plan de la trésorerie, un accord de rééchelonnement a été négocié avec les fournisseurs et les banquiers, le remboursement se faisant en 10 semestrialités égales, la première au 30 juin 2003 et la dernière au 31 décembre 2007. De plus dans le cadre des obligations de cet accord, le groupe IEC a réalisé, en août 2002, une augmentation de capital de 1,55 M€ .
- Enfin sur le plan juridique, l'ensemble des entités à l'exception de C2M et IEC España a fusionné à l'intérieur de SA IEC (IEC-AVP), simplifiant les structure du groupe et permettant de ramener la structure du groupe à un holding (IEC Professionnel Média) et à trois filiales opérationnelles (IEC-AVP, C2M et IEC España).

Augmentation de capital août 2002

La note d'opération préliminaire mise à la disposition du public qui a reçu le visa de la COB n° 02 – 855 en date du 11 juillet 2002 indiquait dans le paragraphe 2.2.11 But de l'émission :

« Les fonds levés seront utilisés à financer le complément de restructuration indispensable pour permettre à la société de retrouver un niveau de profitabilité satisfaisant. L'analyse détaillée des opérations du groupe a permis d'identifier des secteurs opérationnels ou géographiques dont la rentabilité n'était pas satisfaisante. Ceci a conduit le groupe à mettre en œuvre un plan social. ». « Compte tenu des perspectives de croissance du marché ces fonds permettront également de financer une partie du besoin en fonds de roulement ».

« Afin de permettre au groupe de disposer de la trésorerie nécessaire à ses opérations, un accord de rééchelonnement a été conclu, en avril 2002, avec les établissements financiers ainsi qu'avec les principaux fournisseurs pour étaler le paiement des montants qui leur sont dus sur la période allant du 30 juin 2003 au 31 décembre 2007. En cas de non réalisation de cette augmentation de capital l'accord de rééchelonnement pourrait être remis en cause ».

En fait, la restructuration et le plan social réalisé en 2002, a pu être financé sur les fonds propres du groupe, l'absence de progression de l'activité n'a pas généré de nouveaux besoins en fonds de roulement et les fonds levés lors de l'augmentation de capital ont pu être placés prudemment en prévision du remboursement de la première des dix semestrialités de l'accord de rééchelonnement devant intervenir au 30 juin 2003.

Depuis janvier 2003, la gestion du groupe est placée sous la direction de Monsieur Alain Cotte, qui, nommé Directeur général délégué en décembre 2002, a succédé à Monsieur Claude Turpin en qualité de Président Directeur général d'IEC Professionnel Média le 31 janvier 2003.

Le plan mis en place par la nouvelle direction visait, s'agissant de l'exploitation, à rétablir progressivement l'équilibre en 2003 puis la rentabilité à compter de 2004. Ce plan prévoyait une croissance modérée de l'activité (5 à 6% sur 2003-2005) avec un maintien du niveau de marge du groupe. L'objectif pour 2003 était d'atteindre un chiffre d'affaires de l'ordre de 69M€ et de réduire la perte aux environs d'1M€.

Toutefois, si les objectifs de niveau de marge ont pu être tenus, l'activité n'a pas connu la progression escomptée et l'exercice 2003 s'est terminé avec un chiffre d'affaires de 59 M€. La baisse de marge consécutive au manque d'activité ajoutée à des charges exceptionnelles non récurrentes de l'ordre de 2,2 M€ ont conduit à une perte nette de 5,9 M€ pour 2003.

La reprise de l'activité observée fin 2003, s'est confirmée au premier trimestre de 2004. Pour accompagner cette reprise et faire face à ses engagements la société doit procéder à l'augmentation de capital décrite au paragraphe « risque de liquidité », l'augmentation de capital réalisée en septembre 2003 ayant été utilisée comme indiqué ci-dessous :

Augmentation de capital septembre 2003

La note d'opération préliminaire mise à la disposition du public qui a reçu le visa de la COB n° 03-725 en date du 31 juillet 2003 indiquait dans le paragraphe 2.2.11 But de l'émission :

« Les fonds qui seront levés à l'occasion de l'augmentation de capital décrite dans la présente note d'opération permettront de financer :

- Le remboursement de l'avance consentie par la société Qual Tech afin de permettre à la société IEC Professionnel Média de rembourser la première échéance de l'accord de rééchelonnement fixée au 30 juin 2003 ;
- Le paiement de l'échéance du 31 décembre 2003 de l'accord de rééchelonnement et constitution d'une réserve de trésorerie pour une partie des remboursements suivants ;
- L'augmentation du besoin en fonds de roulement du fait de la croissance attendue de l'activité ;
- Le complément d'investissements nécessaire à retour à un niveau normal de ceux-ci.

Le montant de l'augmentation de capital en numéraire de 3 991 858 € a été fixé à un niveau tel que dans le cas d'une réalisation à seulement 75 % de celle-ci, les objectifs de financement de 2003 soient atteints. »

En fait, l'augmentation de capital en numéraire a été souscrite pour la totalité des 3 991 858 € prévus.

Par ailleurs, le remboursement de l'avance consentie par la société Qual Tech a été réalisé le jour même où les fonds de l'augmentation de capital ont été disponibles, soit le 11 septembre 2003. Le paiement de l'échéance du 31 décembre 2003 du moratoire a été honoré à bonne date. De plus au 31 décembre 2003, les disponibilités s'élevaient à 1 706 K€ permettant au groupe de faire face à la prochaine échéance du 30 juin 2004 du moratoire. Enfin, les investissements de l'exercice ont été totalement autofinancés.

4.7.2. Risques juridiques

IEC n'est soumis à aucune réglementation particulière. Aucune des activités exercées par le groupe ne requiert d'autorisations particulières. Le groupe n'a aucun lien de dépendance à l'égard d'un fabricant de matériel ou d'un distributeur. Le groupe IEC n'est impliqué dans aucun litige susceptible d'avoir une incidence négative significative.

4.7.3. Risques industriels et liés à l'environnement

Compte tenu de ses activités le groupe n'est exposé à aucun risque industriel ou lié à l'environnement.

4.7.4. Assurances

Le groupe IEC a mis en place l'ensemble des couvertures d'assurance habituelles nécessaires à ses activités. En particulier l'activité location est couverte par les polices appropriées pour ce type d'activité. L'ensemble des couvertures est revu régulièrement afin de tenir compte de l'évolution des activités.

Les principales assurances mises en place sont présentées dans le tableau ci-dessous.

<u>GROUPE IEC</u>				
Liste des contrats d'assurances Année 2003				
Type de contrat	Numéro	Compagnie	Nature du risque assuré	Garanties
<u>Multirisque Entreprise</u>	167.424.819	COVEA	Bâtiments et agences Contenu Perte d'exploitation	Par sinistre 5 140 000 € 20 560 000 € 3 114 050 €
<u>Responsabilité Civile Entreprise</u>	167.425.081	COVEA	RC pendant l'exploitation RC après travaux	Par sinistre 7 622 450 € 2 286 735 €
<u>Responsabilité Civile Dirigeant</u>	0007907430	AIG	Responsabilité Civile	Par sinistre et par année 10 000 000 €
Tous Risques Informatiques	69189	ACE	Système informatique interne	Par sinistre 533 572 €
<u>Tous Risques Location</u>	8063357	COVEA	Marchandises données en location	Par sinistre 152 500 €
<u>Tranporisk</u>	9801223	ACE	Transport privé de march. Transport public de march.	Par sinistre 381 125 € 76 225 €

En 2003, les primes d'assurance prises en charge par les sociétés du groupe au titre de ces contrats se sont élevées à 359 K€.

4.7.5. Autres risques particuliers

A la connaissance de la société ou de ses filiales, il n'existe pas, à ce jour, de faits exceptionnels ou de litiges pouvant avoir une incidence significative sur l'activité, les résultats, la situation financière ou le patrimoine du groupe IEC, à l'exception d'un litige client né en 2002 et provisionné dans les comptes au 31/12/2002, cette provision ayant été maintenue dans les comptes au 31/12/2003 (cf : document de référence, page 61, note 6, provisions pour risques marchés clients).

Chapitre 5

Patrimoine – Situation financière – Résultats

5.1. Comptes sociaux d'IEC Professionnel Média

I. Bilan au 31 décembre 2003 (en K€)

ACTIF	2003			2002	2001
	Brut	Amort&Prov	Net	Net	Net
Immobilisations incorporelles	172	166	6	12	10
Immobilisations corporelles	93	92	1	11	36
Immobilisations financières	19 347	3 988	15 359	6 308	9 134
Total actif immobilisé	19 613	4 247	15 366	6 331	9 180
Avances et acomptes versés	0		0	0	0
Créances d'exploitation	270		270	853	1 095
Créances diverses	2 346		2 346	1 987	4 999
Valeurs mobilières	78		78		
Disponibilités	3		3	6	8
Charges constatées d'avance	2		2	3	14
Total actif circulant	2 699		2 699	2 849	6 115
TOTAL ACTIF	22 312	4 247	18 065	9 180	15 295

PASSIF	2003	2002	2001
Capital	6 299	3 734	2 181
Primes d'émission, de fusion, d'apport	1 709	2 139	2 582
Réserve légale	9	67	67
Réserves réglementées		11	11
Autres réserves		1 077	1 077
Résultat de l'exercice	-5 721	-5 299	-443
Provisions réglementées			32
Total capitaux propres	2 296	1 729	5 507
Provisions pour risques et charges	10 412	4 769	6 064
Emprunts et dettes financières	4 985	2 136	2 748
Dettes d'exploitation	373	546	976
Total dettes	5 358	2 682	3 724
TOTAL PASSIF	18 065	9 180	15 295

II. Compte de résultat au 31 décembre 2003 (en K€)

	2003	2002	2001
Chiffre d'affaires net	70		535
Reprises sur amortissements et provisions			
Autres produits d'exploitation	441	535	602
Total produits d'exploitation	511	535	1 137
Achats de matières premières et autres approvisionnements			
Autres achats et charges externes	380	289	549
Impôts, taxes et versements assimilés	9	10	13
Salaires et traitements	4	44	-5
Charges sociales		24	8
Dotations aux amortissements sur immobilisations	16	33	175
Autres charges d'exploitation	14		
Total charges d'exploitation	423	400	740
Résultat d'exploitation	88	135	397
Produits financiers	277	255	15 727
Charges financières	6 323	6 101	18 015
Résultat financier	-6 046	-5 846	-2 288
Résultat courant	-5 958	-5 711	-1 891
Produits exceptionnels	319	4 876	64
Charges exceptionnelles	93	4 615	136
Résultat exceptionnel	226	262	-72
Impôt sur les bénéfices	-11	-150	-1 520
Total des produits	1 107	5 666	16 928
Total des charges	6 828	10 965	17 371
BENEFICE OU PERTE	- 5 721	-5 299	-443

III. Projet d'affectation du résultat

Il est proposé à l'Assemblée Générale d'affecter le résultat déficitaire de l'exercice d'un montant de 5 721 152.53 € de la manière suivante :

- Imputation sur le poste prime d'émission, de fusion, d'apport,... pour 1 708 854.76 €
- Imputation sur le poste réserve légale pour 9 348.94 €
- Le solde au poste report à nouveau pour 4 002 948.83 €

IV. Annexe aux comptes sociaux (en k€)

1. Faits majeurs de l'exercice et principes comptables

Note.1 Faits caractéristiques de l'exercice et événements postérieurs à la clôture de l'exercice

1. Nomination du nouveau Président

Lors des assemblées et des conseils d'administration des principales sociétés du groupe IEC du 31 janvier 2003, Monsieur Alain COTTE a été nommé Président Directeur Général en remplacement de Monsieur Claude TURPIN.

2. Réduction du capital par voie d'absorption des pertes

L'assemblée générale extraordinaire de la société IEC Professionnel Média du 22 avril 2003 a décidé de réduire le capital social d'un montant de 2 014 357,88 euro, ramenant le capital de 3 733 931,68 euro à 1 719 573,80 euro par voie d'absorption des pertes. Cette réduction de capital social a été opérée par voie de réduction de la valeur nominale de l'action de 1,52 euro à 0,70 euro.

3. Application de l'accord de rééchelonnement

En application de l'accord de rééchelonnement des dettes bancaires et fournisseurs intervenu au cours du premier trimestre 2002, le groupe IEC a procédé au 30 juin et au 31 décembre 2003 au remboursement des deux premières semestrialités tel que prévu.

4. Augmentations de capital

L'assemblée générale extraordinaire de la société IEC Professionnel Média du 22 avril 2003 a donné délégation au conseil d'administration pour l'émission d'actions et de valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital de la Société, avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires et a ouvert la voie à la réalisation des augmentations de capital qui a été constatée définitivement le 10 septembre 2003.

Dans sa réunion du 10 septembre 2003, le Conseil d'Administration a constaté la réalisation définitive de l'augmentation de capital en numéraire avec maintien du droit préférentiel de souscription du montant maximum de 3 991 858 € décrite dans le prospectus visé par la Commission des Opérations de Bourse le 31 juillet 2003 sous le n° 03-725, et, en conséquence, le caractère définitif des apports en nature et des augmentations de capital les rémunérant, tels que décrits dans le document enregistré par la Commission des Opérations de Bourse sous le n° E.03-158 le 17 juillet 2003 et approuvés par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 31 juillet 2003.

Le montant total de ces augmentations de capital s'élève à 6 541 426 € (primes d'émission incluses), correspondant à l'émission de 6 541 426 actions nouvelles. Le capital est désormais composé de 8 997 960 actions de 0,70 € de valeur nominale chacune.

Outre le renforcement de ses fonds propres décrit ci-dessus, ces opérations ont permis au groupe IEC :

- De diminuer sa dette (poste « autres dettes » au passif du bilan) de 1 492 060 euro, suite à l'apport de créances de 1.268.000 et de constater un profit exceptionnel consolidé de 224.060 euro.

- De prendre une participation de 28 % dans la société Cap Ciné qui est aujourd'hui l'un des principaux loueurs de matériel de post-production audiovisuelle en France.

5. Augmentations de capital de SAS IEC

IEC Professionnel Média a souscrit à la totalité de l'émission des 569 240 actions de 15,24 € de valeur nominale chacune. Cette émission a fait suite à l'augmentation du capital social de la SAS IEC adoptée par l'assemblée générale mixte de cette société en date du 23 décembre 2003. Cette souscription a été réalisée par voie de compensation avec la créance liquide et exigible que IEC Professionnel Média possédait sur la SAS IEC.

6. Besoins de financement

La poursuite nécessaire du redéploiement du groupe IEC engagé en 2003 se traduira par des besoins de financement à court terme qui ne pourront être satisfaits que par une augmentation de capital. La prochaine Assemblée générale sera sollicitée pour autoriser le conseil d'Administration à y procéder .

Note.2 Dérogations, modifications aux principes et méthodes comptables

Les comptes annuels sont établis et présentés conformément à la réglementation française en vigueur, résultant des arrêtés du Comité de la Réglementation Comptable (CRC) .

Aucune dérogation significative aux principes de règles et méthodes de base de la comptabilité ne mérite d'être signalée.

2. Informations relatives au bilan

Note.3 Immobilisations incorporelles

- Les frais d'établissement correspondent aux frais d'augmentation de capital de 2002. Ils sont amortis selon le mode linéaire sur 3 ans depuis 2002.

- Les logiciels sont amortis selon le mode linéaire sur 1 an.

- Le logiciel informatique permettant de piloter le système d'exploitation du groupe, et acquis en 1999, est amorti économiquement sur 3 ans en mode linéaire et fiscalement sur 1 au prorata temporis.

Montants en K€	31/12/2002	Augmentations	Diminutions	31/12/2003
Valeurs brutes				
Frais d'établissement	115		105	10
Logiciels	162			162
Sous-total	277		105	172
Amortissements				
Frais d'établissement	106	4	105	4
Logiciels	159	3		162
Sous-total	265	7	105	166
NET	12			6

Note.4 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés selon le mode linéaire ou dégressif et en fonction de la durée de vie économique prévue.

Les durées retenues sont les suivantes :

Outillage industriel	1 an	L
Matériel de transport	2-5 ans	L
Matériel de bureau	2-5 ans	L & D
Mobilier de bureau	3-10 ans	L

Montants en K€	31/12/2002	Augmentations	Diminutions	31/12/2003
Valeurs brutes				
Outillage industriel				
Matériel de transport	30		30	0
Matériel de bureau	89			89
Mobilier de bureau	4			4
Sous-total	123		30	93
Amortissements				
Outillage industriel				
Matériel de transport	30		30	0
Matériel de bureau	80	9		89
Mobilier de bureau	2	1		3
Sous-total	112	10	30	92
NET	11			1

Note.5 Immobilisations financières

Méthode d'évaluation:

- La valeur d'inventaire prend en considération la situation nette, ainsi que ses perspectives d'avenir en matière de rentabilité.
- Si la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute (coût historique), une provision pour dépréciation est constatée.

Titres de participation – mouvements principaux :

Montants en K€	31/12/2002	Augmentations	Diminutions	31/12/2003
Valeurs brutes				
Autres participations	8 629	9 985	88	18 526
Créances rattachées à des participations	1 204		383	821
Autres créances	22		22	0
Sous-total	9 855	9 985	493	19 347
Dépréciations				
Autres participations	3 525	576	113	3 988
Autres créances	22		22	0
Sous-total	3 547	576	135	3 988
NET	6 308			15 359

Liste des filiales et participations

En K€

Société	Capitaux propres	Capital détenu %	Valeur comptable Des titres détenus		Prêts et avances consenti et non encore remboursés	Montant des cautions et avals donnés par la société	C.A. HT du dernier exercice écoulé	Résultat du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice
			Brut	Net					
Filiales détenues à + 50%									
SAS IEC	1 257	99,99	11 998	11 998	821		42 129	-5 468	
SAS C2M	417	100	5 186	1 232			15 057	-270	
SI Vidéo IEC	177	60	7	7			4 660	-66	
Espagne									
Participations détenues à -50%									
Auvi-One	42	40	51	17			598	-55	
CAP CINE	2 420	27,97	1 282	1 282			5 134	749	
Autres			2	2					
TOTAL			18 527	14 538					

Créances rattachées à des participations

- Mouvements principaux :

Les créances rattachées à des participations correspondent à :

Prêt à la filiale SAS IEC accordé en 1998 et d'un montant initial de 2 439 K€.

Remboursement de 383 K€ en 2003.

- Classement par échéance :

Montants en K€	Total	- 1 an	+ 1 an
Valeurs brutes			
Prêts à des participations groupe	821	145	676
Total	821	145	676

Note.6 Eléments relevant de plusieurs postes du bilan

Nature des postes en K€	Montant concernant les entreprises liées	
	ACTIF	PASSIF
Participations	18 526	
Créances rattachées à des participations	821	
Créances clients et comptes rattachés	270	
Autres créances	1 690	
Emprunts et dettes financières diverses		4 217
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		38
	RESULTAT	
Prestations de services		70
Redevance de marque		426
Produits de participation		137
Provision pour risque filiale	5 643	0
Provision pour dépréciation immobilisations financières	576	
Intérêts s/comptes courants	48	

Note.7 Créances

Les créances sont évaluées à leur valeur nominale.

Montants en K€	Total	- 1 an	1 à 5 ans	+ de 5 ans
Compte courant STARLINE apport créance FINCAP	210	210		
Compte courant SAS IEC apport créance FINCAP (1)	1 026	257	769	
Autres créances	1 111	1 111		
Total Créances diverses	2 347	1 578	769	

(1) Créance moratoriée sur SAS IEC apportée à IEC PM par FINCAP dans le cadre de l'augmentation de capital
Un remboursement de 257K€ est intervenu en 2003 conformément au protocole.

Note.8 Capital

Les capitaux propres ont évolué comme suit :

Au 31 décembre 2002	1 729
Report à nouveau déficitaire	2 014
Réduction de capital par absorption des pertes	- 2 014
Augmentation de capital	4 579
Prime émission	944
Prime apport en nature	385
Prime apport créances	380
Résultat de l'exercice	-5 721
Au 31 décembre 2003	2 296

Evolution du capital social au cours de l'exercice :

Montants en K€	Nombre d'actions	Nominal	Capital social
Capital social au 31.12.2002	2 456 534	1.52 €	3 734
Réduction de capital social au 30.06.03		0.7 €	-2 014
Augmentation de capital	3 991 858	0.7 €	2 794
Augmentation de capital - Apport en nature CAP CINE	1 281 568	0.7 €	897
Augmentation de capital - Apports créances FINCAP	1 268 000	0.7 €	888
Sous total Augmentation de capital	6 541 426	0.7 €	4 579
Capital social au 31.12.2003	8 997 960	0.7 €	6 299

Note.9 Provisions pour risques et charges

Montants en K€	31/12/02	DOTATIONS	REPRISES	31/12/03
Prov. pour risque cession IEC INFO	46			46
Prov. pour risque IEC AVP (1)	4 723	5643		10 366
TOTAL	4 769	5 643		10 412

(1) Cette provision fait suite à l'engagement irrévocable du Conseil d'Administration du 20 décembre 2001 à consentir si nécessaire toutes les aides complémentaires aux filiales pour ramener la valeur réelle de ces sociétés à la valeur de leurs titres au bilan de leur mère, et ainsi assurer la meilleure visibilité et transparence du groupe.

Note.10 Emprunts et dettes financières

Montants en K€	Total	- 1 an	1 à 5 ans	+ de 5 ans
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	745	148	597	
Concours bancaires courants	4	4		
Intérêts courus sur emprunts et dettes	19	19		
Dettes comptes courants	4 190	4 190		
Intérêts courus s/dettes comptes courants	27	27		
Total emprunts et dettes financières	4 985	4 388	597	

Suite à l'accord de rééchelonnement conclu début 2002, 597 K€ d'emprunts et dettes auprès des établissements de crédit initialement dus à moins d'un an sont exigibles à plus d'un an.

Note.11 Dettes d'exploitation

Montants en K€	2003	2002
Dettes fournisseurs	203	281
Dettes sociales		
• Charges sociales à payer	13	19
Dettes fiscales		
• Etat IS à verser	97	97
• TVA	45	147
• Etat charges à payer	1	2
Total	359	546

3. Informations relatives au compte de résultat

Note.12 Ventilation des produits d'exploitation

Montants en K€	2003	2002
Chiffre d'affaires		
Prestations de services (groupe)	70	
Autres produits	441	535
Redevance de marque	426	507
Indemnité concurrence déloyale	15	
Reprise sur amortissements et provisions		28
TOTAL	511	535

Note.13 Résultat financier

Montants en K€	2003	2002
Charges		
Abandon de créances C2M		470
Provisions pour dépréciation titres C2M	542	3 412
Provisions pour risque SAS IEC	5 643	2 123
Autre provision	34	
Autres charges financières	103	96
Total Charges	6 323	6 101
Produits		
Produits financiers de participations	137	240
Reprises sur provisions p/dép. Immobilisations Financières	135	
Autres produits financiers	5	15
Total produits	277	255
Résultat financier	- 6046	- 5846

Note.14 Ventilation de l'effectif moyen

	2 003	2 002
Cadres	0	1
Employés		
Total	0	1

Note.15 Produits et charges exceptionnels

Montants en K€	2003	2002
Charges		
Cession immobilisations financières	88	4 600
Cession immobilisations corporelle		
Charges sur exercice antérieur	5	15
Total Charges	93	4 615
Produits		
Cession immobilisations financières	88	1 236
Reprise provision risques et charges sur filiales		3 350
TVA s/abandon de créances IEC AVP		216
Produit s/exercice antérieur		42
Reprise provision s/amortissement dérogatoire		32
Profit exceptionnel s/apport de créances FINCAP	224	
Cession immobilisation corporelle	7	
Total produits	319	4 876
Résultat exceptionnel	226	261

Note.16 Impôts sur les sociétés.

Le montant de l'impôt correspond essentiellement au profit d'intégration fiscale dégagé sur le groupe (SYSTEA et SCI LA MONTJOIE) pour 14 K€

Note.17 Rémunérations des dirigeants.

Rémunérations totales brutes versées par la société en 2003

(K€)	2003	2002
Organes de direction	4	51
TOTAL	4	51

4. Engagements

Note.18 Engagements financiers

Filiale concernée	Bénéficiaire	Objet	Date du C.A.	Montant initial(en K€)	Capital restant dû au 31/12/03 (en K€)
SAS IEC	B.P.O.	Emprunt	27/11/1998	351	111
SAS IEC	Crédit Lyonnais	Ouverture de crédit	29/06/1999	305	244
SAS IEC	Société générale	Ouverture de crédit	29/06/1999	305	97
SAS IEC	Société générale	Ouverture de crédit	10/08/2000	610	268
SAS IEC	Société générale	Ouverture de crédit	10/08/2000	229	102
SAS IEC	Caisse d'épargne	Ouverture de crédit	29/06/1999	305	122
SAS IEC	B.P.O.	Ouverture de crédit	29/06/1999	305	152
SAS IEC	B.N.P.	Ouverture de crédit	02/07/1999	457	210
SAS IEC	Worms	Ouverture de crédit	02/07/1999	305	152
SAS IEC	Crédit Lyonnais	Emprunt	29/06/1999	381	176
SAS IEC	INGRAM MICRO	Marché	25/09/2003	30	
TOTAL				3 583	1 634

Note.19 Engagements pris en matière de retraite

Sans objet

IEC PROFESSIONNEL MEDIA

TABLEAU DES RESULTATS FINANCIERS AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

(articles L225-74, L225-76 et L225-91 du code de commerce)

NATURE DES INDICATIONS	31/12/1999	31/12/2000	31/12/2001	31/12/2002	31/12/2003
I-Situation financière en fin d'exercice :					
a) capital social	871 138	1 459 178	2 181 200	3 733 931	6 298 572
b) nombre d'actions émises	957 158	1 435 737	1 435 000	2 456 534	8 997 960
c) nombre d'obligations convertibles en actions					
II-Résultat global des opérations effectives :					
a) chiffre d'affaires hors taxes	1 415 689	1 916 089	535 180	203	69 994
b) bénéfice avant impôts, amortissements et provisions	783 521	475 281	-7 552 974	-3 309 038	368 294
c) impôts sur les bénéfices	262 475	26 991	-1 520 114	-149 924	-11 159
d) bénéfice après impôts, amortissements et provisions	503 328	184 795	-442 956	-5 299 060	-5 721 152
e) montant des bénéfices distribués (1)	277 686	0	0	0	0
III-Résultat des opérations réduit à une seule action (2) :					
a) bénéfice après impôts, mais avant amortissements et provisions	1	0	-4	-1	0
b) bénéfice après impôts, amortissements et provisions	1	0	0	-2	-1
c) dividende versé à chaque action (1)	1	0	0	0	0
IV-Personnel :					
a) nombre de salariés	18	26	1	1	0
b) montant de la masse salariale	647 923	670 223	48 443	50 854	3 557
c) montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (sécurité sociale, œuvres sociales, etc...)	265 830	276 962	28 701	23 855	-173

Rapport Général des commissaires aux comptes sur les comptes sociaux

Exercice clos le 31.12.2003

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2003 sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société SA IEC Professionnel Média, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères, et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le paragraphe 6 de la note 1 de l'annexe qui expose que la poursuite nécessaire du redéploiement du groupe IEC engagé en 2003 se traduira par des besoins de financement à court terme qui ne pourront être satisfaits que par une augmentation de capital.

II - Justification de nos appréciations

En application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, introduites par la loi de sécurité financière du 1er août 2003 et applicables pour la première fois à cet exercice, nous portons à votre connaissance *les* éléments suivants :

Continuité de l'exploitation

Sur la base de nos travaux et des informations qui nous ont été communiquées à ce jour, et dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous estimons que l'annexe donne une information appropriée sur la situation du groupe au regard de l'incertitude, mentionnée ci-dessus, pesant sur la continuité de l'exploitation.

Estimations comptables

Comme indiqué en note 5 de l'annexe, les titres de participation sont évalués en fonction de leur valeur d'utilité, qui tient compte des perspectives d'avenir de chaque participation. Dans le cadre de notre appréciation de ces estimations, nous avons examiné les éléments d'information ayant conduit à la détermination des valeurs d'utilité.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion sans réserve, exprimée dans la première partie de ce rapport.

III – Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Fait à Paris et Rennes, le 7 mai 2004

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

Audit Consultants

Jacques Lévi

Michel Hardy

Rapport Spécial des commissaires aux comptes sur les comptes sociaux

Exercice clos le 31.12.2003

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence de conventions, mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de celles dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article 92 du décret du 23 mars 1967, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Conventions autorisées au cours de l'exercice

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention conclue au cours de l'exercice et visée à l'article L. 225-38 du Code de commerce.

Conventions approuvées au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice

Par ailleurs, en application du décret du 23 mars 1967, nous avons été informés que l'exécution de la convention suivante, approuvée au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

Clause de retour à meilleure fortune suite à l'abandon de créances consenties en 2002 par votre société au profit de la société C2M INTELWARE.

Aucun remboursement au titre de cette clause n'a eu lieu en 2003, le montant des capitaux propres de la société C2M INTELWARE étant inférieur au montant de son capital social.

Conventions n'ayant pu être valablement autorisées par votre Conseil d'Administration

Nous vous présentons également notre rapport sur les conventions visées à l'article L.225-42 du Code de commerce.

En application de l'article L.225-40 de ce même Code, nous vous signalons que ces conventions n'ont pas fait l'objet d'une autorisation préalable de votre Conseil d'Administration.

Il nous appartient, sur les bases des informations qui nous ont été données, de vous communiquer, outre les caractéristiques et les modalités essentielles de ces conventions, les circonstances en raison desquelles la procédure d'autorisation n'a pas été suivie.

Les conventions suivantes n'ont pas été autorisées par votre Conseil d'Administration, celui-ci considérant, par erreur, que tous les administrateurs étaient concernés et, en conséquence, qu'ils ne pouvaient participer au vote sur l'autorisation sollicitée.

1 - Convention de trésorerie et de compte courant avec les sociétés du Groupe IEC PROFESSIONNEL MEDIA et avec les sociétés du Groupe FIN CAP.

Personne intéressée : Monsieur Alain COTTE

Votre Conseil d'Administration du 8 décembre 2003 a examiné la nouvelle convention de trésorerie et de compte courant destinée à définir les flux financiers du fait notamment de l'entrée dans le Groupe des sociétés FIN CAP et CAP' CINE LOCATION.

La rémunération des avances de trésorerie consenties ou reçues des filiales a entraîné dans votre société des produits financiers à hauteur de 136 087 € - 123 964 €uros sur SAS IEC AVP, 8 174 €uros sur SA C2M INTELWARE, 3 606 €uros sur GIE MANAGEMENT- et des charges financières à hauteur de 47 664 €uros - 23 827 €uros sur SA C2M INTELWARE et 23 837 €uros sur SYSTEA.

2 - Extension de la convention d'intégration fiscale à la société STARLINE INTERNATIONAL.

Personne intéressée : Monsieur Alain COTTE

Votre société ainsi que ses filiales, et notamment la société SAS IEC AVP et la société C2M INTELWARE, font partie du même Groupe fiscal pour avoir opté pour le régime d'intégration fiscale en application de l'article 223 -A du CGI.

Votre Conseil d'Administration du 8 décembre 2003 a examiné l'extension de l'intégration fiscale à la société STARLINE INTERNATIONAL

L'impôt sur le bénéfice des Sociétés filiales bénéficiaires est comptabilisé dans ces dernières de la même manière qu'en l'absence d'intégration. Votre société a comptabilisé un produit d'intégration fiscal de 13 334 €uros sur les sociétés bénéficiaires Systea à hauteur de 14 641 €uros et SCI Montjoie à hauteur de 1 018 €uros.

3 – Convention de redevance de marque avec la société SAS IEC AVP

Personne intéressée : Monsieur Alain COTTE

Votre société concède à la société SAS IEC AVP l'utilisation de la marque et du logo IEC.

Votre Conseil d'Administration du 8 décembre 2003 a examiné un nouveau barème de redevance de marque applicable à partir du 1^{er} janvier 2003 dans les conditions suivantes :

C.A Annuel facturé	Taux de redevance
Inférieur à 40 K€	Franchise
De 40 K€ à 60 K€	1 %
De 60 K€ à 70 Ke	0,90 %
De 70K€ à 80 K€	0,85 %
De 80 K€ à 90 K€	0,80 %
de 90 K€ à 100 K€	0,75 %
Supérieur à 100 K€	0,70 %

Sur l'année 2003 votre société a facturé à sa filiale SAS IEC AVP une redevance de 425 791 €uros sur la base de 1 % du chiffre d'affaires de cette dernière.

4 – Souscription au capital social de la SA IEC

Personne intéressée : Monsieur Alain COTTE

Votre Conseil d'Administration du 8 décembre 2003 a décidé d'autoriser la Société à souscrire à l'augmentation de capital social en numéraire de la Société SAS IEC AVP dans la limite du montant du compte courant qu'elle détenait à ce jour dans les livres de la Société SAS IEC AVP, soit pour un montant maximum de 8.678.014,90 €uros.

5 – Caution donnée par votre Société au profit de SENNHEISER, fournisseur de la SAS IEC AVP

Personne intéressée : Monsieur Alain COTTE

Votre Conseil d'Administration du 8 décembre 2003 a examiné l'autorisation donnée à votre Société de contracter un engagement de caution solidaire au profit de la SAS IEC AVP dans la limite d'un montant maximum de 90.000 €uros en principal et accessoire, et d'une durée déterminée de un an.

6 – Caution donnée par votre Société au profit de INGRAM MICRO SARL, fournisseur de la SAS IEC AVP

Personne intéressée : Monsieur Alain COTTE

Votre Conseil d'Administration du 2 octobre 2003 a examiné l'autorisation donnée à votre Société de contracter un engagement de caution solidaire au profit de la SAS IEC AVP dans la limite d'un montant maximum de 30.000 €uros en principal et accessoire, et d'une durée déterminée de un an.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Fait à Rennes et Paris, le 5 mai 2004

Les Commissaires aux Comptes

Audit Consultants

Michel HARDY

PricewaterhouseCoopers Audit

Jacques LEVI

5.1.1. Comptes consolidés d'IEC Professionnel Média

I. Bilan au 31 décembre 2003 (en milliers d'euros)

ACTIF	Note	Brut	Amort. et prov.	2003	2002	2001
Actif immobilisé						
• Immobilisations incorp.	1	1 535	1 281	255	230	175
• Ecart d'acquisition	1	4 810	2 797	2 013	1 820	2 053
• Immobilisations corporelles	2	14 342	10 295	4 047	4 680	7 388
• Immobilisations financières	3	2 518	214	2 304	2 220	1 927
Total actif immobilisé		23 206	14 587	8 619	8 950	11 543
Actif circulant						
• Stocks et en-cours		5 331	977	4 353	5 002	4 815
• Clients et comptes rattachés	4	10 954	2 922	8 032	9 756	14 140
• Autres Créances		1 975	39	1 936	2 207	5 240
• Valeurs mobilières						
• Disponibilités		1 706		1 706	2 538	2 420
Total actif circulant		19 966	3 938	16 028	19 502	26 615
Total actif		43 171	18 523	24 648	28 452	38 158

PASSIF	Note	2003	2002	2001
Capitaux propres				
• Capital	5	6 299	3 734	2 181
• Réserves consolidées		1 070	-677	2 012
• Résultat de l'exercice		- 5 852	-1 976	- 2 711
Capitaux propres/Part du Groupe	5	1 517	1 081	1 482
Intérêts minoritaires	5	72	114	114
Provisions pour risques et charges	6	1 971	1 929	4 498
Dettes				
• Emprunts et dettes financières	7	4 090	6 502	8 206
• Fournisseurs et comptes rattachés	8	12 593	12 564	16 725
• Autres Dettes	9	4 406	6 262	7 133
Total dettes		21 089	25 328	32 064
Total passif		24 648	28 452	38 158

II. Compte de résultat consolidé (en milliers d'euros)

	Note	2003	2002	2001
Chiffre d'affaires net	10	59 012	65 246	90 567
• Autres produits d'exploitation	11	3 190	4 756	3 415
Total produits d'exploitation		62 202	70 003	93 982
• Achats consommés		36 031	37 739	55 892
• Autres achats externes		9 455	12 082	13 488
• Impôts et taxes		978	1 078	870
• Charges de personnel	12	14 221	13 548	17 316
• Autres charges d'exploitation		1 336	504	411
• Dotation amortissements et provisions		4 643	6 762	6 250
• Correction d'erreur	13	1 090		
Total charges d'exploitation		67 754	71 713	94 227
Résultat d'exploitation		-5 552	- 1 711	- 245
• Produits financiers	14	447	357	180
• Charges financières	14	619	876	1 393
Résultat financier		-172	- 518	- 1 214
Résultat courant		-5 724	- 2 229	-1 459
• Produits exceptionnels	15	364	1 585	3 719
• Charges exceptionnelles	15	137	769	4 580
Résultat exceptionnel		228	817	- 861
• Impôts sur les bénéfices	16	-52	-48	5
• Dotation aux amortissements sur écarts acquisition		434	516	380
Résultat net des sociétés intégrées		-5 982	-1 976	-2 705
• Quote part de résultat des sociétés mises en équivalence		88		
Résultat net consolidé		- 5 894	-1 976	-2 705
• Part des minoritaires		-42		6
Part de la société mère		-5 852	-1 976	-2 711
• Résultat par action en euros		-0.65	-0.80	- 1.89
• Résultat par action dilué en euros		-0.65	-0.80	- 1.89

III. Tableau de variation des flux de trésorerie (en milliers d'euros)

	2003	2002	2001
Flux de trésorerie liés à l'activité			
Résultat net	-5 894	-1 976	-2 711
Charges et produits sans incidence sur la trésorerie			
amortissement des écarts d'acquisition	434	516	380
amortissements	1 454	1 951	2 947
Amortissements sur Crédit Bail	647	989	1 525
provisions (nettes)	-206	-1 172	- 721
+ ou - values	-297	-489	318
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité	1 423	559	-1 701
Autres titres immobilisés	382	-967	
stocks	505	-520	1 784
clients	1 900	3 372	5 687
Dépôt de garantie du Factor	230	658	957
autres créances	232	3 033	-1 542
dettes fournisseurs	29	-4 161	-8 296
dettes fiscales et sociales	-529	-2 045	-110
autres dettes	-1 326	1 189	-181
Flux net de trésorerie lié à l'activité	<u>-2 439</u>	<u>377</u>	<u>37</u>
Flux de trésorerie lié aux opérations d'investissement			
acquisitions d'immobilisations	-3 033	- 1 385	-2 511
cessions d'immobilisations	766	1 271	933
Autres variations d'immobilisation			
Incidence des variations de périmètre			
Flux de trésorerie lié aux opérations d'investissement	<u>-2 267</u>	<u>- 114</u>	<u>-1 578</u>
Flux de trésorerie lié aux opérations de financement			
dividendes versés aux minoritaires de sociétés intégrées			- 8
augmentation de capital en numéraire (nette des frais)	6 288	1 553	
émissions d'emprunts	279	78	512
remboursements d'emprunts	-2 059	-58	-1 005
remboursements d'emprunts en Crédit bail		-1 095	- 1 700
Flux de trésorerie lié aux opérations de financement	<u>4 508</u>	<u>478</u>	<u>-2 201</u>
Variation de trésorerie	<u>- 198</u>	<u>741</u>	<u>-3 742</u>
Trésorerie d'ouverture	1 086	345	4 087
Trésorerie de clôture	888	1 086	345
Variation de trésorerie	<u>- 198</u>	<u>741</u>	<u>-3 742</u>
Disponibilités de clôture	1 706	2 538	2 420
Concours bancaires courants de clôture	- 818	-1 452	- 2 075
Trésorerie de clôture	<u>888</u>	<u>1 086</u>	<u>345</u>

IV. Annexe aux comptes consolidés

Faits caractéristiques de l'exercice et événements postérieurs à la clôture de l'exercice

1. Nomination du nouveau Président

Lors des assemblées et des conseils d'administration des principales sociétés du groupe IEC du 31 janvier 2003, Monsieur Alain COTTE a été nommé Président Directeur Général en remplacement de Monsieur Claude TURPIN.

2. Réduction du capital par voie d'absorption des pertes

L'assemblée générale extraordinaire de la société IEC Professionnel Média du 22 avril 2003 a décidé de réduire le capital social d'un montant de 2 014 357,88 euro, ramenant le capital de 3 733 931,68 euro à 1 719 573,80 euro par voie d'absorption des pertes. Cette réduction de capital social a été opérée par voie de réduction de la valeur nominale de l'action de 1,52 euro à 0,70 euro.

3. Application de l'accord de rééchelonnement

En application de l'accord de rééchelonnement des dettes bancaires et fournisseurs intervenu au cours du premier trimestre 2002, le groupe IEC a procédé au 30 juin et au 31 décembre 2003 au remboursement des deux premières semestrialités tel que prévu.

4. Augmentations de capital

L'assemblée générale extraordinaire de la société IEC Professionnel Média du 22 avril 2003 a donné délégation au conseil d'administration pour l'émission d'actions et de valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital de la Société, avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires et a ouvert la voie à la réalisation des augmentations de capital qui a été constatée définitivement le 10 septembre 2003.

Dans sa réunion du 10 septembre 2003, le Conseil d'Administration a constaté la réalisation définitive de l'augmentation de capital en numéraire avec maintien du droit préférentiel de souscription du montant maximum de 3 991 858 € décrite dans le prospectus visé par la Commission des Opérations de Bourse le 31 juillet 2003 sous le n° 03-725, et, en conséquence, le caractère définitif des apports en nature et des augmentations de capital les rémunérant, tels que décrits dans le document enregistré par la Commission des Opérations de Bourse sous le n° E.03-158 le 17 juillet 2003 et approuvés par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 31 juillet 2003.

Le montant total de ces augmentations de capital s'élève à 6 541 426 € (primes d'émission incluses), correspondant à l'émission de 6 541 426 actions nouvelles. Le capital est désormais composé de 8 997 960 actions de 0,70 € de valeur nominale chacune.

Outre le renforcement de ses fonds propres décrit ci-dessus, ces opérations ont permis au groupe IEC :

- De diminuer sa dette (poste « autres dettes » au passif du bilan) de 1 492 060 euro, suite à l'apport de créances de 1.268.000 et de constater un profit exceptionnel consolidé de 224.060 euro.
- De prendre une participation de 28 % dans la société Cap Ciné qui est aujourd'hui l'un des principaux loueurs de matériel de post-production audiovisuelle en France.

5. Besoins de financement

La poursuite nécessaire du redéploiement du groupe IEC engagé en 2003 se traduira par des besoins de financement à court terme qui ne pourront être satisfaits que par une augmentation de capital. La prochaine Assemblée Générale sera sollicitée pour autoriser le conseil d'Administration à y procéder.

Informations relatives au référentiel comptable, aux modalités de consolidation et aux méthodes et règles d'évaluation

1. Généralités

1.1. Principes généraux

Les comptes annuels sont établis et présentés conformément à la réglementation française en vigueur, résultant des arrêtés du Comité de la Réglementation Comptable (CRC) .

1.2. Date de clôture

La date de clôture d'exercice de l'ensemble des sociétés du groupe est le 31 décembre, à l'exception de la société Auvion dont la date de clôture est fixée au 30 juin.

La durée de l'exercice est de 12 mois pour chacune des sociétés consolidées.

1.3. Conversion des états financiers en devises étrangères

L'ensemble des sociétés du groupe présente des comptes établis en EURO .

1.4. Modalités de détermination du résultat par action

Le résultat par action a été calculé en application de l'avis n° 27 de l' OEC.

Dans la mesure où le résultat de base est négatif, le résultat dilué par action est identique au résultat de base

2. Modalités de consolidation

2.1. Référentiel

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux principes généraux d'établissement et de présentation des comptes consolidés définis par la loi n° 85-11 du 3 janvier 1985, par le décret n° 86-221 du 17 février 1986 et du règlement 99-02 du Comité de la Réglementation Comptable.

2.2. Périmètre de consolidation

Les sociétés suivantes font partie du périmètre de consolidation au 31/12/2003 :

Sociétés	Adresses	N° de Siren	% intérêts
• IEC Professionnel Média	13, 15 rue Louis Kérautret Botmel 35000 Rennes	382 574 739	100,00
• C2M-Intelware	27/41, boulevard Louise Michel 92635 Gennevilliers Cedex	334 356 862	100,00
• Systea	27/41, boulevard Louise Michel 92635 Gennevilliers Cedex	381 700 525	99,68
• SAS I.E.C.	13, 15 rue Louis Kérautret Botmel 35000 Rennes	350 093 704	99,98
• GIE IEC Management	13-15, rue Louis Kérautret Botmel 35000 Rennes	434 524 419	99,99
• Vidéo I.E.C. Espana L.S.	Alberto Alcocer n° 45 28036 Madrid		60,00
• S.C.I. Lisa	ZAC du Bois de l'Arsot 90300 Valdoie	381 443 639	98,98
• S.C.I. La Montjoie	Immeuble Gutenberg Bât D 93250 Saint Denis	393 163 522	99,98
• STARLINE	27/41, boulevard Louise Michel 92635 Gennevilliers Cedex	420 638 967	100,00
• CAP CINE(1)	3,rue Villaret Joyeuse 75017 PARIS	411 276 702	27,97
• AUVI ONE(1)	26,Bis rue Kléber 93100 Montreuil sous Bois	380 530 659	40,00

(1) Consolidation par mise en équivalence

Toutes les sociétés ont été consolidées par intégration globale sauf CAP CINE et AUVI ONE consolidés par mise en équivalence.

Aucune société n'est sortie du périmètre en 2003. Les sociétés Cap Ciné et Auvi One sont entrées dans le périmètre de consolidation. Les sociétés suivantes ont fusionné avec SAS I.E.C. : SCI Aureboud et SCI PAPIN

2.3. Détermination des écarts d'acquisition

2.3.1. Détermination - Valeur d'entrée des actifs et passifs

L'écart de première consolidation constaté à l'occasion d'une prise de participation, (différence entre le prix d'acquisition et la quote-part de capitaux propres retraités de la société à la date d'entrée dans le périmètre de consolidation) est affecté aux postes appropriés du bilan consolidé, la partie résiduelle non affectée étant portée, soit à la rubrique « écart d'acquisition » à l'actif du bilan, soit en « provision pour risque » au passif.

2.3.2. Modalités d'amortissement

Les écarts d'acquisitions sont amortis sur 10 ans à l'exception de l'écart concernant Vidéo I.E.C. Espana L.S. qui a été amorti sur 5 ans et AUVI ONE amorti entièrement sur 2003. Les baisses de valeur durables et sévères sont constatées par voie d'amortissements exceptionnels.

3. Principales Méthodes d'évaluation :

3.1. Immobilisations incorporelles

Les fonds de commerce identifiables sont inscrits à l'actif pour leur coût d'acquisition. Ils ne font pas l'objet d'un amortissement. Lorsque la valeur vénale est inférieure au coût d'acquisition ou à la valeur inscrite au bilan, une provision pour dépréciation est constituée.

Les logiciels informatiques sont amortis linéairement sur 1 an.

Les frais de recherche et développement concernent le développement de nouveaux produits numériques. Ces produits n'ayant pas été mis sur le marché ni en 2000, ni en 2001, ni en 2002, ni en 2003, les frais ont été totalement amortis.

Les frais d'établissement sont amortis linéairement sur une durée de 3 à 5 ans.

3.2. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition.

Les amortissements sont calculés selon le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée de vie économique prévue.

Les durées de vie retenues sont les suivantes :

CONSTRUCTIONS	15-20 ans
MATERIEL ET OUTILLAGE	1-5 ans
MATERIEL DE TRANSPORT	2-5 ans
MOBILIER DE BUREAU	2-10 ans
MATERIEL DE BUREAU	2-8 ans
INSTALLATIONS GENERALES	2-10 ans

Le parc de matériel destiné à la location est en immobilisations.

Immobilisations financées en crédit bail :

Les contrats de crédit bail correspondant à des financements d'acquisitions sont retraités pour montrer à l'actif l'immobilisation concernée et au passif le solde des échéances des emprunts restant à payer.

3.3. Stocks

Il s'agit de stocks de marchandises et de pièces détachées destinées à la vente.

Les marchandises neuves sont évaluées selon la méthode FIFO.

Les marchandises d'occasion sont évaluées au prix d'achat augmenté des frais de remise en état.

Pour les stocks de marchandises et pièces détachées, une provision pour dépréciation est constituée.

En ce qui concerne les articles matriculés, elle est évaluée article par article, en tenant compte des perspectives commerciales (notamment pour tenir compte des prix de vente sur le marché).

Pour les autres articles, elle est calculée en fonction de règles statistiques.

3.4. Créances

Les créances cédées dans le cadre d'un contrat d'affacturage le sont sans recours et elles sont sorties du bilan. Un dépôt de garantie est constitué auprès du factor (Note 3). Au 31 décembre 2003 l'en cours de créances cédées s'élève à 7 477 milliers d'euros (31 décembre 2002 : 7 326 milliers d'euros)

Les créances non réglées aux dates d'échéances prévues ou faisant l'objet de litiges sont provisionnées comme suit :

- Une provision pour créances douteuses est constituée sur l'ensemble des dossiers remis au contentieux, ainsi que sur ceux des sociétés en liquidation de biens ou en redressement judiciaire.

- Pour les autres dossiers, il est également constitué une provision pour créances douteuses à hauteur de 100 % sur les créances échues à plus de 120 jours et à 50 % sur les créances échues à plus de 90 jours.

3.5. Résultat courant et résultat exceptionnel

En 2003, la définition du résultat courant et du résultat exceptionnel correspond aux recommandations de la COB à savoir: « la notion du résultat imputable aux activités ordinaires et des éléments extraordinaires ».

Note.1. Immobilisations incorporelles et écart d'acquisition

- Immobilisations incorporelles

Montants en milliers d'euros	31/12/2002	Augmentations	Diminutions	31/12/2003
Valeurs brutes				
Frais établissement	379	2	105	277
Frais de Recherche	227			227
Logiciels	267	17		284
Fonds de commerce	648			648
Autres immobilisations incorporelles	30	74	4	100
Sous-total	1 551	93	109	1 536
Amortissements				
Frais établissement	319	33	105	247
Frais de Recherche	227			227
Logiciels	257	32		289
Fonds commercial	518			518
Autres immobilisations incorporelles	2		2	0
Sous-total	1 323	65	107	1 281
Valeurs nettes	230			255

- Ecart d'acquisition (En K€).

Sociétés	Dates d'acquisition	Valeur brute	Amortissement	Net
SA IEC AVP	01/01/99	751	375	375
Vidéo I.E.C. Espana L.S.	01/01/96	94	94	0
C2M – INTELWARE	01/01/97	2 719	1 904	816
SYSTEA	01/01/97	337	337	0
STARLINE (1)	12/12/02	182	18	164
CAP CINE	30/06/03	693	35	658
AUVI ONE	20/12/03	34	34	
TOTAL		4 810	2 797	2 013

1) date de prise de contrôle

Les écarts d'acquisition SA IEC AVP et C2M Intelware ont fait l'objet d'un test de valeur (impairment test) qui n'a pas conduit à constater d'amortissement exceptionnel. Le test de valeur a été réalisé par l'utilisation de la méthode des flux de trésorerie futurs actualisés, avec pour principales hypothèses une croissance des ventes de 6% l'an pour l'écart d'acquisition SA IEC AVP (6 % l'an pour l'écart d'acquisition C2M) et un taux d'actualisation de 25% l'an pour l'écart d'acquisition SA IEC AVP (25% l'an pour l'écart d'acquisition C2M)

Note.2. Immobilisations corporelles

Montants en milliers d'euros	31/12/2002	Augmentations	Diminutions	Virement de poste à poste	31/12/2003
Valeurs brutes					
Terrains	22				22
Terrains en crédit-bail	69				69
Constructions	149				149
Constructions en crédit-bail	758				758
Matériel et Outillage	7 712	1 315	1 699	1 827	9 155
Matériel et Outillage en crédit-bail	3 167	108	504	-1 827	945
Autres Immobilisations corporelles	3 040	195	31		3 204
Autres Immobilisations. Corporelles en crédit bail	50		10		40
Immobilisations en cours					
Sous-total	14 968	1 618	2 244	0	14 342
Amortissements/Provisions					
Constructions	77	12			89
Constructions en crédit-bail (1)	255	144			399
Matériel et Outillage	5 982	1 079	1 709	1 675	7 027
Matériel et Outillage en crédit-bail	2 135	596	386	-1 675	670
Autres Immobilisations corporelles	1 806	300	31		2 075
Autres Immo. corpor. en crédit bail	32	13	10		35
Sous-total	10 287	2 144	2 136	0	10 295
Valeurs nettes	4 681				4 047

(1) dont 106K€ de provision pour dépréciation immeuble SCI LA Montjoie

Note.3. Immobilisations financières

Montants en milliers d'euros	31/12/2002	Augmentation	Diminution	31/12/2003
Valeurs brutes				
Titres de participation	143		140	3
Titres mis en équivalence		694		694
Dépôt de garantie Affacturage	982		230	752
Dépôt de garantie Biens en location	277	15	34	258
Autres titres immobilisés(SICAV)	967	417	790	594
Autres immobilisations financières	204	12		216
Sous-total	2 573	1 138	1 193	2 518
Dépréciations				
Titres de participation	140		140	0
Titres mis en équivalence				
Dépôt de garantie Affacturage				
Dépôt de garantie Biens en location	16			16
Autres titres immobilisés (SICAV)				
Autres immobilisations financières	198			198
Sous-total	354		140	214
NET	2 220			2 304

Note.4 Créances clients

Montants en milliers d'euros	31/12/2002	Augmentations	Diminutions	31/12/2003
Provisions				
Provision pour dépréciation des créances clients douteuses	2 534	580	692	2 422
Provision pour dépréciation des autres créances clients	564	42	172	434
Provision pour dépréciation des autres créances		66		66
	3 098	688	864	2 922

Note.5 Capitaux propres et intérêts minoritaires

Montants en milliers d'euros	Groupe	Minoritaires	Total
Capitaux propres au 31.12.2001	1 482	114	1 596
Auto contrôle	-12		- 12
Divers	34		34
Augmentation de capital	1 553		1 553
Résultat de l'exercice 2002	- 1 976		-1 976
Capitaux propres au 31.12.2002	1 081	114	1 195
Augmentation de capital de la mère :			
- Brut	6 541		
- Frais	- 253		
- Net	6 288		6 288
Résultat de l'exercice 2003	-5 852	-42	- 5 894
Capitaux propres au 31.12.2003	1 517	72	1 589

Evolution du capital social

Montants en milliers d'euros	Nombre d'actions	Nominal	Capital social
Capital social au 31.12.2002	2 456 534	1.52 €	3 734
Réduction de capital social du 22 avril 2003			- 2 014
Capital social après réduction du 22 avril 2003	2 456 534	0,70 €	1 720
Augmentation de capital en numéraire	3 991 858	0,70 €	2 794
Augmentation de capital - Apport en nature CAP CINE	1 281 568	0,70 €	897
Augmentation de capital - Apports créances FINCAP	1 268 000	0,70 €	888
Total Augmentation de capital du 10 septembre 2003	6 541 426	0,70 €	4 579
Capital social au 31.12.2003	8 997 960	0.7 €	6 299

Note.6 Provisions pour risques et charges

Montants en milliers d'euros	31/12/02	Dotations	Reprises non utilisées	Reprises utilisées	Reclasst	31/12/03
Provision pour garantie (1)	17	24	17			24
Provisions pour charges diverses	51		13	38		0
Provisions pour risques divers (2)	532		6	52	- 428	46
Provisions pour risques de marchés clients (4)	680		225	220		235
Provisions pour litiges fiscaux(3)	85					85
Provision pour contrôle fiscal 2003		507			428	935
Provision pour contrôle URSSAF 2003		114				114
Provision pour Indemnité de départ à la retraite	32	22				54
Provisions pour perte de change	5		5			
Provisions Dossiers prud'homaux en cours	526	92	100	41		478
Total provisions pour risques et charges	1 929	759	366	351		1 971

(1) La provision pour garantie est destinée à couvrir les charges futures dans le cadre de la garantie accordée aux clients sur les marchandises vendues. Elle est calculée en appliquant un taux de charge attendu sur le chiffre d'affaires réalisé sur la période ouvrant des droits à garantie.

(2) La provision pour risques divers regroupe plusieurs éléments répartis dans plusieurs sociétés.

(3) La provision pour litiges fiscaux couvre en particulier un litige ancien avec l'administration fiscale en matière de TVA.

(4) La provisions pour risques marchés clients qui subsiste au 31/12/2003 correspond à un litige client nés en 2002 et provisionné dans les comptes au 31/12/2002.

Note.7 Emprunts et dettes financières

Montants en milliers d'euro	Total	- 1 an	1 à 5 ans	+ de 5 ans
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	2427	711	1 716	
Intérêts courus	32	32		
Emprunts et dettes financières divers	91	91		
Emprunt en crédit-bail	722	306	416	
Concours bancaires courants	818	363	455	
Total emprunts et dettes financières	4 090	1 503	2 587	

- Suite à l'accord de rééchelonnement conclu début 2002, 1716 K€ d'emprunts et dettes auprès des établissements de crédit initialement dus à moins d'un an, ainsi que 455 K€ de concours bancaires courants, sont exigibles à plus d'un an.
- Les emprunts et dettes auprès des établissements de crédit pour le montant de 2427 K€ euro font l'objet de sûretés réelles.

Le montant de 4 090K€ des emprunts et dettes financières se décompose en 1 498K€ à taux fixes et 2 592K€ à taux variables.

Montants en milliers d'euro	31/12/02	Nouveaux emprunts	Rembour-sements	31/12/03
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	3 564		1 137	2 427
Emprunts en crédit-bail	1291	279	848	722
Total emprunts	4 855	279	1 985	3 149

Note.8 Dettes fournisseurs et comptes rattachés

Montants en milliers d'euro	Total	- 1 an	1 à 5 ans	+ de 5 ans
Fournisseurs	12 593	8 746	3 847	

- Suite à l'accord de rééchelonnement conclu début 2002, 3 847 K€ de dettes fournisseurs sont exigibles à plus d'un an

Le tableau de variation des flux de trésorerie donne les variations en particulier des comptes fournisseurs.

Pour ce poste, les précisions suivantes peuvent être mentionnées : en 2003, le crédit fournisseur hors dettes fournisseurs moratoriés a augmenté de 1.8 millions d'euros

Note.9 Autres Dettes

Montants en milliers d'euro	2003	2002
Dettes fiscales et sociales	3 398	3 927
Autres dettes et comptes de régularisation	1 008	2 335
	4 406	6 262

Note.10 Information sectorielle

Les évolutions du système d'information du groupe IEC réalisées en 2003 ont permis d'exploiter les informations sectorielles au titre des exercices 2003 et 2002.

Le résultat d'exploitation du groupe s'analyse par secteur comme suit:

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2003 :

Montants en milliers d'euros	Total	Conception et Intégration de solutions audiovisuelles	Autres Services (Prestation, Location, SAV, Maintenance)	Importation et distribution de matériels de diffusion
Chiffre d'Affaires	59 012	35 081	12 256	11 675
Autres produits d'exploitation récurrents	2 942	2 031	609	302
Charges d'exploitation récurrentes	- 65 108	-40 251	-12 663	-12 194
Résultat récurrent	-3 154	- 3139	202	-217
Produits d'exploitation non récurrents (1)	248	200	48	
Charges d'exploitation non récurrentes (1)	-2 646	- 1805	-616	-225
Résultat d'exploitation	-5 552	-4 744	-366	-442

(1) Produits et charges non récurrents = Produits et charges qui ne doivent pas se reproduire.

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2002 :

Montants en milliers d'euros	Total	Conception et Intégration de solutions audiovisuelles	Autres Services (Prestation, Location, SAV, Maintenance)	Importation et distribution de matériels de diffusion
Chiffre d'Affaires	65 246	40 371	13 158	11 717
Autres produits d'exploitation récurrents	4 373	2 785	1 060	529
Charges d'exploitation récurrentes	-72 062	-45 454	-14 155	-12 453
Résultat récurrent	-2 443	-2 299	63	-207
Produits d'exploitation non récurrents	383	291	92	
Charges d'exploitation non récurrentes	349	332	-120	137
Résultat d'exploitation	- 1 711	-1 676	36	-70

Les travaux analytiques effectués au cours de l'exercice 2003 afin de présenter une information sectorielle complète et pertinente ont conduit, dans le tableau ci-dessus, à modifier le chiffre d'affaires par secteur publié dans les comptes consolidés pour l'exercice 2002.

Les immobilisations sont affectées à chaque secteur d'activité comme indiqué dans le tableau ci-dessous (en milliers d'euro) :

Au 31 décembre 2003

<u>Rubrique</u>	Conception et Intégration de solutions audiovisuelles	Autres Services (Prestation, Location, SAV, Maintenance)	Importation et distribution de matériels de diffusion	Total
Immob. Incorporelles	168	52	35	255
Ecart d'acquisition	605	592	816	2 013
Immobilisations corporelles	1 279	2 667	102	4 047
Immobilisations financières	1 343	705	256	2 304
Total	3 395	4 016	1 209	8 619

Au 31 décembre 2002 :

<u>Rubrique</u>	Conception et Intégration de solutions audiovisuelles	Autres Services (Prestation, Location, SAV, Maintenance)	Importation et distribution de matériels de diffusion	Total
Immob. Incorporelles	177	50	3	230
Ecart d'acquisition	600	133	1 087	1 820
Immobilisations corporelles	1 354	3 192	134	4 680
Immobilisations financières	1 736	228	256	2 220
Total	3 867	3 603	1 480	8 950

Note.11 Autres produits d'exploitation

Montants en milliers d'euros	2003	2002
Reprises provisions dépréciation stocks	1077	800
Reprises provisions dépréciation clients	691	635
Reprise provision pour risque clients	173	1 893
Reprise provision pour risque marché clients	445	
Reprises provisions restructuration		239
Reprise provision litige Prud'hommes	141	231
Reprises provision pour Dépôt de garantie		87
Reprises risques fiscaux		124
Reprises diverses	70	310
Clients créditeurs ASV		287
Fournisseurs débiteurs ASV		96
Autres produits	592	54
Total	3 190	4 756

NOTE.12 Personnel

	2003	2002
Cadres	106	87
Employés	192	198
Effectif moyen	298	285

- Une provision pour indemnité de départ en retraite est comptabilisée à hauteur de 54 K€ au 31/12/03. Elle est calculée sur l'ensemble du personnel en tenant compte des probabilités de départ en retraite au sein de l'entreprise.
- Rémunérations totales brutes versées dans les sociétés du groupe en 2003 aux :

Montants en milliers d'euros	2003	2002
Organes d'administration	90	167
Organes de direction	239	220
TOTAL	329	387

Note.13 Correction d'erreur

Un dysfonctionnement dans l'enregistrement comptable des sorties de stock est intervenu en décembre 2002. Ce dysfonctionnement a été mis à jour au cours du mois d'octobre 2003 et la correction d'inventaire qu'il a entraîné a pour conséquence une augmentation de 1 090 K€ des charges d'exploitation de l'exercice 2003.

Note.14 Résultat financier

Montants en milliers d'euros	2003	2002
Charges		
Commissions d'Affacturage	262	326
Frais financiers s/Emprunt	105	121
Frais financiers sur Crédit Bail	119	143
Escomptes accordés	14	27
Frais financiers CT Autres	114	163
Dotations provision		92
Différence de change	5	4
Total Charges	619	876
Produits		
Commissions d'affacturage	6	7
Escomptes obtenus	181	157
Produits financiers CT Autres	62	60
Reprises provisions	197	133
Change	1	
Total produits	447	357
Résultat financier	-172	-518

Montants en milliers d'euros	2003	2002
Charges exceptionnelles		
Provision risque prud'homme		
Provision risques fiscaux		
Provision risque clients		
Cessions immobilisations	93	283
Provision restructuration		
Provisions litiges		
Provisions pour risques divers		
Divers exceptionnels	23	79
Exceptionnel sur exercices antérieurs	21	407
Total Charges exceptionnelles	137	769

Produits exceptionnels		
Résultat de fusion IEC MANAGEMENT		22
Résultat de fusion EUROMEDIA		85
Cessions immobilisations	95	301
Divers exceptionnels	26	61
Reprise provision garantie clients		534
Reprise provision pour litiges		203
Reprise provision pour litige fiscal		85
Décote s/ Apports créances CAP CINE et FINCAP	224	
Reprise risques divers	4	
Exceptionnel sur exercices antérieurs	15	(1) 294
Total produits exceptionnels	364	1 585
Résultat exceptionnel	228	817

(1) dont 58K€ profits sur exercices antérieurs dus au retraitement de crédit bail.

Note.16 Impôts

Par mesure de prudence, la société n'a pas procédé à l'activation des déficits dont elle disposait.

Au 31 décembre 2003, le montant des déficits fiscaux se ventile comme suit :

(K€)	31/12/2002	Augmentation	Diminution	31/12/2003
carryback	627			627
ARD	3 611	3 155		6 766
Déficits reportables	9 904	406		10 310

Preuve d'impôt :

Résultat avant impôts et amortissement des survaleurs	- 5497
<u>Profit d'impôt théorique</u>	<u>1886.6</u>
Différences permanentes	-100.1
Moins value à long terme	-71.0
Variation des actifs d'impôts différés non constatés	-405.1
Variation des actifs sur déficits non constatés	-1310.5
Imposition forfaitaire annuelle	-52.0
<u>Résultat d'impôt comptable</u>	<u>-52.0</u>

Note.17 Engagements

Montants en milliers d'euros	31/12/2003	31/12/2002
Effets escomptés non échus	0	0

Obligations contractuelles En K€		Paiements dus par période			
		Total	- 1 an	1 à 5 ans	+ de 5 ans
Dettes à LT					
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	2 427	711	1 716	
	Intérêts courus sur dettes financières	32	32		
	Emprunts et dettes financières divers	91	91		
	Emprunt en crédit-bail	722	306	416	
	Concours bancaires courants	818	363	455	
	Total emprunts et dettes financières (1)	4 090	1 503	2 587	
	Fournisseurs (2)	12 593	8 746	3 847	
	Autres dettes et comptes de régularisation (3)	4 406	4 406	0	

(1) cf note 7

(2) cf note 8

(3)cf note 9

Autres engagements commerciaux En K€	Montant des engagements par période			
	Total	- 1 an	1 à 5 ans	+ de 5 ans
Garantie clients (4)	24	24		

(4)cf note 6

Engagements hors bilan liés à l'activité courante		
	31/12/2003	31/12/2002
Nantissements, hypothèques et sûretés réelles (1)	1 293	1 952
Avals, cautions et garanties données s/ emprunts(2)	1 634	2 228
Avals, cautions et garanties données s/ marchés clients(3)	443	

(1) Soldes emprunts garantis par les nantissements d'actions de sociétés du groupe IEC

(2) Soldes emprunts garantis par cautions données par IEC Professionnel Média au bénéfice de sociétés du groupe.(cf : annexe des comptes sociaux de IEC Professionnel Média, § note 18 Engagements financiers,

(3) Voir tableau ci-dessous

Avals, cautions et garanties données s/ marchés clients					
Garant	Bénéficiaire	Objet	Date		Montant garanti
IEC PM	INGRAM MICRO SARL	Marché	25/09/2003	Caution	30
Société générale	Sony france	Marché	8/9/2003	Lettre de crédit Stand by	75
Société générale	AVID technology	Marché étranger	22/12/2003	Lettre de crédit Stand by	150
Société générale	Bouygues Batiment	Retenue de garantie sur marché étranger	20/8/2002	Caution	54
Société générale	Bouygues Hungaria	Retenue de garantie sur marché étranger	14/10/2002	Caution	49
CIO	Parlement Européen	Marché étranger	24/12/2003	Caution	15
CIO	Bouygues Batiment	Retenue de garantie	26/12/2002	Caution	6
CIO	Bouygues Batiment	Retenue de garantie	22/05/2003	Caution	6
CIO	Bouygues Batiment	Retenue de garantie	10/07/2003	Caution	57
CIO	Bouygues Batiment	Retenue de garantie	12/9/2003	Caution	1

A notre connaissance, il n'existe pas d'autres engagements hors bilan significatifs

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31.12.2003

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons procédé au contrôle des comptes consolidés de la société IEC Professionnel Média S.A. relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2003, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par votre conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les entreprises comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le paragraphe 5 des faits caractéristiques de l'exercice, présentés en annexe, qui expose que la poursuite nécessaire du redéploiement du groupe IEC engagé en 2003 se traduira par des besoins de financement à court terme qui ne pourront être satisfaits que par une augmentation de capital.

II - Justification de nos appréciations

En application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, introduites par la loi de sécurité financière du 1er août 2003 et applicables pour la première fois à cet exercice, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Continuité de l'exploitation

Sur la base de nos travaux et des informations qui nous ont été communiquées à ce jour, et dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous estimons que l'annexe donne une information appropriée sur la situation du groupe au regard de l'incertitude, mentionnée ci-dessus, pesant sur la continuité de l'exploitation.

Règles et principes comptables

Le paragraphe 3.4 des principales méthodes comptables décrites en annexe expose le traitement appliqué aux créances cédées dans le cadre d'un contrat d'affacturage.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié de la méthode comptable précisée ci-dessus et des informations fournies dans les notes de l'annexe.

Estimations comptables

Comme indiqué en note 1 de l'annexe, certains écarts d'acquisition ont fait l'objet d'un test de valeur.

Nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations, décrites dans l'annexe, et à revoir les calculs effectués par la société. Nous avons procédé à l'appréciation du caractère raisonnable de ces estimations.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion sans réserve, exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - Vérification spécifique

Nous avons également procédé à la vérification des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Fait à Paris et Rennes, le 7 mai 2004

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

Jacques Lévi

Audit Consultants

Michel Hardy

Rapport de gestion du Conseil d'Administration pour l'exercice clos le 31 décembre 2003

Mesdames et Messieurs les Actionnaires,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale, conformément aux dispositions légales et statutaires, afin de vous rendre compte de l'activité de la société au cours de l'exercice 2003 et de soumettre à votre approbation les comptes annuels de la société ainsi que les comptes consolidés de ce même exercice.

1. Situation de la société et de ses activités au cours de l'exercice 2003

Après la nomination à la Présidence de Monsieur Alain COTTE en remplacement de Monsieur Claude TURPIN le 31 janvier 2003, IEC a principalement utilisé cette année à réorganiser et rationaliser son activité autour des deux segments de clientèles traditionnelles de l'entreprise : le Média et le Corporate.

Ceci s'est traduit par une adaptation des équipes et des forces de l'entreprise dans une stratégie d'amélioration du professionnalisme technique (création d'un bureau d'études pour les activités système, rachat d'une structure spécialisée dans le domaine de la visioconférence,) et d'accroissement du poids des activités de service (rapprochement avec CAP CINE, réinvestissement dans le parc de location, construction d'offres à valeur ajoutée par segment d'activité, ...).

Ce redéploiement s'est accompagné également d'un renforcement des forces de vente.

Au final, les actions engagées visent à construire l'intervenant majeur du secteur, basée sur des équipes ayant le meilleur savoir-faire de la profession et construisant avec leurs clients une relation de service à forte valeur ajoutée.

Ce projet s'appuie notamment sur un des points forts du groupe IEC : le réseau de 13 agences intégrées. Il est aujourd'hui le seul réseau permettant de décliner des offres commerciales nationales, d'offrir une réactivité, une proximité de service, une fiabilité et une homogénéité des pratiques sur l'ensemble du territoire.

Par ailleurs, dans le domaine de la prestation, IEC a renforcé son partenariat avec ses principaux clients Broadcasteurs, les chaînes de télévision notamment, sur des opérations spéciales comme Roland-Garros, le Tour de France, les Championnats du Monde d'Athlétisme, et la Coupe du Monde de Rugby en Australie

L'augmentation de capital de 6,5 M€ réalisée le 10 septembre 2003 a soutenu les efforts entrepris qui devraient produire leurs effets sur les exercices 2004 et 2005.

Dans le domaine de la VISIOCONFERENCE en pleine expansion, le groupe avait pris le contrôle de la société Starline Internationale, en fin d'année 2002. La filiale C2M a acquis la totalité des parts sociales de la SARL Starline International le 28 février 2003. Starline International est une société d'installation, maintenance et distribution de systèmes de visioconférence. Starline a réalisé en 2002 un chiffre d'affaires de 1 209 K€ et seulement 366 K€ en 2003, suite au fait que la société a donné en location gérance son fonds de commerce à SAS IEC et SAS C2M en 2003.

De son côté en décembre 2003, la société IEC Professionnel Média a augmenté sa participation de 20% à 40 % dans la SA Auvi-One, société spécialisée dans l'audio professionnel.

2. Résultats du groupe pour l'exercice 2003

2.1 Résultats de la société mère

La société mère IEC Professionnel Media est un holding et n'a donc pas d'activité propre.

Le résultat net est une perte de 5,7 M€. Il est consécutif principalement aux provisions constituées sur SAS IEC à hauteur de 5,6 M€, suite à l'engagement irrévocable du Conseil d'Administration du 20 décembre 2001 à consentir si nécessaire toutes les aides complémentaires aux filiales pour ramener la valeur réelle de ces sociétés à la valeur de leurs titres au bilan de leur mère, et ainsi assurer la meilleure visibilité et transparence du groupe.

Les capitaux propres ressortent à la somme positive de 2,3 M€ pour un capital de 6,3 M€, ils deviennent inférieurs à la moitié du capital social.

2.2 Résultats des filiales

2.2.1 SAS IEC

Le chiffre d'affaires est en réduction de 17 %, à 42,1 millions d'euros contre 50,7 millions d'euros en 2002.

L'année a commencé sur demande atone et un premier trimestre difficile avec un chiffre d'affaires inférieur de 23 % à la même période de 2002. Elle s'est terminée sur un deuxième semestre inférieur de moins de 6 % à l'année précédente et un mois de décembre au même niveau que celui de 2002.

La marge brute sur achats consommés reste stable si on ne tient pas compte de la correction d'inventaire de 1 090 K€ concernant 2002. Cette correction est consécutive au dysfonctionnement dans l'enregistrement comptable des sorties de stock intervenu en décembre 2002 et mis à jour au cours du mois d'octobre 2003.

Les autres achats et charges externes sont en diminution de 3,3 M€ par rapport à 2002. Outre la diminution des charges liée à la baisse de l'activité, comme les sous-traitances et les frais de transports, SAS IEC n'a plus à supporter les charges de locations gérance des sociétés absorbées en 2002 et qui se sont élevées pour cette année-là, à 1 184 K€. De plus, depuis 2001 la société n'a pas recouru à la location financière ou au crédit bail pour financer ses investissements et les loyers des contrats antérieurs ont pris fin pour beaucoup en 2002.

La masse salariale progresse de 237 K€ après prise en compte de 350 K€ d'indemnités diverses versées au personnel qui a quitté la société en 2003. Ces mouvements de personnel rentrent dans le cadre du redéploiement engagé. L'investissement humain consacré à l'adaptation des forces de l'entreprise (création d'un bureau d'étude, renforcement des forces de ventes, ...) se chiffre à plus d'un million d'euros en 2003 et permettra à l'activité de croître en 2004 sans augmentation significative de la masse salariale.

Les dotations d'exploitations s'élèvent à 2369 K€ après neutralisation d'un montant de 4871 K€ correspondant à la reprise de provisions pour dépréciation des stocks incluse dans les reprises sur provisions. Cette reprise fait suite à la décision d'immobiliser, à partir du 1^{er} janvier 2003, le parc de location précédemment inclus dans les stocks. De plus, les postes « autres charges » et « dotations d'exploitations prennent en comptes des charges et provisions non récurrentes pour un montant de 744 K€.

Compte tenu de ces éléments, le résultat d'exploitation est négatif de 5,8 M€ contre 2,1 M€ en 2002.

Le résultat financier est négatif de 273 K€ contre 179 K€ en 2002.

Le résultat exceptionnel est négatif de 18 K€, après avoir été positif de 387 K€ en 2002

En définitif, le résultat net est négatif de 5,5 M€ contre 2,0 M€ en 2002.

Au niveau du bilan, l'actif net immobilisé net augmente de 741 K€. Cet actif voit sa valeur brute augmentée de 5 526 K€ suite à la décision d'immobiliser le parc de location, les stocks enregistrant le mouvement inverse. De plus en 2003, 1 493 K€ ont été investis dans le parc de location et un montant équivalent a été cédé.

La société SAS IEC ne détient toujours pas d'actif stratégique.

Le poste client a été maintenu sous contrôle, le DSO passant de 61 jours au 31/12/02 à 52 jours au 31/12/03.

Au passif, l'actionnaire, IEC Professionnel Média, a décidé de recapitaliser la société en augmentant le capital de 8 678 K€, puis en le réduisant de 9 157 K€ par voie d'absorption des pertes apparaissant au 31/12/2002 pour la somme de 2 969 K€ et création d'un compte de « réserve indisponible » à hauteur de 6 188 K€ auquel seront affectées les pertes de l'exercice 2003. Après cette opération, le capital social est passé de 790 K€ à 311 K€.

De ce fait la situation nette est positive de 1 257 K€ au 31/12/03, alors qu'elle était négative de 1 952 K€ au 31/12/2002.

La société a poursuivi son désendettement en remboursant 1 159 K€ d'emprunts et dettes auprès des établissements de crédit.

La société SAS IEC a absorbé les SCI Aureboud et Denis Papin qui n'avaient plus d'activité. Ces opérations n'ont pas eu d'impact sur les comptes de la société.

2.2.2 C2M Intelware

Le chiffre d'affaires de C2M Intelware s'est établi à 15,1M€ contre 14,3 M€ l'année précédente, soit + 5,6 %. Ce redressement est le fruit du renforcement de la force de vente, ainsi que de la progression de plus de 40 % des ventes à SAS IEC. Il s'est manifesté sur le dernier trimestre de l'année, le chiffre d'affaires de celui-ci dépassant de 62 %, celui de 2002.

Dans ce contexte, le taux de marge commerciale a baissé de 16,3 % à 15 %.

Les frais de personnel ont augmenté de 183 K€ en 2003, suite au renforcement de la force de vente. En fin d'exercice et afin de favoriser un retour à l'équilibre de la société, celle-ci a décidé de supprimer certains postes de la structure, de façon à ce que les charges de personnel de 2004 tendent à revenir au niveau de celles de 2002.

Les dotations d'exploitations incluent 226 K€ de charges non récurrentes dont 75 K€ au titre des départs de salariés.

Le résultat d'exploitation est négatif de 442 K€.

Le résultat financier est positif de 43 K€.

Le résultat exceptionnel est positif de 147 K€ suite à reprise de provision pour risque de 145 K€ sur la filiale de la société, SYSTEA..

Le résultat net est négatif de 270 K€.

En terme de bilan, à l'actif, les dettes clients des sociétés du groupe IEC échus depuis plus de 90 fin de mois et le 10, ont été reclassées en autres créances pour leur solde. Il en a été de même au passif pour les dettes fournisseurs reclassées en emprunts et dettes financières divers.

Malgré les pertes de l'exercice, la situation nette reste supérieure à la moitié du capital social.

2.2.5 IEC España

La société IEC España, filiale à 60% du groupe, qui exerçait ses activités à Madrid et à Barcelone, a ouvert une nouvelle agence à Valence.

Son chiffre d'affaires a progressé de 17,9 % passant de 3,9 M€ en 2002 à 4,7 M€ en 2003.

Son résultat net est négatif de 67 K€ après prise en charge des frais d'ouverture de l'agence de Valence.

2.3 Résultats consolidés

2.3.1 Compte de résultats

Le chiffre d'affaires 2003 du groupe IEC s'établit à 59 M€ contre 65,2 M€ l'année précédente, soit une baisse de 9,6 %. Cependant, après un premier trimestre difficile (- 19,1 % / 2002), l'activité s'est régulièrement redressée tout au long de l'année pour retrouver sur le dernier trimestre un niveau d'activité équivalent à 2002.

Un renversement clair et très favorable des courbes de volume d'activité a donc été constaté au cours de l'exercice 2003. Cette évolution du chiffre d'affaires est liée à l'orientation de l'entreprise vers les activités d'ingénierie audio-vidéo et de services porteuses d'un plus forte valeur ajoutée, et à une plus forte présence commerciale sur le marché.

L'évolution du résultat reste impactée, d'une part par la diminution globale de l'activité sur l'année et, d'autres part à des charges non récurrentes pour 2,2 M€ dont une correction comptable de 1,1 M€ d'erreur liée à des opérations de l'exercice précédent.

De plus, la réorganisation des forces de vente et la mise en œuvre des moyens nécessaires à l'orientation de la société ont pesé sur les charges de l'exercice.

L'analyse sectorielle de l'activité montre que la part du chiffre d'affaires réalisé par les services à valeur ajoutée progresse de 1 point passant de 19,8 % en 2002 à 20,8 % en 2003. dans le même temps l'importation et distribution de matériel de diffusion progresse de 1,5 points progressant à 19,8 %, alors que, malgré un mauvais début d'année, la conception et intégration de solution audiovisuelles ne régresse que de 2,5 points passant à 59,4 %.

De ce fait, la marge sur achats consommés corrigés du dysfonctionnement de 2002 reste stable à 38,9 %.

Le taux de marge sur les achats consommés et les autres charges externes s'améliore, si bien que la baisse de cette marge liée à l'évolution de l'activité ne baisse que d'environ 800 K€.

La masse salariale augmente de 673 K€ dont 375 K€ consécutifs aux départs dans le cadre du redéploiement. Elle inclut également les investissements en personnel réalisés en 2003 pour plus de 1 M€.

Par ailleurs, les amortissements et provisions supportent 850 K€ de charges non récurrentes liées aux provisions décrites dans les résultats des filiales, En tout, ce sont 2.2 M€ de charges non récurrentes que comportent les différents postes du compte de résultat.

Le résultat d'exploitation est une perte de 5.5 M€ contre 1.7 M€ en 2002.

La perte financière diminue, passant à 172 K€, contre 518 K€ en 2002.

Le résultat exceptionnel est positif de 228 K€, contre 817 K€ en 2002.

Le résultat net consolidé est une perte de 5 894 K€, contre 1 976 K€ en 2002, ceci après un amortissement des sur valeurs de 434 K€ et la pris en compte de résultat des sociétés mises en équivalence de 88 K€

2.3.2 Bilan

Le total bilan s'établit à 24,6 M€ contre 28,4 M€ l'année précédente.

Les immobilisations totalisent 8,6 M€ contre 9 M€ l'an dernier. Cette diminution provient du jeu de l'amortissement et d'investissements limités à l'essentiel.

L'actif circulant s'établit à 16 M€ contre 19,5 M€ en 2002.

Les stocks restent relativement stables.

Les efforts de gestion se sont poursuivis, l'ensemble des créances d'exploitations et créances diverses s'est réduit de 2 M€.. Enfin, les disponibilités s'élèvent à 1 706 K€, après que le groupe ait honoré l'échéance du 31 décembre 2003 du moratoire. Ainsi, une partie des disponibilités qui proviennent de l'augmentation de capital du 10 septembre 2003, reste placée en Sicav de trésorerie au 31 décembre 2003 en prévision du remboursement de l'accord de rééchelonnement devant intervenir au 30 juin 2004.

Les dettes passent de 25,3 M€ à 21M€.

Le crédit fournisseurs a été reconstitué de 1.8 M€.

Après résultat de l'exercice, les capitaux propres s'élèvent à 1,5 M€.

2.3.3 Tableau de financement

Le tableau de financement montre l'évolution de la situation de trésorerie du groupe.

Le flux net de trésorerie lié à l'activité est négatif de 2,4 M€ suite au résultat net et malgré une variation positive de 1.4 M€ du besoin en fonds de roulement lié à l'activité.

L'augmentation de capital a permis de couvrir le flux net de trésorerie lié à l'activité, les acquisitions d'immobilisations nettes de cessions et les remboursements d'emprunts.

3. Evénements postérieurs à la clôture de l'exercice

Par ailleurs le Conseil d'Administration d'IEC professionnel média réuni le 5 avril 2004 a décidé de proposer à votre assemblée de l'autoriser à procéder à une réduction de capital de 3.599.184 € euro par voie d'absorption des pertes. Vous êtes également sollicités pour autoriser votre conseil d'administration à procéder à l'émission d'actions de la Société et/ou de valeurs mobilières pour un montant global maximum de 8 M€ à réaliser en une ou plusieurs fois.

4. Perspectives

Le redressement de l'activité, fin 2003, se trouve confirmé au premier trimestre 2004 avec une progression du chiffre d'affaires consolidé de 18 % par rapport à 2003. Cette reprise de la croissance est en ligne avec les prévisions.

Après le rapprochement avec Cap Ciné en 2003, le groupe IEC poursuivra en 2004 ses objectifs de prise de participation pour confirmer sa place de leader et constituer le pôle de référence de ses métiers.

5. Montant des dividendes distribués

Le groupe n'a opéré aucune distribution de dividende au cours des trois derniers exercices clos.

6. Recherche et développement

Le groupe n'a aucune action significative dans le domaine de la recherche fondamentale. Le groupe maintient une cellule de veille technologique couvrant l'ensemble des métiers dans lequel il est impliqué.

7. Facteurs de risque

7.1. Risques de change

Le groupe IEC n'a pas d'exposition particulière dans ce domaine. La majorité des achats se fait dans la zone Euro et seuls quelques achats occasionnels peuvent se faire en devises pour des montants faibles. Les clients sont facturés et paient en euro.

7.2. Risques de taux

Caractéristiques des emprunts et dettes financières contractées	Taux fixes ou taux variables	Montant global des lignes	Echéances	Existence ou non de couverture
Crédits moyen terme	Taux fixes	653	2003-2007	Non
Crédits moyen terme	Taux variables	1 774	2003-2007	Non
Emprunts et dettes financières divers	Taux fixes	123	2003	Non
Emprunts en crédit bail	Taux fixes	722	2003-2008	Non
Concours bancaires courants	Taux variables	818	2003-2007	Non
Total emprunts et dette financières		4 090		
Avances factor	Taux variables	7 477	2003	Non

Echéancier des actifs et dettes financières	Total	-1 an	1 à 5 ans	+ 5 ans
Passifs financiers	21 089	13 395	7 694	
Actifs financiers	11 674	11 674		
Position nette avant gestion	- 9 415	- 1 721	- 7 694	
Hors bilan	0			
Position nette après gestion	- 9 415	- 1 721	- 7 694	

Les disponibilités représentent un encours de 1 706 K€, l'endettement à taux variables (y compris l'encours de financement du factor) 10 069 K€. L'essentiel du risque d'une augmentation du coût de l'endettement ne porte que sur la fraction à taux variable de l'endettement brut non compensée par les disponibilités, soit 8 363 K€. Une variation d'un point des taux d'intérêts entraînerait une charge complémentaire annuelle de 83 K€ en base annuelle, soit 13 % des charges financières de l'exercice.

IL n'existe pas de clause de remboursement anticipé dans les contrats des emprunts inclus dans le tableau ci-dessus.

7.3. Risques sur actions

Le groupe à travers la société Starline International détient 8 408 actions d'IEC Professionnel Média sur les 8 997 960 titres du capital de celle-ci. Le risque de variation du cours de l'action IEC Professionnel Média n'est pas significatif.

8. Affectation du résultat

Il est proposé à l'Assemblée Générale d'affecter le résultat déficitaire de l'exercice d'un montant de 5 721 152.53 € de la manière suivante :

- Imputation sur le poste prime d'émission, de fusion, d'apport,... pour 1 708 854.76 €
- Imputation sur le poste réserve légale pour 9 348.94 €
- Le solde au poste report à nouveau pour 4 002 948.83 €

9. Capital et actionnariat

a. Actionnariat de la société

En application de l'article L233-13 du nouveau Code de Commerce, la répartition du capital et des droits de vote de IEC Professionnel Media au 31 décembre 2003 s'établit comme suit :

Actionnaires	Nombre d'actions 2003	% du capital 2003	Droits de vote 2003	% des droits de vote 2003	Nombre d'actions 2002	% du capital 2002	Droits de vote 2002	% des droits de vote 2002
Qual Tech (1)	777 639	8,64 %	777 639	8,65 %	777 639	31,66 %	777 639	31,77 %
Sochrastem SA (1)	500 000	5,56 %	500 000	5,56 %	500 000	20,35 %	500 000	20,42 %
Fin Cap (1)	4 405 628	48,96 %	4 405 628	49,01 %				
T. Delcourt	640 784	7,12 %	640 784	7,13 %				
C. Humann	640 784	7,12 %	640 784	7,13 %				
Financière de l'Echiquier Public	810 000	9,00 %	810 000	9,01 %				
Autocontrôle (2)	1 214 717	13,50%	1 214 906	13,51 %	1 170 487	47,65 %	1 170 576	47,81%
	8 408	0,09 %	0	0,00%	8 408	0,34 %	0	0,00%
Total	8 997 960	100,00%	8 989 641	100,00%	2 456 534	100,00%	2 448 215	100,00 %

(3) Le concert Qual Tech / Fin Cap / Sochrastem possède 5 683 267 actions (63,16% du capital) et 5 683 267 droits de vote (63,22% du total des droits de vote).

(4) L'autocontrôle correspond aux 8 408 actions détenues par la société Starline International qui les a acquises auprès de la société C2M, le 20/12/2002. C2M les a acquises auprès de la société Vision Share le 6 décembre 2001. Cette dernière société a reçu ces actions en échange de ses propres actions qu'elle détenait en auto contrôle, lors de son rapprochement du 20 décembre 1999 avec la société IEC Professionnel Média.

b. Régularisation du cours de Bourse

IEC PM ne dispose pas d'une autorisation de rachat de ses propres actions.

c. Stock options

Date d'assemblée	30 juin 2000	Plan n°1	Plan n°2
Date du Conseil d'administration		30 juin 2000	10 septembre 2001
Nombre total d'actions pouvant être souscrites ou achetées		19 142	50 000
Dont : nombre d'actions pouvant être souscrites ou achetées par :			
- les mandataires sociaux		3 601	22 000
- dix premiers attributaires salariés		11 921	18 000
Point de départ d'exercice des options		30 juin 2002	10 septembre 2003
Date d'expiration		30 juin 2005	10 septembre 2006
Prix de souscription		35,24 €	1,74 €
Nombre d'actions souscrites au 28 avril 2004		0	0
Options de souscription annulées durant l'exercice		3 572	12 000
Options de souscription restantes au 31/12/2003		7 670	34 000

Date d'assemblée	22 avril 2003	Plan n°3
Date du Conseil d'administration		27 mai 2003
Nombre total d'actions pouvant être souscrites ou achetées		340 000
Dont : nombre d'actions pouvant être souscrites ou achetées par :		
- les mandataires sociaux		176 000
- dix premiers attributaires salariés		69 100
Point de départ d'exercice des options		27 mai 2005
Date d'expiration		27 mai 2008
Prix de souscription		0,43 €
Nombre d'actions souscrites au 28 avril 2004		0
Options de souscription annulées durant l'exercice		8 500
Options de souscription restantes au 31/12/2003		331 500

Options de souscription d'actions consenties à chaque mandataire social et options levées par ces derniers	Nombre d'options attribuées / d'actions souscrites	Prix	Dates d'échéance	Plan n°
Options attribuées durant l'exercice à chacun des mandataires sociaux par la société ou par des sociétés liées ou contrôlées :				
- Alain COTTE	120 000	0,43 €	27 mai 2008	3
- Yvick de FOUCHIER	50 000	0,43 €	27 mai 2008	3
- Jean-Marc THIERCELIN	6 000	0,43 €	27 mai 2008	3
Options levées durant l'exercice par chacun des mandataires sociaux de la société ou par les sociétés sus-visées	0			

Attribution et exercice des options de souscription d'actions aux salariés non mandataires sociaux	Nombre total d'actions pouvant être souscrites ou achetées	Prix moyen	Dates d'échéance moyenne	Plan n°
Options attribuées durant l'exercice 2003 aux dix salariés non-mandataires sociaux dont le nombre d'options est le plus élevé	69 100	0,43 €	27 mai 2008	3
Options levées durant l'exercice par chacun des dix salariés non-mandataires sociaux dont le nombre d'options est le plus élevé	0			

10. Mandataires sociaux

a. Rémunérations

- Rémunérations brutes versées dans IEC Professionnel Média aux :

(K€)	2003	2002
Organes de direction		
Claude TURPIN	4	51
TOTAL	4	51

- Rémunérations brutes versées dans les sociétés contrôlées par IEC Professionnel Média aux :

(K€)	2003	2002
Organes d'administration		
Philippe TASSERY	5	73
Jean-Marc THIERCELIN	85	94
Franck TOURNADRE (2)		
Organes de direction		
Alain COTTE (1)		
Claude TURPIN	235	169
TOTAL	325	336

- (1) Les prestations d'Alain COTTE sont rémunérées au titre d'un contrat de prestation conclu entre le FIEC IEC Management et une société du groupe Qualis (honoraires hors taxes 2003 = 300 K€)
- (2) Les prestations de Franck TOURNADRE sont rémunérées au titre d'une convention conclue entre SAS IEC et son entreprise (honoraires hors taxes 2003 = 32 K€).

b. Liste des mandats au 31/12/2003

Nom et prénom	Date de première nomination	Date d'échéance du mandat	Fonction principale exercée dans la société	Fonction principale exercée en dehors de la société	Autres mandats et fonctions exercées dans toute société	
					Mandats et fonctions	Société
Alain COTTE	31.01.03	AG statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31.12.2007	Président Directeur Général	-	Président Directeur Général Président Directeur Général Représentant de IEC PROFESSIONNEL MEDIA, Administrateur unique Administrateur Administrateur Administrateur Administrateur Administrateur Gérant Gérant	SAS IEC SAS C2M – Intelware GIE IEC Management SA Eurocave SA Mathématiques Appliquées SA Biométhodes SA European Cargo Services SA Kea & Partners S.C.I. Lisa S.C.I. La Montjoie
Loïc de la COCHETIERE	31.01.03	AG statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31.12.2007	Administrateur	Président Directeur Général	Président Directeur Général Président Président Président Directeur Général Président Directeur Général	Imprimerie Nationale Compagnie d'Ingénierie du Nord Société Nouvelle Mizeret ISTRA-I.N. Saqqarah International
Jean-Marc THIERCELIN	27.12.96	AG statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31.12.2007	Administrateur	Secrétaire Général		
Franck TOURNADRE	30.06.00	AG statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31.12.2007	Administrateur			

11. Conséquences environnementales et sociales

Compte tenu de ses activités le groupe n'est exposé à aucun risque industriel ou lié à l'environnement.

Les effectifs au 31 décembre 2003 s'élevaient à 298 personnes, contre 285 l'année précédente. Cette progression fait suite au renforcement des forces de ventes et à la mise en place du bureau d'étude national.

5.7. Honoraires des Commissaires aux comptes et des membres de leurs réseaux pris en charge par le groupe

Exercices couverts : 2003 & 2002

	PricewaterhouseCoopers Audit S.A				Audit Consultants			
	Montant (K€)		%		Montant (K€)		%	
	2003	2002	2003	2002	2003	2002	2003	2002
Audit								
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés	(a) 226	(b)107	65%	55%	22	25	100%	100
Missions accessoires	40		12%	0%	0	0	0%	0
Sous total	266	107	76%	55%	22	25	100%	100
Juridique, fiscal, social	82	88	24%	45%	0	0	0%	0
Sous-total	(c) 82	(c) 88	24%	45%	0	0	0%	0
TOTAL	348	195	100%	100%	22	25	100%	100

a) La somme de 226 K€ se décompose de la manière suivante : 150 K€ pour IEC Professionnel Média, 63 K€ pour SAS IEC et 13 K€ pour C2M.

b) La somme de 107 K€ se décompose de la manière suivante : 52 K€ pour IEC Professionnel Média et 55 K€ pour SAS IEC.

c) Correspond aux prestations d'avocat en matière de conseil juridique et fiscal pour l'ensemble des sociétés du groupe IEC. Ces prestations se sont interrompues mi 2003.

Chapitre 6

Gouvernement d'entreprise

6.1.0. Composition du conseil d'administration

Nom et prénom	Date de première nomination	Date d'échéance du mandat	Fonction principale exercée dans la société	Fonction principale exercée en dehors de la société	Autres mandats et fonctions exercées dans toute société	
					Mandats et fonctions	Société
Alain COTTE	31.01.03	AG statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31.12.2007	Président Directeur Général	-	Président Directeur Général Président Directeur Général Représentant de IEC PROFESSIONNEL MEDIA, Administrateur unique Administrateur Administrateur	SAS IEC SAS C2M – Intelware GIE IEC Management SA Eurocave SA Mathématiques Appliquées SA Biométhodes SA European Cargo Services SA Kea & Partners S.C.I. Lisa S.C.I. La Montjoie
Loïc de la COCHETIERE	31.01.03	AG statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31.12.2007	Administrateur	Président Directeur Général	Président Directeur Général Président	Imprimerie Nationale Compagnie d'Ingénierie du Nord Société Nouvelle Mizeret ISTRA-I.N. Saqqarah International
Jean-Marc THIERCELIN	27.12.96	AG statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31.12.2007	Administrateur	Secrétaire Général	Président Président Directeur Général Président Directeur Général	
Franck TOURNADRE	30.06.00	AG statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31.12.2007	Administrateur			

La société comporte 2 administrateurs indépendants nommés compte tenu de leurs compétences et de la maîtrise qu'ils ont des enjeux stratégiques de notre taille de groupe.

6.1.1. Fonctionnement des organes d'administration et de direction

Le conseil d'administration du 31 janvier 2003 a décidé que le Président de la Société assure la Direction Générale de celle-ci.

Le fonctionnement du conseil d'administration n'est pas organisé par un règlement intérieur.

Au cours de l'exercice 2003, le conseil d'administration s'est tenu 12 fois. Le taux de présence des membres du conseil est de 84 %.

L'organisation de la direction générale et la taille de l'entreprise ne sont pas aujourd'hui totalement en ligne avec les préconisations du rapport Bouton. Aucun comité formel spécifique n'a été mis en place.

6.2.0. Rémunération des mandataires sociaux

- Rémunérations brutes versées dans IEC Professionnel Média et dans les sociétés contrôlées :

(K€)	Dans la société	Dans les sociétés contrôlées
Organes de direction		
Claude TURPIN	4	235
Alain COTTE (1)		
Organes d'administration		
Philippe TASSERY	5	73
Jean-Marc THIERCELIN	85	94
Franck TOURNADRE (2)		

(3) Les prestations d'Alain COTTE sont rémunérées au titre d'un contrat de prestation conclu entre le GIE IEC Management et une société du groupe Qualis (honoraires HT 2003 = 300 K€).

(4) Les prestations de Franck TOURNADRE sont rémunérées au titre d'une convention conclue entre SAS IEC et son entreprise (honoraires HT 2003 = 32 K€).

La société n'a pas payé de jetons de présence en 2003.

6.2.1. Options de souscription d'actions

Date d'assemblée	30 juin 2000	Plan n°1	Plan n°2
Date du Conseil d'administration		30 juin 2000	10 septembre 2001
Nombre total d'actions pouvant être souscrites ou achetées		19 142	50 000
Dont : nombre d'actions pouvant être souscrites ou achetées par :			
- les mandataires sociaux		3 601	22 000
- dix premiers attributaires salariés		11 921	18 000
Point de départ d'exercice des options		30 juin 2002	10 septembre 2003
Date d'expiration		30 juin 2005	10 septembre 2006
Prix de souscription		35,24 €	1,74 €
Nombre d'actions souscrites au 28 avril 2004		0	0
Options de souscription annulées durant l'exercice		3 572	12 000
Options de souscription restantes au 31 décembre 2003		7 670	34 000

Date d'assemblée	22 avril 2003	Plan n°3
Date du Conseil d'administration		27 mai 2003
Nombre total d'actions pouvant être souscrites ou achetées		340 000
Dont : nombre d'actions pouvant être souscrites ou achetées par :		
- les mandataires sociaux		176 000
- dix premiers attributaires salariés		69 100
Point de départ d'exercice des options		27 mai 2005
Date d'expiration		27 mai 2008
Prix de souscription		0,43 €
Nombre d'actions souscrites au 28 avril 2004		0
Options de souscription annulées durant l'exercice		8 500
Options de souscription restantes au 31 décembre 2003		331 500

6.2.1.0. Options de souscription d'actions consenties aux mandataires sociaux

Options de souscription d'actions consenties à chaque mandataire social et options levées par ces derniers	Nombre d'options attribuées / d'actions souscrites	Prix	Dates d'échéance	Plan n°
Options attribuées durant l'exercice à chacun des mandataires sociaux par la société ou par des sociétés liées ou contrôlées :				
- Alain COTTE	120 000	0,43 €	27 mai 2008	3
- Yvick de FOUCHIER	50 000	0,43 €	27 mai 2008	3
- Jean-Marc THIERCELIN	6 000	0,43 €	27 mai 2008	3
Options levées durant l'exercice par chacun des mandataires sociaux de la société ou par les sociétés sus-visées	0			

6.3. Schémas d'intéressement du personnel

6.3.1. Contrats d'intéressement et de participation

Il n'existe pas de contrat d'intéressement en cours.

IL existe un accord de participation pour la société SAS IEC signé le 18 décembre 1998. Les sommes affectées à la réserve spéciale de participation sont calculées d'après les dispositions des articles L 442-2 et R 442-2a 442-5 du code du travail, c'est à dire par application de la formule :

$$RSP = \frac{1}{2} \left[\left(B - \frac{5C}{100} \right) \times \frac{S}{VA} \right]$$

Au cours des cinq derniers exercices, aucune somme n'a pu être affectée à la réserve spéciale de participation.

6.3.2. Options de souscription d'actions consenties aux salariés non mandataires sociaux

Attribution et exercice des options de souscription d'actions aux salariés non mandataires sociaux	Nombre total d'actions pouvant être souscrites ou achetées	Prix moyen	Dates d'échéance moyenne	Plan n°
Options attribuées durant l'exercice 2003 aux dix salariés non-mandataires sociaux dont le nombre d'options est le plus élevé	69 100	0,43 €	27 mai 2008	3
Options levées durant l'exercice par chacun des dix salariés non-mandataires sociaux dont le nombre d'options est le plus élevé	0			

6.4 Rapport du Président sur le fonctionnement du Conseil d'Administration et le contrôle interne

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En application des dispositions de l'article L. 225-37, alinéa 6, du code de commerce, je vous rends compte aux termes du présent rapport :

- des conditions de préparation et d'organisation des travaux de votre conseil d'administration au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2003 ;
- des procédures de contrôle interne mises en place par la société ;
- de l'étendue des pouvoirs du Président-Directeur Général.

1. Préparation et organisation des travaux du conseil d'administration

1.1. Composition du conseil

Votre conseil d'administration est composé de 4 membres. La liste des administrateurs de la société, incluant les fonctions qu'ils exercent dans d'autres sociétés, est la suivante :

Nom et prénom	Fonction principale exercée dans la société	Fonction principale exercée en dehors de la société	Autres mandats et fonctions exercées dans toute société	
			Mandats et fonctions	Société
Alain COTTE	Président Directeur Général	-	Président Directeur Général Président Directeur Général Représentant de IEC PROFESSIONNEL MEDIA, Administrateur unique Administrateur Administrateur Administrateur Administrateur Administrateur Gérant Gérant	SAS IEC SAS C2M – Intelware GIE IEC Management SA Eurocave SA Mathématiques Appliquées SA Biométhodes SA European Cargo Services SA Kea & Partners S.C.I. Lisa S.C.I. La Montjoie
Loïc de la COCHETIERE	Administrateur	Président Directeur Général	Président Directeur Général Président Président Président Directeur Général Président Directeur Général	Imprimerie Nationale Compagnie d'Ingénierie du Nord Société Nouvelle Mizeret ISTRA-I.N. Saqqarah International
Jean-Marc THIERCELIN Franck TORNADRE	Administrateur Administrateur	Secrétaire Général		

Les administrateurs possèdent chacun une action de la société, conformément aux dispositions des statuts, sauf Jean-Marc Thiercelin qui a 52 actions.

La société comporte 2 administrateurs indépendants nommés compte tenu de leurs compétences et de la maîtrise qu'ils ont des enjeux stratégiques de notre taille de groupe.

Le Conseil n'a pas établi de règlement intérieur

1.2. Fréquence des réunions

Au cours de l'exercice écoulé, votre Conseil d'Administration s'est réuni 12 fois.

Le taux de présence des membres du conseil est de 84 %.

L'organisation de la direction générale et la taille de l'entreprise ne sont pas aujourd'hui totalement en ligne avec les préconisations du rapport Bouton. Aucun comité formel spécifique n'a été mis en place.

1.3. Convocations des administrateurs

Conformément à l'article 18 des statuts, les administrateurs ont été convoqués 4 jours à l'avance par E-mail.

Conformément à l'article L. 225-238 du code de commerce, les commissaires aux comptes ont été convoqués aux réunions du conseil qui ont examiné et arrêté les comptes intermédiaires semestriels ainsi que les comptes annuels.

1.4. Information des administrateurs

Tous les documents, dossiers techniques et informations nécessaires à la mission des administrateurs leur ont été communiqués dans la semaine qui a précédé la réunion.

1.5. Tenue des réunions

Les réunions du conseil d'administration se déroulent au siège social ou au siège du principal établissement du groupe à Gennevilliers.

1.6. Procès-verbaux des réunions

Les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration sont établis à l'issue de chaque réunion et communiqués sans délai à tous les administrateurs.

2. Procédures de contrôle interne

Notre société a mis au point des procédures de contrôle interne, en vue d'assurer, dans la mesure du possible, une gestion financière rigoureuse, la maîtrise des risques liés à la décentralisation des opérations dans les différentes agences, la prévention et la détection des erreurs, et en vue d'élaborer les informations données aux actionnaires sur la situation financière et les comptes.

En 2003, les procédures mises en place ont permis de détecter un dysfonctionnement dans l'enregistrement comptable des sorties de stock de l'exercice 2002.

Le Conseil d'administration a diligenté une mission de recherche des causes du dysfonctionnement et de proposition de recommandations opérationnelles.

Les recommandations ont porté sur la fonction commerciale, la tenue des magasins, le suivi des chantiers et le contrôle de gestion. Elles ont permis d'améliorer et de rappeler les procédures existantes.

Le contrôle interne mis en œuvre repose sur l'organisation et les méthodologies suivantes :

2.1. Acteurs du contrôle interne

Le contrôle interne repose sur le contrôle de gestion, la comptabilité générale (consolidation) et la trésorerie, services placés sous la responsabilité du Secrétariat Général.

Le contrôle de gestion a pour fonction première de s'assurer de la fiabilité des informations saisies dans l'outil de gestion (achats, stocks, commandes clients) et de facturation par les agences et les sociétés du groupe. Il veille également à la mise à jour du recueil des procédures disponibles informatiquement dans toutes les agences et assure une Hot Line permanente à l'application de celles-ci.

2.2. Organisation des services administratifs et financiers

a. Organisation générale

Le siège social du groupe comprend les activités de Direction Général du Groupe, de Secrétariat Général, de Contrôle de gestion, de Consolidation et de Gestion de Trésorerie.

Les sociétés du groupe ont leur responsable administratif et comptable, la filiale espagnole assurant les activités comptables, sociales et administratives.

b. La consolidation.

Le processus de consolidation se déroule de la manière suivante : établissement des liasses de consolidation par chaque société, validation des liasses, élaboration de la consolidation par la responsable du siège et revue de la consolidation par le Secrétariat Général du groupe.

Le référentiel comptable utilisé par les filiales est directement comparable au référentiel du groupe.

c. Les reportings

Le Groupe a mis en place des reportings d'activité internes portant sur les indicateurs pertinents de l'activité. Ces reportings périodiques produits par les sociétés sont revus par le contrôle de gestion et la Direction.

La trésorerie est centralisée au siège pour les sociétés françaises. Le service trésorerie élabore les reportings qui sont communiqués à la Direction Générale en fonction de leur périodicité.

d. Les budgets

Les budgets en matières de Chiffres d'affaires, coûts directs et structure commerciale, coûts indirectes et de siège sont élaborés avec des applications développées en interne selon la même approche que les états de réalisation établis sur l'outil informatisé de gestion du groupe. Chaque budget est revu en détail par la Direction générale. Ces données servent à l'élaboration des objectifs définis par la Direction Générale.

e. Les arrêtés comptables

Au niveau de chaque entité juridique, ainsi qu'au niveau du Groupe, chaque situation fait l'objet d'une revue par le Secrétariat Général et le Contrôle de Gestion.

2.3. Élaboration et contrôle de l'information comptable et financière des actionnaires

L'élaboration de l'information comptable et financière des actionnaires est réalisée par le Secrétariat Général et la Responsable de la Consolidation sous le contrôle du Contrôle de Gestion et des Commissaires aux Comptes.

3. Pouvoirs du Directeur Général

Je vous précise qu'aucune limitation n'a été apportée aux pouvoirs du Président-Directeur Général.

Fait à Gennevilliers, le 7 mai 2004

Le Président du Conseil d'Administration.

Alain COTTE

Rapport du commissaire aux comptes, établi en application du dernier alinéa de l'article L. 225-235 du Code de commerce, sur le rapport du Président du Conseil d'Administration de la société IEC Professionnel Média S.A. pour ce qui concerne les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Exercice clos le 31 décembre 2003

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En notre qualité de commissaire aux comptes de la société IEC Professionnel Média S.A. et en application des dispositions du dernier alinéa de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2003.

Sous le contrôle du conseil d'administration, il revient à la direction de définir et de mettre en œuvre des procédures de contrôle interne adéquates et efficaces. Il appartient au Président de rendre compte, dans son rapport, notamment des conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil d'administration et des procédures de contrôle interne mises en place au sein de la société.

Il nous appartient de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations données dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Nous avons effectué nos travaux selon la doctrine professionnelle applicable en France. Celle-ci requiert la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations données dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des objectifs et de l'organisation générale du contrôle interne, ainsi que des procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, présentés dans le rapport du Président ;
- prendre connaissance des travaux sous-tendant les informations ainsi données dans le rapport.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations données concernant les procédures de contrôle interne de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, contenues dans le rapport du Président du conseil du conseil d'administration, établi en application des dispositions du dernier alinéa de l'article L. 225-68 du Code de commerce.

Fait à Paris et Rennes, le 7 mai 2004

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

Jacques Lévi

Audit Consultants

Michel Hardy

Chapitre 7

Renseignements concernant l'évolution récente et les perspectives d'avenir

7.1. Evolution récente

Le redressement de l'activité observée fin 2003, se trouve confirmé au premier trimestre 2004.

Le chiffre d'affaires de la SAS IEC, principale société du groupe avec 72 % de l'activité de celui-ci en 2003, progresse de 24 % au premier trimestre 2004 par rapport à la même période de 2003.

Le chiffre d'affaires consolidé du premier trimestre 2004 s'établit à 16,91 M€, contre 14,37 M€ en 2003, soit une croissance de 17,7 %.

Cette reprise de la croissance est en ligne avec les prévisions.

7.2. Perspectives d'avenir

Après le rapprochement avec Cap Ciné en 2003, le groupe IEC poursuivra en 2004 ses objectifs de croissance pour confirmer sa place de leader et constituer le pôle de référence de ses métiers.

La prochaine assemblée générale sera sollicitée pour autoriser le conseil d'administration à procéder à l'émission d'actions pour renforcer les fonds propres du groupe et atteindre ses objectifs.

Table de concordance du document de référence

Afin de faciliter la lecture du rapport annuel déposé comme document de référence, la table thématique suivante permet d'identifier les principales informations requises par l'Autorité dans le cadre de ses règlements et instructions d'application.

INFORMATIONS	RAPPORT ANNUEL Pages :
<u>ATTESTATIONS DES RESPONSABLES</u>	p 6 à 8
<ul style="list-style-type: none"> • Attestation des responsables du document de référence • Attestation des contrôleurs légaux des comptes • Politique d'information 	<p>p 6</p> <p>p 7</p> <p>p 8</p>
<u>RENSEIGNEMENTS DE CARACTERE GENERAL</u>	p 9 à 20
EMETTEUR	
<ul style="list-style-type: none"> • Réglementation applicable 	p 9
CAPITAL	
<ul style="list-style-type: none"> • Capital autorisé non émis • Capital potentiel • Tableau d'évolution du capital sur 5 ans 	<p>P 12</p> <p>P 11</p> <p>P 14</p>
MARCHE DES TITRES	
<ul style="list-style-type: none"> • Tableau d'évolution des cours et volumes sur 18 mois • Dividendes 	<p>P 18</p> <p>P 20</p>
<u>CAPITAL ET DROITS DE VOTE</u>	P 15 à 17
<ul style="list-style-type: none"> • Répartition actuelle du capital et des droits de vote • Evolution de l'actionnariat • Pacte d'actionnaires 	<p>p 15</p> <p>p 16</p> <p>p 17</p>
<u>ACTIVITE DU GROUPE</u>	p 21 à 31
<ul style="list-style-type: none"> • Organisation du groupe • Chiffres clés du groupe • Informations chiffrées sectorielles • Marchés et positionnement concurrentiel du groupe • Politique d'investissements • Indicateurs de performance 	<p>p 23</p> <p>p 30</p> <p>p 30 – p 63</p> <p>p 24</p> <p>p 30</p> <p>P 19</p>

<u>ANALYSE DES RISQUES DU GROUPE</u>	P 31 à 34
• Facteurs de risques	
- Risque de marché	P 31
- Risque particuliers liés à l'activité (risques liés à l'historique de pertes du groupe)	P 32
- Risques juridiques	P 33
- Risques industriels et liés à l'environnement	P 33
• Assurances et couverture des risques	P 34
<u>PATRIMOINE, SITUATION FINANCIERE ET RESULTATS</u>	p 35 à 81
• Comptes consolidés et annexe	P 52
• Engagements hors bilan	P 45 – p 67
• Honoraires des commissaires aux comptes et des membres de leurs réseaux	P 81
• Comptes sociaux et annexe	P 35
<u>GOVERNEMENT D'ENTREPRISE</u>	p 82 - 89
• Composition et fonctionnement des organes d'administration et de direction	P 82
• Composition et fonctionnement des comités	P 82
• Dirigeants mandataires sociaux	P 83
• Dix premiers salariés non mandataires sociaux (options consenties et levées)	P 84
• Conventions réglementées	P 49
<u>EVOLUTION RECENTE ET PERSPECTIVES</u>	p 89
• Evolution récente	p 89
• Perspectives d'avenir	p 89

Les informations figurant dans ce document de référence sont également disponibles sur le site Internet de la société :
<http://www.iec-asv.com>



RESULTATS CONSOLIDES 2003 : UNE ANNEE DE TRANSITION
REDRESSEMENT DE L'ACTIVITE CONFIRMÉ AU 1^{ER} TRIMESTRE 2004

En M€	2003	2002
Chiffre d'affaires	59,0	65,2
Résultat d'exploitation	(5,5)	(1,7)
Résultat net consolidé	(5,9)	(2,0)

Les résultats

Le chiffre d'affaires est en retrait de 9,6% par rapport à 2002. Cependant, après un premier trimestre très difficile (-19,1% / 2002), l'activité s'est régulièrement redressée tout au long de l'année pour retrouver sur le dernier trimestre un niveau d'activité équivalent à celui de 2002.

Un renversement clair et très favorable des courbes de volume d'activité a donc été constaté au cours de l'exercice 2003. Cette évolution du chiffre d'affaires est liée à l'orientation de l'entreprise vers les activités d'ingénierie audio-vidéo et de services porteuses d'une plus forte valeur ajoutée, ainsi qu'à une plus grande présence commerciale sur le marché.

L'évolution du résultat s'explique d'une part par la diminution globale de l'activité sur l'année et d'autre part par des charges non récurrentes pour 2,2 M€, dont une correction comptable de 1 M€ liée à des opérations de l'exercice précédent.

De plus, la réorganisation des forces de vente et la mise en œuvre des moyens nécessaires à l'orientation de la société ont alourdi les charges de l'exercice.

Les perspectives

Le redressement de l'activité fin 2003 se trouve confirmé au premier trimestre 2004 avec une progression du chiffre d'affaires de la société SAS IEC de 24 % et du consolidé de 18% par rapport à 2003. Cette reprise de la croissance est en ligne avec les prévisions.

Après le rapprochement avec Cap Ciné en 2003, le groupe IEC poursuivra en 2004 ses objectifs de croissance pour confirmer sa place de leader et constituer le pôle de référence de ses métiers. La prochaine assemblée générale sera sollicitée pour autoriser le conseil d'administration à procéder à l'émission d'actions pour renforcer les fonds propres du groupe et atteindre ses objectifs.

IEC-PM est coté sur le Second Marché d'Euronext (code FR0000066680)

Pour plus d'informations consultez notre site web à l'adresse www.iec-asv.com

Assemblée générale mixte du 7 juin 2004

Texte des résolutions

RESOLUTIONS DE LA COMPETENCE DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE

PREMIERE RESOLUTION - APPROBATION DES COMPTES

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir entendu :

- la lecture du rapport de gestion du Conseil d'administration sur les comptes sociaux et les comptes consolidés, sur l'activité et la situation de la Société durant l'exercice clos le 31 décembre 2003 ainsi que les perspectives d'avenir,
- et la lecture du rapport général des Commissaires aux comptes sur ledit exercice,

approuve les comptes annuels et les comptes consolidés arrêtés au 31 décembre 2003, tels qu'ils ont été présentés et se soldant par un déficit comptable de 5.721.152,53 € et un résultat net consolidé déficitaire de 5 894 238 €.

Elle approuve également les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

DEUXIEME RESOLUTION – APPROBATION DES CONVENTIONS VISEES A L'ARTICLE L. 225-38 DU CODE DE COMMERCE

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions visées à l'article L. 225-38 et suivants du Code de Commerce, approuve sans réserve chacune des conventions signalées dans ledit rapport.

TROISIEME RESOLUTION - RATIFICATION DES CONVENTIONS VISEES A L'ARTICLE L. 225-42 DU CODE DE COMMERCE

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris acte des dispositions de l'article L. 225-42 du Code de Commerce et après avoir entendu la lecture du rapport spécial des Commissaires aux Comptes, déclare ratifier sans réserve les conventions visées par cet article et mentionnées dans ledit rapport.

QUATRIEME RESOLUTION - QUITUS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, donne aux administrateurs quitus entier et sans réserve de l'exécution de leur mandat pour l'exercice social clos le 31 décembre 2003.

CINQUIEME RESOLUTION - AFFECTATION DU RESULTAT

1. L'assemblée générale statuant aux conditions de quorum et majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, décide, sur la proposition du Conseil d'administration :

- | | |
|---|------------------|
| • d'imputer le déficit de l'exercice de | 5 721 152,53 € : |
| - sur le poste Primes de fusion, d'apport... à concurrence de | 1 708 854,76 € |
| - sur la Réserve légale à concurrence de | 9 348,94 € |
| • Et de reporter à nouveau le solde dudit déficit, à savoir la somme de | 4 002 948,83 €. |

2. Pour se conformer à la loi, elle donne acte au Conseil d'administration de lui avoir rappelé qu'il n'a été procédé à aucune distribution de dividendes au titre des trois exercices sociaux précédant celui dont les comptes viennent d'être approuvés.

SIXIEME RESOLUTION - RENOUELEMENT DES MANDATS D'UN DES COMMISSAIRES AUX COMPTES TITULAIRES ET D'UN DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUPPLEANTS

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration rappelant que les mandats de la société AUDIT CONSULTANTS Commissaire aux comptes titulaire et de M. Gérard SOUET, Commissaire aux comptes suppléant, arrivent à expiration à l'issue de la

présente assemblée générale, décide de renouveler leurs mandats pour une durée de six exercices, qui prendra fin à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice social clos en l'an 2009.

RESOLUTIONS DE LA COMPETENCE DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

SEPTIEME RESOLUTION - DECISION A PRENDRE EN APPLICATION DES DISPOSITIONS DE L'ARTICLE L 225-248 DU CODE DE COMMERCE

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, après avoir entendu la lecture du rapport du conseil d'administration et après avoir analysé la situation de la société telle qu'elle apparaît à l'examen des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2003 qui ont été approuvés par l'assemblée générale ordinaire tenue ce jour, décide de ne pas dissoudre la société et de poursuivre l'activité.

HUITIEME RESOLUTION – REDUCTION DU CAPITAL SOCIAL MOTIVEE PAR DES PERTES

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, après avoir :

- . entendu la lecture du rapport du Conseil d'administration
- . pris acte de l'affectation ce jour du résultat déficitaire de l'exercice clos le 31 décembre 2003 par l'assemblée générale ordinaire annuelle laissant subsister un poste report à nouveau négatif d'un montant de 4.002.948,83 €

Décide de réduire le capital social d'un montant de 3.599.184 €, par voie d'imputation à due-concurrence des pertes comptables reportées à nouveau.

Cette réduction de capital est opérée par voie de diminution de la valeur nominale de chaque action qui est ainsi ramenée de 0,70 € à 0,30 €.

En conséquence de cette réduction, le capital social est désormais fixé à la somme de 2.699.388 €.

NEUVIEME RESOLUTION – MODIFICATIONS DES ARTICLES 6 ET 7 DES STATUTS

En conséquence de la résolution qui précède, l'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, décide de modifier et/ou compléter ainsi qu'il suit les articles 6 et 7 des statuts :

ARTICLE 6 – APPORTS – FORMATION DU CAPITAL

(§ 1 à 13 sans changement).

14. Par décision de l'assemblée générale à caractère mixte du 7 juin 2004, le capital social a été réduit d'une somme de 3.599.184 €, et ramené de 6.298.572 € à 2.699.388 €, par voie d'imputation à due-concurrence des pertes reportées à nouveau et réduction de la valeur nominale de chacune des 8.997.960 actions existantes de 0,70 € à 0,30 €.

ARTICLE 7 – CAPITAL SOCIAL

Le capital est fixé à la somme de 2.699.388 € et divisé en 8.997.960 actions d'une valeur nominale de 0,30 € chacune, de même catégorie, entièrement libérées.

DIXIEME RESOLUTION – DELEGATION DONNEE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION POUR L'EMISSION D' ACTIONS ET DE VALEURS MOBILIERES DONNANT ACCES IMMEDIATEMENT OU A TERME AU CAPITAL DE LA SOCIETE, AVEC MAINTIEN DU DROIT PREFERENTIEL DE SOUSCRIPTION DES ACTIONNAIRES.

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes et statuant conformément aux dispositions de l'alinéa 3 de l'article L. 225-129 § III du Code de commerce et après avoir constaté que le capital social est entièrement libéré, décide de :

- mettre fin, avec effet immédiat, pour la fraction non utilisée, à la délégation donnée par l'assemblée générale extraordinaire du 22 avril 2003, par sa 8ème résolution,
- déléguer au Conseil d'administration, pour une durée de 26 mois à compter du jour de la présente assemblée, tous pouvoirs à l'effet de procéder à l'émission en une ou plusieurs fois, avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires, d'actions de la Société et/ou de valeurs mobilières, y compris de bons de souscription émis de manière autonome à titre gratuit ou onéreux, d'obligations convertibles ou échangeables en actions nouvelles ou existantes, ou d'obligations remboursables en actions nouvelles ou existantes - donnant accès immédiatement et/ou à terme, à tout moment ou à date fixe, à des actions de la Société (nouvelles ou déjà émises), par souscription, conversion, échange, remboursement ou présentation d'un bon ou de toute autre manière et dont la souscription pourra être opérée soit en espèces, soit par compensation de créances,
- fixer le plafond maximum d'augmentation de capital immédiate ou à terme résultant de l'ensemble des émissions de valeurs mobilières pouvant être réalisées en vertu de la présente délégation, à un montant total, prime d'émission comprise, de 8 millions d'euros auquel s'ajoutera, le cas échéant, le montant nominal des actions supplémentaires à émettre pour préserver, conformément à la loi, les droits des porteurs de valeurs mobilières donnant droit à des actions, étant précisé que la présente délégation exclut l'émission d'actions de priorité visées à l'article L. 228-11 du Code de commerce ainsi que l'émission de certificats d'investissement visées à l'article L. 228-30 du Code de commerce.

Les valeurs mobilières ainsi émises - donnant accès à des actions de la Société - pourront consister en des obligations ou être associées à l'émission de tels titres de créance ou encore en permettre l'émission comme titres intermédiaires. Elles pourront revêtir notamment la forme de titres subordonnés ou non à durée déterminée ou non, et être émises soit en euros, soit en devises étrangères, ou toutes autres unités monétaires établies par référence à plusieurs devises. Elles pourront être assorties d'un intérêt à taux fixe et/ou variable ou encore avec capitalisation, et faire l'objet d'un remboursement, avec ou sans prime, ou d'un amortissement, les titres pouvant en outre faire l'objet de rachats en bourse, ou d'une offre d'achat ou d'échange par la Société.

Le Conseil d'administration pourra instituer au profit des actionnaires un droit de souscription à titre réductible aux actions ou aux valeurs mobilières, qui s'exercera proportionnellement à leurs droits et dans la limite de leur demande. Si les souscriptions à titre irréductible et, le cas échéant, à titre réductible n'ont pas absorbé la totalité de l'émission, le Conseil d'administration pourra, dans l'ordre qu'il déterminera, soit limiter, conformément à la loi, le montant de l'opération au montant des souscriptions reçues, à condition que celui-ci atteigne les trois quarts au moins de l'émission décidée, soit répartir librement tout ou partie des titres non souscrits, soit les offrir au public en tout ou partie.

La décision de l'assemblée générale:

- emporte, au profit des titulaires futurs des valeurs mobilières à émettre, renonciation par les actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions auxquelles ces valeurs mobilières pourront donner droit ;
- et comporte renonciation expresse des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions auxquelles donneront droit :
 - celles des valeurs mobilières qui prendraient la forme d'obligations convertibles,
 - les bons de souscription émis de manière autonome.

Le Conseil d'administration arrêtera les caractéristiques, montant et modalités de toute émission. Notamment, il déterminera la catégorie de titres émis et fixera, avec ou sans prime, leur date de jouissance éventuellement rétroactive, ainsi que, le cas échéant, la durée et le prix d'exercice des bons ou les modalités par lesquelles lesdites valeurs donneront accès à des actions, étant précisé que le prix des actions ordinaires qui seront créées par souscription ou conversion, échange, exercice de bons ou de toute autre manière compte tenu notamment du prix d'émission des valeurs mobilières primaires ou des bons, devra être déterminé au mieux des intérêts de la Société et des actionnaires.

L'assemblée générale décide que le Conseil d'administration disposera, conformément à la loi, de tous pouvoirs, avec faculté de subdélégation à son Président, dans les conditions fixées par la loi, pour mettre en œuvre la présente délégation et procéder, en une ou plusieurs fois, dans la proportion et aux époques qu'il appréciera, en France et/ou, le cas échéant, à l'étranger et/ou sur le marché international, aux émissions susvisées conduisant à l'augmentation de capital- ainsi que, le cas échéant, pour y surseoir -, en constater la réalisation et procéder à la modification corrélative des statuts.

L'assemblée précise que le Conseil d'administration :

- devra déterminer, dans les conditions légales, les modalités d'ajustement des conditions d'accès à terme aux valeurs mobilières (y compris des bons) ainsi émises, et aura la faculté de suspendre éventuellement l'exercice des droits attachés à ces valeurs mobilières et bons pendant un délai maximum de 3 mois
- pourra prendre toutes mesures et faire procéder à toutes formalités requises pour l'admission aux négociations sur un marché réglementé, des droits, actions, valeurs mobilières et bons créés
- pourra fixer les conditions d'attribution gratuite et d'exercice de bons de souscription autonomes, et déterminer les modalités d'achat en bourse ou d'offre d'achat ou d'échange de valeurs mobilières et/ou de bons de souscription ou d'attribution d'actions, comme de remboursement des valeurs mobilières ou bons
- pourra imputer les frais d'émission des actions et valeurs mobilières sur le montant des primes afférentes aux augmentations de

capital et prélever sur ces primes les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du montant du capital résultant de ces augmentations.

ONZIEME RESOLUTION – DELEGATION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE PROCEDER A UNE AUGMENTATION DU CAPITAL RESERVEE AUX SALARIES DE LA SOCIETE ET DES SOCIETES DE SON GROUPE ADHERENTS D'UN PLAN D'EPARGNE (PEE OU PPESV)

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes et statuant conformément aux dispositions des articles L. 225-129 et L. 225-138 du Code de commerce et L. 443-5 du Code du travail, délègue au Conseil d'administration -avec faculté de subdélégation dans les conditions fixées par la loi- les pouvoirs nécessaires pour augmenter le capital social, en une ou plusieurs fois, d'un montant nominal maximal de six cent mille euro par l'émission d'actions nouvelles de numéraire réservées aux salariés et anciens salariés (retraités et préretraités) adhérant à un plan d'épargne d'entreprise ou à un plan partenarial d'épargne salariale volontaire, de la Société, des sociétés et groupements qui lui sont liés au sens de l'article L 233-16 du Code de commerce, ou par l'incorporation au capital de réserves, bénéfices ou primes, et attribution gratuite d'actions auxdits salariés et anciens salariés (retraités et préretraités).

Elle décide de supprimer, en faveur de ces salariés et anciens salariés, le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux actions de numéraire à émettre dans le cadre de la présente résolution, et de renoncer à tout droit aux actions attribuées gratuitement sur le fondement de cette résolution.

La présente délégation est donnée pour une durée de 26 mois à compter du jour de la présente assemblée.

L'assemblée délègue tous pouvoirs au Conseil d'administration pour mettre en œuvre la présente résolution dans les conditions légales et réglementaires, et notamment pour :

- arrêter dans les conditions légales la liste des sociétés dont les salariés et anciens salariés (retraités et préretraités) pourront souscrire aux actions émises,
- déterminer que les émissions pourront avoir lieu directement au profit des bénéficiaires ou par l'intermédiaire d'organismes collectifs,
- déterminer la nature et les modalités de l'augmentation de capital et arrêter notamment les dates, délais, modalités et conditions de souscription, de livraison, de jouissance des actions dans les limites légales et réglementaires en vigueur,
- fixer le prix de souscription des actions de numéraire conformément aux dispositions de l'article L. 443-5 du Code du Travail, le cas échéant en ayant recours à un expert indépendant pour la détermination de la valeur des actions sur la base d'une analyse multicritère,
- fixer le délai de libération des actions, étant précisé que, conformément aux dispositions de la loi, les actions pourront être libérées à la demande de la société ou du souscripteur, soit par versements périodiques, soit par prélèvements égaux et réguliers sur le salaire du souscripteur,
- fixer le cas échéant, l'ancienneté des salariés exigée pour participer à l'opération, le tout dans les limites légales,
- déterminer s'il y a lieu, le montant des sommes à incorporer au capital dans la limite ci-dessus fixée, le ou les postes des capitaux propres où elles sont prélevées ainsi que les conditions de leur attribution,
- constater la réalisation des augmentations de capital à concurrence du montant des actions qui seront effectivement souscrites en vertu de la présente délégation,
- le cas échéant, imputer les frais des augmentations de capital sur le montant des primes qui y sont afférentes et prélever sur ce montant, les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital social après chaque augmentation de capital,
- d'une manière générale, passer toutes conventions pour parvenir à la bonne fin des émissions envisagées, prendre toutes mesures et effectuer toutes formalités utiles à l'émission, à la cotation et au service financier des titres émis en vertu de la présente délégation, ainsi qu'à l'exercice des droits qui y sont attachés,
- apporter aux statuts les modifications nécessaires et, généralement, faire le nécessaire.

DOUZIEME RESOLUTION – DELEGATION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION EN VUE DE CONSENTIR DES OPTIONS DE SOUSCRIPTION D'ACTIONS

Après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes, l'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, autorise le Conseil d'administration à consentir en une ou plusieurs fois des options donnant droit à la souscription d'actions nouvelles à émettre par la Société à titre d'augmentation de capital, dans les conditions prévues par la Loi.

Les bénéficiaires de l'opération pourront être :

- certains salariés ou certaines catégories de personnel
- certains mandataires sociaux

tant de la Société elle-même que des sociétés ou groupements qui lui sont liés indirectement dans les conditions précisées par l'article L. 225-180 du code de commerce.

Le nombre total des options qui seront consenties par le Conseil d'administration en application de la présente autorisation est limitée à 250 000 actions nouvelles.

Le prix de souscription des actions par les bénéficiaires sera déterminé par le Conseil d'administration lors de chacune de ses décisions d'attribution d'options par application des modalités de fixation du prix défini ci-après.

Le prix des actions sous option sera égal à la moyenne des cours cotés aux 20 séances de bourse précédant le jour de la réunion du Conseil d'administration, décoté de 5 %.

La présente autorisation est valable pour une durée de trente-huit mois.

Les options pourront être exercées pendant une durée de sept ans à partir du jour où elles auront été consenties.

La présente autorisation comporte au profit des bénéficiaires des options de souscription, renonciation expresse des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions qui seront émises au fur et à mesure des levées d'option.

L'assemblée générale confère tous pouvoirs au Conseil d'administration, dans les limites fixées ci-dessus pour :

- déterminer toutes les modalités et définir toutes les conditions suivant lesquelles seront consenties les options, arrêter la liste ou les catégories de bénéficiaire desdites options, fixer notamment l'époque ou les époques auxquelles les options pourront être ouvertes et levées ainsi que les conditions que devront remplir les bénéficiaires
- décider des conditions dans lesquelles le prix et le nombre des actions pourront être ajustés dans les cas prévus aux articles 174-8, 174-16 du décret n° 67 236 du 23 mars 1967
- suspendre temporairement et pour un délai maximum de trois mois l'exercice des options en cas de réalisation d'opération impliquant l'exercice d'un droit attaché aux actions
- accomplir ou faire accomplir tous actes et formalités à l'effet de rendre définitives la ou les augmentations de capital qui pourront être réalisées en vertu de l'autorisation faisant l'objet de la présente résolution; modifier les statuts en conséquence et généralement faire tout ce qui sera nécessaire.

Le Conseil d'administration informera, chaque année, l'assemblée générale ordinaire des opérations réalisées dans le cadre de la présente résolution.

TREIZIEME RESOLUTION – FORMALITES DE PUBLICITE

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait certifié conforme du présent procès-verbal constatant ses délibérations, aux fins d'accomplir toutes les formalités légales de publicité nécessitées par les décisions ci-dessus, ou d'en requérir l'accomplissement

-O-O-O-O-O-O-

* * * * *

* * * * *

* * *

*



Société Anonyme au capital de 6.298.572 euro
RCS Rennes B 382 574 739 - APE 671 C
13/15 rue Kerautret Botmel – 35000 Rennes
Téléphone 02 23 35 57 57 - Télécopie 02 23 35 56 61

www.iec-asv.com